

CONDITIONS D'HABITATION DES MÉNAGES QUÉBÉCOIS VIVANT EN MILIEU RURAL

Conditions d'habitation des ménages québécois vivant en milieu rural

par Claudine Roy

Société d'habitation du Québec

Cette étude est publiée par la Société d'habitation du Québec.

Elle a été réalisée par Claudine Roy, économiste, de la Direction de la planification, de la recherche et de la concertation, dans le cadre de la programmation de recherche de la Société d'habitation du Québec.

L'auteure tient à remercier Jacques Trudel et Claude-Rodrigue Deschênes pour leurs inestimables conseils tout au long de l'élaboration de cette étude ainsi que Céline Giguère pour sa précieuse aide technique.

Note : Les idées exprimées dans ce document ne traduisent pas nécessairement la position de la Société d'habitation du Québec ; elles n'engagent que la responsabilité de l'auteure.

Cette publication est offerte sur le site Internet de la Société d'habitation du Québec www.habitation.gouv.qc.ca. Pour plus de renseignements concernant les données statistiques du logement, on peut s'adresser au Centre de documentation de la Société d'habitation du Québec.

Québec : (418) 646-7915

Montréal : (514) 873-9612

Ailleurs au Québec : 1 800 463-4315

Société d'habitation du Québec

Aile Saint-Amable, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Tachereau
Québec (Québec) G1R 5E7

ÉDITION

Direction des communications
Josette Huet (pages intérieures)

CARTOGRAPHIE

Convercité (page 75)

PHOTOGRAPHIE DE LA COUVERTURE

Pierre Lahoud

GRAPHISME ET INFOGRAPHIE

Orange Tango (couvertures)
Samarkand (pages intérieures)

IMPRESSION ET RELIURE

Goliath

Mai 2006

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2006
Bibliothèque nationale du Canada, 2006
ISBN 2-550-46452-4 (version imprimée)
ISBN 2-550-46453-2 (PDF)
© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	V
FAITS SAILLANTS	1
INTRODUCTION	3
1. DÉFINITIONS DU MILIEU RURAL	5
1.1 Statistique Canada	5
1.1.1 Région urbaine/région rurale	5
1.1.2 Régions métropolitaines de recensement (RMR), agglomérations de recensement (AR) et zones d'influence métropolitaine (ZIM)	6
1.2 Interventions du Gouvernement fédéral	8
1.2.1 Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)	8
1.3 Interventions du Gouvernement du Québec	8
1.3.1 Aide aux régions ressources	8
1.3.2 Réorganisation municipale	8
1.3.3 Politique nationale de la ruralité	9
1.3.4 Interventions de la SHQ	10
1.4 Synthèse	11
2. CONDITIONS DE L'HABITATION DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX	13
2.1 Territoire d'analyse et population	14
2.2 Caractéristiques des ménages	15
2.2.1 Croissance des ménages	16
2.2.2 Genre de ménage	17
2.2.3 Âge du principal soutien du ménage	19
2.2.4 Revenu des ménages	20
2.3 Caractéristiques des logements	22
2.3.1 Mode d'occupation	22
2.3.2 Type de construction	23
2.3.3 Période de construction	26
2.3.4 Taille des logements	27
2.3.5 Besoins de réparation des logements	29
2.3.6 Valeur des logements possédés	33
2.3.7 Coûts mensuels du logement	34
2.4 Accessibilité financière des ménages au logement	37
2.4.1 Taux d'effort alloué au logement	37
2.4.2 Seuil de faible revenu	42
2.5 Marché de l'habitation	43
2.5.1 Mises en chantier	44
2.5.2 Activités récentes dans le secteur résidentiel	45
2.5.3 Taux d'inoccupation et loyers mensuels	47
2.6 Synthèse	47
2.6.1 Population et ménages	47
2.6.2 Logements et accessibilité financière au logement	48

3. INTERVENTIONS DE LA SHQ EN MILIEU RURAL	51
3.1 Les programmes d'aide à l'habitation sociale	51
3.2 Les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat	53
3.3 Synthèse	54
4. PROBLÉMATIQUE DE L'HABITATION EN MILIEU RURAL	55
4.1 Prévisions démographiques	55
4.2 Constats tirés de la présente analyse	58
4.2.1 Des problèmes de logement différenciés selon les milieux	58
4.2.2 Des milieux ruraux diversifiés	59
4.3 Éclairage complémentaire à l'analyse du milieu rural: le cas des régions éloignées	61
4.3.1 Analyse statistique	61
4.3.2 Perceptions des élus locaux	62
4.4 Synthèse	63
CONCLUSION	65
ANNEXES	67
Bibliographie	69
Lexique	71
Tableau : Ménages privés selon les types de milieux dans les régions administratives du Québec, 2001	74
Carte : Distribution géographique des types de milieux (2001)	75
Répartition des municipalités du territoire d'analyse (2001) dans les milieux urbains (RMR et AR) et dans les milieux ruraux (zones d'influence métropolitaine forte, modérée, faible et nulle)	77

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Population dans les milieux urbains et ruraux, Québec, 1996-2001	15
TABLEAU 2	Distribution des ménages privés selon les types de milieux, Québec, 2001	16
TABLEAU 3	Croissance des ménages privés dans les milieux urbains et ruraux, Québec, 1996-2001	16
TABLEAU 4	Genre de ménages dans les milieux urbains et ruraux, Québec, 2001	17
TABLEAU 5	Ménages familiaux dans les milieux urbains et ruraux, Québec, 2001	18
TABLEAU 6	Ménages non familiaux dans les milieux urbains et ruraux, Québec, 2001	18
TABLEAU 7	Groupe d'âge du principal soutien du ménage dans les milieux urbains et ruraux, Québec, 2001	19
TABLEAU 8	Revenu médian des ménages des milieux urbains et ruraux selon le mode d'occupation des logements, Québec, 2001	20
TABLEAU 9	Revenu des ménages dans les milieux urbains et ruraux, Québec, 2001	21
TABLEAU 10	Logements privés selon le mode d'occupation dans les milieux urbains et ruraux, Québec, 2001	22
TABLEAU 11	Type de construction des logements dans les milieux urbains et ruraux, Québec, 2001	24
TABLEAU 12	Type de construction des logements selon le mode d'occupation, Québec, 2001	25
TABLEAU 13	Période de construction des logements dans les milieux urbains et ruraux, Québec, 2001	26
TABLEAU 14	Nombre de chambres par logement selon le mode d'occupation, Québec, 2001	28
TABLEAU 15	Besoins de réparations des logements dans les milieux urbains et ruraux, Québec, 2001	29
TABLEAU 16	Besoins de réparations des logements selon le mode d'occupation, Québec, 2001	31
TABLEAU 17	Besoins de réparations des logements selon la période de construction, Québec, 2001	32
TABLEAU 18	Proportion des logements possédés selon leur valeur estimée par le propriétaire, Québec, 2001	33
TABLEAU 19	Proportion des logements, selon le mode d'occupation et les coûts mensuels du logement, Québec, 2001	35
TABLEAU 20	Ménages propriétaires occupants des milieux urbains et ruraux, avec ou sans hypothèque, Québec, 2001	36
TABLEAU 21	Proportion des ménages selon le taux d'effort alloué au logement, Québec, 2001	38
TABLEAU 22	Proportion des ménages selon le taux d'effort alloué au logement et selon le genre de ménage, Québec, 2001	39
TABLEAU 23	Proportion des ménages selon le taux d'effort alloué au logement et selon le mode d'occupation, Québec, 2001	40
TABLEAU 24	Proportion des ménages selon le taux d'effort alloué au logement et selon le niveau de revenu, Québec, 2001	41

TABLEAU 25	Ménages à faible revenu selon le mode d'occupation du logement, Québec, 2001	43
GRAPHIQUE 1	Logements mis en chantier au Québec, dans les centres urbains et à l'extérieur des centres urbains entre 1981 et 2004	45
TABLEAU 26	Activités de construction par type de marché entre 2002 et 2004	46
TABLEAU 27	Croissance de la population de 2001 à 2026, proportion des personnes âgées et âge moyen en 2001 et en 2026, au Québec, dans les régions administratives, les RMR et hors RMR, selon le scénario A de l'ISQ	56
TABLEAU 28	Croissance des ménages privés de 2001 à 2026, au Québec, dans les régions administratives, les RMR et hors RMR, selon le scénario A de l'ISQ	57

FAITS SAILLANTS

DÉFINITION DU MILIEU RURAL

- La définition adoptée découle du concept statistique d'agglomération urbaine – région métropolitaine de recensement (RMR) ou agglomération de recensement (AR). Les RMR et les AR sont constituées d'un noyau urbain d'une certaine taille et d'un territoire polarisé par ce noyau, définissant le milieu urbain. Le milieu rural est défini comme étant l'ensemble des zones situées hors des agglomérations urbaines.
- On utilise le concept de zone d'influence métropolitaine (ZIM) afin de subdiviser le territoire rural en zones d'influence dite forte, modérée, faible ou nulle, mesurée selon le degré d'interdépendance économique qu'entretiennent les municipalités avec les centres urbains.

POPULATION ET MÉNAGES

- En 2001, 78,5 % de la population québécoise vit en milieu urbain et 21,5 % en milieu rural. Plus du quart des ménages ruraux vivent dans des zones d'influence métropolitaine forte; la moitié, dans des zones d'influence métropolitaine modérée; près de 20,0 %, dans des zones d'influence métropolitaine faible et à peine 2,7 %, dans des zones d'influence métropolitaine nulle.
- La croissance de la population entre 1996 et 2001 a été de 1,4 % au Québec; elle a été positive dans les RMR (2,5 %) et dans les zones d'influence métropolitaine forte (2,3 %), mais négative dans les AR (-0,7 %), dans les zones d'influence métropolitaine modérée (-1,3 %) et faible (-4,4 %).
- Les ménages ruraux sont davantage formés de familles que les ménages urbains, mais ce sont moins souvent des ménages avec enfants, en raison de la plus faible part des familles monoparentales; les zones d'influence métropolitaine nulle comptent relativement plus de ménages avec enfants que partout ailleurs, tandis que les zones d'influence métropolitaine modérée et forte sont celles où l'on en trouve le moins.
- Le principal soutien d'un ménage rural est généralement plus âgé que celui d'un ménage urbain, mais les soutiens de ménages des zones d'influence métropolitaine forte et nulle sont plus jeunes que ceux des autres zones d'influence métropolitaine.
- Les revenus des ménages ruraux sont plus bas que ceux des ménages urbains, mais se rapprochent de ceux des ménages des AR. Toutefois, les écarts de revenu entre les ménages ruraux sont moins prononcés que ceux qui existent entre les ménages urbains.

CONDITIONS DE LOGEMENT

- Les ménages ruraux sont plus souvent propriétaires de leur logement que ne le sont les ménages urbains.
-

- La maison individuelle est le logement de la très grande majorité des propriétaires et d'un bon nombre de locataires ruraux, plus encore dans les zones d'influence métropolitaine forte et nulle qu'ailleurs ; il demeure que 64,4 % des locataires ruraux résident dans un immeuble collectif de moins de cinq étages (comme 83,2 % des locataires urbains).
- Les logements des ménages ruraux sont plus grands que ceux des ménages urbains, tant ceux des propriétaires que des locataires.
- Les logements des ménages ruraux sont plus anciens que ceux des ménages urbains, en particulier dans les zones d'influence métropolitaine modérée. Ils nécessiteraient davantage de réparations majeures que ceux des ménages urbains, tant ceux des propriétaires que des locataires, en particulier dans les zones d'influence métropolitaine nulle.
- La valeur des logements diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne des grands centres urbains. Elle est particulièrement faible dans les zones d'influence métropolitaine nulle.
- Les coûts du logement sont plus bas en milieu rural qu'ils ne le sont en milieu urbain, tant ceux des propriétaires que des locataires. Les écarts de coûts du logement sont moindres entre les ménages ruraux que ceux qui existent entre les ménages urbains.
- Moins de ménages ruraux que de ménages urbains consacrent au logement une part de leur revenu égale ou supérieure à 30 %. Ce sont les locataires des zones d'influence métropolitaine nulle qui y allouent la part la moins importante. Il y a, en outre, relativement moins de ménages à faible revenu en milieu rural, tant chez les propriétaires que chez les locataires.
- Entre 1981 et 2004, les mises en chantier dans l'ensemble du milieu rural ont représenté une part relativement stable du marché québécois de l'habitation. Elles ont probablement été concentrées davantage dans les zones d'influence métropolitaine forte, comme en témoigne la croissance démographique constatée dans ces zones d'influence métropolitaine.

UN MILIEU HÉTÉROGÈNE

- Les conditions de logement ne sont pas homogènes dans l'ensemble du territoire rural. Dans les zones d'influence métropolitaine forte, elles ressemblent, à plusieurs égards, à celles qu'on observe en milieu urbain. Les zones d'influence métropolitaine nulle se démarquent : plus de jeunes ménages et de ménages avec enfants, ainsi que des logements en moins bon état. Quant aux zones d'influence métropolitaine modérée et faible, elles se rapprochent davantage de l'idée qu'on se fait souvent du milieu rural : on y constate plus qu'ailleurs une diminution et un vieillissement de la population.

ÉLÉMENTS D'UNE PROBLÉMATIQUE DE L'HABITATION

- Au cours des deux prochaines décennies, la population diminuera, particulièrement dans les zones d'influence métropolitaine modérée et faible, et cette baisse s'accompagnera d'un vieillissement accéléré ; ces changements démographiques modifieront l'offre et la demande de logements.
- De nombreux logements nécessiteront des réparations ; des investissements devront être faits pour assurer à l'ensemble de la population rurale des logements de qualité.
- Compte tenu de la grande diversité des situations, le gouvernement doit compter sur la collaboration des décideurs locaux pour mieux cibler ses interventions.
- Les solutions passent sans doute surtout par la création de logements destinés aux personnes âgées en perte d'autonomie, par des interventions visant l'amélioration de l'habitat et par un partenariat accru entre le gouvernement et le palier local.

INTRODUCTION

LA PRÉSENTE étude avait essentiellement pour objet de mieux documenter les conditions de l'habitation des ménages québécois vivant en milieu rural. À cette fin, l'analyse des données sociodémographiques et économiques concernant les ménages et les logements, tirées principalement des recensements de 1996 et 2001, a d'abord permis d'établir des comparaisons entre les conditions d'habitation vécues par les ménages dans les milieux ruraux, dans les milieux urbains et dans l'ensemble du Québec.

En plus de dresser les constats qui découlent de l'analyse des données, l'étude a pu dégager une problématique générale de l'habitation dans les milieux ruraux et proposer des pistes de solution qui pourraient contribuer à l'amélioration des conditions d'habitation dans ces milieux. Elle est ainsi susceptible d'alimenter les réflexions et les discussions sur les orientations aussi bien gouvernementales que régionales et locales en matière d'habitation.

Plusieurs sources de données ont servi à élaborer la présente étude. Elle utilise, entre autres, les tableaux croisés spéciaux de données des recensements de 1996 et 2001, portant sur un échantillon de 20 % des répondants, que la Société a obtenus de Statistique Canada¹. Ces tableaux permettent des traitements sur la base de la distinction urbain/rural adoptée pour les fins de l'étude. Par ailleurs, l'emploi de données de recensement basées sur le nouveau concept de zone d'influence métropolitaine (ZIM) élaboré par Statistique Canada a permis de caractériser les différents types de milieux ruraux et de mettre en évidence leur hétérogénéité relative quant aux conditions d'habitation. Enfin, des données provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur le marché de l'habitation ont complété l'information utilisée.

Ce document comprend quatre chapitres. Le premier chapitre compare différentes définitions du milieu rural et du territoire qui lui est associé. Le deuxième chapitre, cœur de l'étude, analyse les résultats du recensement de 2001 concernant les ménages et les logements des milieux urbains et ruraux et dresse un portrait comparé des conditions de logement selon les types de milieux. Le troisième chapitre présente sommairement les diverses interventions de la Société d'habitation du Québec (SHQ) appliquées en milieu rural et le quatrième chapitre tire de l'analyse qui précède les principaux éléments de la problématique de l'habitation dans les milieux ruraux.

1. Voir : Claude-Rodrigue Deschênes, Yvon Chouinard et Barbara Maass, *Tableaux croisés spéciaux du recensement de 2001 : description et mode d'accès*, 2003, et Paul Forest, *Tableaux croisés spéciaux du recensement de 1996 : description et mode d'accès*, 1998.

1

DÉFINITIONS DU MILIEU RURAL

AVANT de s'intéresser aux conditions de logement des ménages ruraux, il a d'abord fallu définir le territoire rural. Nous avons recensé à cette fin les définitions du « milieu rural » ou des « régions rurales » les plus souvent utilisées.

Plusieurs organismes traitant de statistiques ou responsables de politiques ou de programmes qui visent la partie rurale du territoire québécois ont été confrontés à cette question. Ils y ont apporté des réponses qui variaient selon la nature de leur mandat, des politiques et des objectifs qu'ils poursuivaient. Avant d'arrêter notre choix sur la définition qui se prête le mieux aux besoins de la présente recherche, nous avons examiné les principaux concepts utilisés par différents organismes publics.

1.1 STATISTIQUE CANADA

Statistique Canada modifie au cours des ans certaines de ses définitions, et en ajoute de nouvelles selon les besoins, de façon à ce qu'elles reflètent le plus fidèlement possible les réalités du moment et les tendances en émergence, répondant ainsi aux préoccupations des analystes. Deux définitions tirées du *Dictionnaire du recensement de 2001* de Statistique Canada sont présentées ci-dessous.

1.1.1 Région urbaine / région rurale

La première de ces deux définitions a trait au concept de région urbaine versus région rurale. L'ensemble du territoire canadien est formé de régions urbaines (RU) et de régions rurales (RR). Les critères qui servent à établir si le territoire appartient à une région urbaine ou à une région rurale sont la taille de la municipalité locale et sa densité de population.

Selon Statistique Canada, une région urbaine se caractérise par une concentration démographique d'au moins 1000 habitants et par une densité de population d'au moins 400 habitants/km². La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les

noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans les régions urbaines situées à l'extérieur des RMR et des AR².

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines, c'est-à-dire les municipalités locales qui comptent moins de 1000 habitants, qu'elles aient ou non une densité inférieure à 400 habitants/km², et celles qui, tout en comptant plus que 1000 habitants, ont une densité inférieure à 400 habitants/km². Ce territoire peut comprendre des banlieues rurales des RMR et des AR, des terres agricoles, des régions éloignées et des réserves naturelles³.

Cette catégorisation comporte certaines faiblesses. En effet, il existe des secteurs ruraux à l'intérieur des grands ensembles urbains, les banlieues rurales, et des secteurs urbains en milieu rural. De plus, comme le territoire rural est défini comme un territoire résiduel, c'est-à-dire le territoire qui subsiste après avoir délimité les régions urbaines, cette définition ne tient pas compte du mode de vie des populations qui présentent des profils fort variés selon leur localisation dans cet immense territoire.

1.1.2 Régions métropolitaines de recensement (RMR), agglomérations de recensement (AR) et zones d'influence métropolitaine (ZIM)

La deuxième définition découle du concept d'agglomération urbaine (RMR et AR). Celui-ci sert à identifier l'ensemble des municipalités locales qui partagent un même espace socioéconomique comprenant un noyau urbain important. Les RMR et les AR sont donc constituées d'un noyau urbain et d'un territoire polarisé par ce noyau. Les RMR sont caractérisées par un noyau urbain comptant au moins 100 000 habitants et les AR, par un noyau urbain comptant au moins 10 000 habitants, mais moins de 100 000.

Pour délimiter le territoire d'une agglomération urbaine (RMR ou AR), il faut d'abord délimiter son noyau urbain. Ce dernier est défini sans tenir compte des limites municipales. Il est formé des secteurs de dénombrement comptant au moins 1 000 personnes et ayant au moins 400 personnes/km²; ces secteurs doivent être contigus ou distants de moins de 2 kilomètres. Une fois délimité le noyau urbain, on identifie les municipalités qui font partie de l'agglomération urbaine. Les municipalités dont une partie ou la totalité du territoire est comprise dans le noyau urbain font partie intégrante de l'agglomération ainsi que les municipalités qui entretiennent avec ce noyau une étroite interdépendance économique. Cette interdépendance est mesurée par le flux des déplacements réguliers des travailleurs (navetteurs) entre le lieu de leur domicile et celui de leur travail. Les municipalités non comprises dans le noyau urbain, mais dont au moins 50 % de la population active occupe un emploi dans le noyau urbain, sont considérées avoir un degré d'intégration sociale et économique très élevé avec le noyau urbain et font également partie de l'agglomération.

2. Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement de 2001, 2002*, p. 302.

3. Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement de 2001, 2002*, p. 301.

Ces dernières années, Statistique Canada a raffiné sa méthodologie visant à particulariser les divers territoires. L'organisme a développé, à partir des concepts RMR et AR, le concept de zone d'influence métropolitaine (ZIM). Jusqu'à maintenant, les municipalités étaient considérées comme faisant partie d'une RMR ou d'une AR ou n'en faisant pas partie. Ce nouveau concept permet aujourd'hui de classer les municipalités locales (subdivisions de recensement), situées à l'extérieur des RMR ou des AR, selon le degré d'influence métropolitaine qu'exercent sur elles les RMR et les AR.

La méthodologie utilisée pour mesurer le degré d'influence métropolitaine d'un territoire repose sur le critère qui a servi à identifier les municipalités ayant une étroite interdépendance économique avec le noyau urbain d'une RMR ou d'une AR. L'appartenance à une zone d'influence métropolitaine est déterminée par la proportion des navetteurs quotidiens qui, tout en étant domiciliés dans une municipalité dont le territoire est situé à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR, occupent un emploi dans un des noyaux urbains d'une RMR ou d'une AR. La définition des zones d'influence métropolitaine s'écarte de la définition des RMR et AR dans la mesure où elle prend en considération l'ensemble des influences qu'exercent les agglomérations urbaines sur le territoire d'une municipalité locale (et non pas seulement l'influence de l'agglomération urbaine la plus proche).

On a vu plus tôt que le taux de navettage doit atteindre 50 % ou plus pour qu'une municipalité appartienne à une RMR ou à une AR. Lorsque ce taux est inférieur à 50 %, la municipalité est située à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR. Elle sera classée dans une des quatre catégories de zones d'influence métropolitaine suivantes : forte, modérée, faible ou nulle.

Une municipalité appartient à la catégorie de :

- zones d'influence métropolitaine forte, si la proportion de navetteurs atteint 30 % ou plus, mais est inférieure à 50 % (au moins 30 % de la population active occupée totale qui demeure dans la municipalité travaille dans un noyau urbain quelconque d'une RMR ou d'une AR) ;
- zones d'influence métropolitaine modérée, si la proportion de navetteurs se situe entre 5 % et 30 % ;
- zones d'influence métropolitaine faible, si la proportion de navetteurs est supérieure à 0 %, mais inférieure à 5 % ;
- zones d'influence métropolitaine nulle, si la population active compte moins de 40 personnes ou si aucun travailleur n'occupe un emploi dans le noyau urbain d'une RMR ou d'une AR.

Normalement, le degré d'influence métropolitaine diminue au fur et à mesure que les distances qui séparent les municipalités des RMR et des AR augmentent⁴.

4. Il peut y avoir des exceptions à cette règle, notamment selon le type d'emploi occupé par la population active d'une municipalité.

1.2 INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1.2.1 Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)

D'autres définitions ont été utilisées pour tenter de distinguer les régions n'appartenant pas aux régions urbaines. À titre d'exemple, on s'est basé sur le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) pour définir les « régions éloignées » aux fins de l'Entente Canada-Québec sur le logement abordable, conclue en décembre 2001. Aux fins de cette entente, le territoire d'intervention a été divisé en trois grandes zones ou régions. La zone 1 ou Région urbaine a été définie comme étant tout territoire ne faisant pas partie des régions éloignées. Les régions éloignées ont été scindées en deux zones : la zone 2, appelée Région du Nord, et la zone 3, Région de l'Extrême-Nord, correspondant au territoire du Nunavik.

Le recours à des paramètres essentiellement spatiaux, comme les parallèles terrestres, pour délimiter le territoire d'application d'interventions publiques peut parfois s'avérer aberrant ; ainsi, dans le cas de la désignation des régions éloignées aux fins de l'entente précitée, il a conduit à l'exclusion de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, manifestement une région éloignée dans le contexte québécois. Par ailleurs, la définition de la Région du Nord exclut les petits centres de service du milieu rural, lorsqu'ils comptent plus de 5 000 habitants.

1.3 INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1.3.1 Aide aux régions ressources

Dans son discours sur le budget de 2001-2002, le gouvernement du Québec annonçait une série de mesures pour venir en aide financièrement aux régions ressources qui connaissent des difficultés de développement sur le plan économique ; ces régions s'apparentent aux « régions éloignées » (comme définies plus haut). Elles comprennent les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine⁵. L'année suivante, le territoire d'application des mesures a été élargi pour comprendre la région de la Haute-Gatineau. Par ailleurs, cette définition exclut les milieux ruraux situés dans la partie centrale du Québec.

1.3.2 Réorganisation municipale

La réorganisation municipale effectuée au cours des dernières années s'est appuyée sur les concepts de RMR et de AR. Même si les solutions proposées ne visaient pas nécessairement le regroupement de l'ensemble des municipalités comprises dans les RMR et les AR, ces concepts ont servi à démontrer l'existence des nombreuses interrelations entre le

5. Québec, ministère des Finances, *Discours sur le budget 2001-2002*, 2001, p. 19.

noyau urbain et les autres municipalités des RMR et des AR et la nécessité de mettre en place des entités administratives capables de prendre en considération les intérêts de l'ensemble du territoire de la région urbaine et de sa population.

Dans le cadre de cette réorganisation, les territoires des RMR et des AR ont été considérés dans leur totalité comme des régions urbaines, y compris les banlieues dites rurales situées à l'intérieur de ces territoires. Ainsi, une municipalité à caractère agricole dont les travailleurs occupent majoritairement un emploi dans le noyau urbain d'une RMR ou d'une AR a été considérée comme une municipalité urbaine. Les territoires situés à l'extérieur des RMR et des AR ont été considérés, eux, comme des régions rurales.

En juin 2001, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 29 concernant la cinquantaine de MRC dites à caractère rural (désignées ainsi en vertu d'un décret gouvernemental; l'appartenance à ce groupe de MRC a reposé essentiellement sur l'absence d'une RMR ou d'une AR sur leur territoire respectif). En vertu de cette loi, de nouvelles responsabilités ont été octroyées aux MRC à caractère rural pour suppléer les faibles capacités administratives et fiscales de plusieurs des municipalités locales de petite taille.

1.3.3 Politique nationale de la ruralité

Le cadre de référence qui a servi à l'élaboration de la politique nationale de la ruralité a défini l'espace rural comme un mode particulier d'utilisation de l'espace. Cet espace se caractérise par une densité relativement faible de population et des constructions, par un usage économique à prédominance agricole, d'élevage et de mise en valeur des ressources naturelles, par un mode de vie de ses populations caractérisé par leur appartenance à des collectivités de taille limitée, par un rapport particulier à l'espace et au temps et par une identité et une représentation d'elles-mêmes qui sont distinctives et fortement marquées par le sentiment d'appartenance et l'esprit communautaire⁶.

Sur le plan opérationnel, cette définition se prêtait mal à l'application de la politique nationale de la ruralité. En effet, les milieux ruraux présentent des disparités importantes d'une région à l'autre et parfois même à l'intérieur du territoire d'une même MRC. Il est apparu opportun que l'intervention politique soit modulée de façon à tenir compte de ces disparités. Dans la politique, on a donc confié aux MRC la responsabilité d'identifier les zones rurales de leur territoire. L'identification de ces zones, ainsi que les interventions prévues pour les consolider, ont fait l'objet d'un pacte rural conclu entre le Gouvernement et chacune des MRC visées.

6. Québec, ministère des Régions, *Politique de la ruralité : pour une occupation dynamique du territoire rural : cadre de référence*, p. 4, et *Politique nationale sur la ruralité : une vision d'avenir*, p. 6.

On a toutefois défini au sein de la politique le territoire sur lequel pouvait s'appliquer l'intervention dans les zones rurales. Ainsi, elle vise d'abord tout le territoire qui se situe à l'extérieur des grandes agglomérations urbaines (RMR ou AR), mais cible également certaines municipalités situées à l'intérieur des RMR et des AR. Son territoire d'application se divise en trois grands secteurs⁷ :

- le territoire des municipalités des 50 MRC à caractère rural et de 2 communautés rurales (actes constitutifs abrogés), des municipalités de la Basse-Côte-Nord et de certaines localités de la région du Nord-du-Québec ;
- dans les 26 MRC comprenant une AR sur leur territoire, le territoire des municipalités situé à l'extérieur de l'AR ainsi que le territoire des municipalités situé à l'intérieur des AR dont plus de 50 % de la population vivait en région rurale (RR) lors du recensement de 1996 ;
- dans les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec,
 - a) dans les 4 MRC comprises partiellement dans la Communauté métropolitaine de Montréal, le territoire des municipalités situées à l'extérieur du territoire de la Communauté et celui des municipalités situées à l'intérieur de la Communauté dont plus de 50 % de la population vivait en région rurale (RR) lors du recensement de 1996 ;
 - b) dans les 7 MRC comprises entièrement sur le territoire de l'une ou l'autre des communautés métropolitaines de Montréal ou de Québec, le territoire des municipalités dont plus de 50 % de la population vivait en région rurale (RR) lors du recensement de 1996.

Bien que la politique nationale de la ruralité permette une modulation intéressante de l'intervention gouvernementale sur le territoire rural, cette définition du territoire d'intervention paraît complexe à utiliser pour la présente étude compte tenu des données disponibles sur les ménages et sur les logements.

1.3.4 Interventions de la SHQ

En principe, les programmes de la SHQ s'appliquent au territoire de toutes régions du Québec. C'est le cas de ses principaux programmes comme Logement à but non lucratif public et privé (HLM), AccèsLogis Québec, Supplément au loyer et Allocation-logement.

Jusqu'à maintenant, la SHQ n'a pas senti le besoin d'élaborer une définition formelle du milieu rural à laquelle elle aurait pu se référer chaque fois qu'elle aurait souhaité venir en aide aux ménages ruraux. De façon pragmatique, elle a recours à une approche souple qui lui permet de moduler le territoire d'application selon les objectifs qu'elle poursuit. On remarque

7. Québec, ministère des Régions, *Politique nationale de la ruralité : une vision d'avenir*, annexe, p. 63.

toutefois quelques particularités d'application de certains de ses programmes qui favorisent le milieu rural (ou les régions éloignées) et d'autres qui, au contraire, le désavantagent. Ces programmes seront présentés dans la section sur les interventions de la SHQ en milieu rural.

On peut résumer en quelques lignes les façons dont s'y prend la SHQ pour atteindre les ménages ruraux. Elle fait reposer ses programmes sur certains critères comme la taille de la population des municipalités (par exemple, une population inférieure à 5 000 habitants), l'éloignement (soit en identifiant les régions admissibles ou les latitudes à partir desquelles les programmes s'appliquent, soit en concevant des programmes spécifiques pour certaines régions excentriques). Par ailleurs, certains critères restrictifs, comme le taux d'inoccupation des logements ou la taille de la population des municipalités, peuvent avoir comme conséquence d'écarter les milieux ruraux de certains programmes.

1.4 SYNTHÈSE

Cette section montre que, le plus souvent, le territoire d'intervention des différents organismes publics s'élabore autour des objectifs poursuivis, lesquels peuvent conduire à circonscrire l'application des programmes à certains ménages, non à l'ensemble.

Pour les fins que nous poursuivons ici, certaines définitions du milieu rural ne convenaient pas. Ainsi, les définitions de régions éloignées du gouvernement fédéral et de régions ressources du gouvernement québécois n'ont pas été retenues car elles soustraient de leur territoire respectif de grands pans du territoire rural québécois, ceux, entre autres, situés dans la partie sud ou centrale du territoire.

Nous avons opté pour l'une des deux définitions de Statistique Canada, soit celle qui distingue les municipalités selon leur appartenance à des RMR ou des AR (2001). Bien qu'imparfaite, cette dernière est apparue la plus judicieuse pour analyser les conditions d'habitation des ménages ruraux. Elle permet, d'une part, d'écarter les banlieues agricoles situées à l'intérieur du territoire urbain et d'intégrer les centres de services situés en milieu rural. De plus, Statistique Canada collige de nombreuses données relatives aux ménages et aux logements des territoires situés à l'intérieur et à l'extérieur des RMR et des AR, ce qui permet de comparer les milieux urbains et ruraux. Statistique Canada rassemble également certaines données relatives aux ménages et aux logements des différentes zones d'influence métropolitaine (ZIM). L'utilisation de ce concept permet de raffiner l'analyse du milieu rural dans son ensemble et d'avoir une idée plus juste de la situation du logement au fur et à mesure que les municipalités échappent à l'influence des grands centres urbains.

Cette définition se rapproche passablement de celle sur laquelle repose la politique nationale de la ruralité. En effet, celle-ci se base sur les mêmes concepts de RMR et de AR et reconnaît que le territoire rural correspond d'abord à celui qui est situé à l'extérieur des RMR et des AR.

2

CONDITIONS DE L'HABITATION DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX

CE CHAPITRE porte sur les caractéristiques comparées des ménages et des logements des milieux urbains et ruraux. L'analyse repose sur les données du recensement 2001. Nous examinerons la situation des ménages et la condition des logements pour chacune des zones d'influence métropolitaine formant le milieu rural. Toutefois, une analyse aussi pointue ne sera pas toujours possible. En effet, le concept de zones d'influence métropolitaine étant nouveau, certaines variables statistiques du recensement sur les ménages et les logements n'ont pas toujours été ventilées pour chacune des zones d'influence métropolitaine, comme elles le sont pour le milieu urbain (territoires compris dans les RMR et les AR) et le milieu rural pris globalement (territoires situés hors des RMR et des AR). Lorsque les données sont disponibles, l'analyse du milieu s'étendra aux caractéristiques des ménages et des logements selon les zones d'influence métropolitaine ; dans le cas contraire, elle se limitera au milieu rural pris globalement.

Dans les deux cas, les données concernent les mêmes 1 347 entités territoriales locales (municipalités locales, incluant les établissements autochtones, et territoires non organisés), mais les nombres de ménages et de logements diffèrent, car généralement, dans le premier cas, les données sur les zones d'influence métropolitaine intègrent le logement de bande alors que, dans le second cas, les données sur le milieu urbain et le milieu rural pris globalement n'en tiennent pas compte. Le logement de bande ne représente toutefois que 0,1% des logements du Québec. Selon les données du recensement, il se trouverait davantage en milieu rural (60,2%)⁸ qu'en milieu urbain⁹.

8. Certaines communautés autochtones refusent de répondre au questionnaire du recensement. Ainsi, les données concernant des communautés autochtones en milieu urbain (Kahnawake, Kanesatake) ne sont pas comptabilisées ici ; le taux de 60,2% pourrait donc être plus faible dans les faits.

9. Comme plusieurs des données analysées proviennent de l'addition de renseignements compilés au niveau des subdivisions de recensement, les critères de confidentialité de Statistique Canada et les arrondissements peuvent faire en sorte que, d'une part, le total de certains sous-ensembles peut différer légèrement de l'information produite pour l'ensemble du territoire considéré et que, d'autre part, les données présentées pour ces sous-ensembles peuvent différer quelque peu de statistiques publiées par Statistique Canada ou d'autres organismes. D'autres raisons peuvent faire en sorte que les totaux ne soient pas identiques entre deux tableaux. Les écarts peuvent généralement s'expliquer par la provenance des données ou par les univers pris en considération.

2.1 TERRITOIRE D'ANALYSE ET POPULATION

Pour les fins de l'analyse, le territoire québécois a été scindé en deux parties: le territoire urbain et le territoire rural. Le territoire urbain comprend les municipalités locales des 6 régions métropolitaines de recensement (RMR) et des 25 agglomérations de recensement (AR). En 2001, les RMR comprennent 195 municipalités locales et les AR en dénombrent 113. Le milieu urbain regroupe donc 308 municipalités locales¹⁰. En 2001, le territoire rural englobe 1 039 entités territoriales, soit celles qui sont situées à l'extérieur des RMR et des AR¹¹. Il est divisé en quatre types de zones d'influence métropolitaine, soit les zones d'influence métropolitaine forte (255 entités territoriales en 2001), modérée (525), faible (167) et nulle (92). Le territoire d'analyse comprend donc au total 1 347 entités territoriales, soit 1 039 rurales et 308 urbaines.

Selon le recensement de 2001, ces 1 347 entités territoriales comptent 7 236 856 personnes¹². La population urbaine (au sens de la définition adoptée) représente 78,5 % de la population québécoise. De cette population urbaine, 84,7 % vivent dans les RMR et 15,3 % dans les AR. Quant à la population rurale, qui représente 21,5 % de la population totale, elle se répartit comme suit dans le milieu rural: 28,3 % dans des zones d'influence métropolitaine forte; 50,8 % dans des zones d'influence métropolitaine modérée; 18,0 % dans des zones d'influence métropolitaine faible et 3,0 % dans des zones d'influence métropolitaine nulle.

Inversement, en 2001, 22,9 % des municipalités locales du Québec regroupent l'ensemble de la population urbaine tandis que 77,1 % d'entre elles accueillent la population rurale. Les municipalités urbaines et rurales sont donc de taille fort différente; dans le premier cas, elles sont populeuses tandis que, dans le second cas, elles sont de petite taille. Elles sont particulièrement de petite taille dans les zones d'influence métropolitaine nulle puisqu'elles comptent, en moyenne, autour de 500 habitants. Dans les autres zones d'influence métropolitaine, leur taille est, en moyenne, trois fois plus grande.

10. Depuis 2002, la réorganisation municipale a entraîné de nombreux regroupements de municipalités qui ont eu pour effet de modifier l'appartenance de certaines d'entre elles. À titre d'exemple, une municipalité qui, en 2001, était considérée appartenir à une zone d'influence métropolitaine forte, modérée, faible ou nulle, pouvait, à la suite d'un regroupement de municipalités, appartenir à une RMR, à une AR ou à une autre zone d'influence métropolitaine. Afin d'avoir un aperçu juste de la situation en 2001, on a utilisé l'organisation municipale en vigueur cette année-là.

11. Il n'en comptait plus que 971 après la réorganisation municipale de 2002.

12. On obtient ce nombre lorsqu'on soustrait du total de la population québécoise recensée en 2001 les 623 personnes habitant 129 entités territoriales, généralement des territoires non organisés, qui ont été exclues, soit parce qu'elles sont inhabitées, soit en raison de données insuffisantes concernant les ménages privés.

TABLEAU 1 POPULATION DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX, QUÉBEC, 1996-2001

Degré d'influence métropolitaine	Municipalités		Population totale			
	Nombre	Part relative (%)	1996	2001	Part relative 2001 (%)	Croissance 1996-2001 (%)
Ensemble	1 347	100,0	7 137 951	7 236 856	100,0	1,4
Milieu urbain	308	22,9	5 569 270	5 681 044	78,5	2,0
RMR	195	63,3	4 695 015	4 812 522	84,7	2,5
AR	113	36,7	874 255	868 522	15,3	(0,7)
Milieu rural	1 039	77,1	1 568 681	1 555 812	21,5	(0,8)
ZIM forte	255	24,5	429 851	439 797	28,3	2,3
ZIM modérée	525	50,5	800 113	789 980	50,8	(1,3)
ZIM faible	167	16,1	292 140	279 400	18,0	(4,4)
ZIM nulle	92	8,9	46 577	46 635	3,0	0,1

SOURCES : Statistique Canada (GéoSuite, recensements 1996 et 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

En 1996, les mêmes 1 347 entités territoriales comptaient 7 137 951 habitants. Au cours de la période 1996-2001, l'accroissement démographique a donc été de 1,4 %. Cette croissance a toutefois été très inégale d'un milieu à l'autre. Ainsi, la population du milieu urbain s'est accrue globalement de 2,0 % au cours de cette période, mais c'est essentiellement grâce à l'augmentation de la population des RMR (2,5 %), la population des AR ayant diminué de 0,7 %. Dans l'ensemble, le milieu rural a connu une baisse de population de 0,8 %; cette baisse a été particulièrement forte dans les zones d'influence métropolitaine faible (4,4 %). Par ailleurs, la croissance de la population des zones d'influence métropolitaine forte a connu une belle performance puisqu'elle a atteint un taux de 2,3 %, soit un taux supérieur à celui qu'ont connu le Québec et le milieu urbain dans son ensemble. Lorsqu'on affirme que la population du milieu rural diminue, il faut se montrer prudent et spécifier de quel territoire il est question.

2.2 CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

Selon les données du recensement de 2001, 79,5 % des ménages québécois vivent en milieu urbain et plus des deux tiers (67,3 %) dans un des six plus grands centres urbains (RMR). Le milieu rural accueille 20,5 % des ménages privés québécois. La répartition des ménages entre les différentes zones d'influence métropolitaine du milieu rural suit de près la répartition de la population, plus du quart (28,0 %) des ménages ruraux vivent dans les zones d'influence métropolitaine forte, plus de la moitié (51,6 %) dans les zones d'influence métropolitaine modérée, 17,6 % dans les zones d'influence métropolitaine faible et 2,7 % dans les zones d'influence métropolitaine nulle.

TABLEAU 2 DISTRIBUTION DES MÉNAGES PRIVÉS
SELON LES TYPES DE MILIEUX, QUÉBEC, 2001

Degré d'influence métropolitaine	Ménages privés	Ménages dans l'ensemble du territoire (%)	Ménages à l'intérieur des milieux urbains et ruraux (%)
Ensemble	2 977 465	100,0	
Milieu urbain	2 367 850	79,5	100,0
RMR	2 003 895	67,3	84,6
AR	363 955	12,2	15,4
Milieu rural	609 615	20,5	100,0
ZIM forte	170 795	5,7	28,0
ZIM modérée	314 865	10,6	51,6
ZIM faible	107 285	3,6	17,6
ZIM nulle	16 670	0,6	2,7

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

2.2.1 Croissance des ménages

Si on exclut les ménages qui habitent des logements de bande, la croissance des ménages québécois entre 1996 et 2001 a atteint 5,5 %, soit une croissance qui dépasse de loin celle de la population (1,4 %). Elle a été plus forte en milieu rural (7,5 %) qu'en milieu urbain (5,0 %). Une formation importante de ménages peut avoir plusieurs causes : un milieu attractif, une économie dynamique, le grand nombre de jeunes en âge de former de nouveaux ménages, le phénomène des séparations et des divorces, etc. Par ailleurs, la population vieillit, concourant à l'augmentation du nombre des ménages d'une seule personne, ce qui peut avoir pour effet d'abaisser le nombre de personnes par ménage. Ce nombre était de 2,5 personnes en 1996 au Québec ; il est passé à 2,4 en 2001. Il est resté le même dans les RMR (2,4), mais il a diminué dans les AR, passant de 2,5 à 2,3 personnes au cours de cette période, et dans le milieu rural, passant de 2,6 à 2,5 personnes.

TABLEAU 3 CROISSANCE DES MÉNAGES PRIVÉS
DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX, QUÉBEC, 1996 – 2001

Territoire	Ménages privés			Personnes par ménage privé	
	1996	2001	Croissance 1996-2001 (%)	1996	2001
Ensemble	2 818 910	2 973 920	5,5	2,5	2,4
Milieu urbain	2 253 950	2 366 440	5,0	2,4	2,4
RMR	1 890 250	2 003 950	6,0	2,4	2,4
AR	363 700	362 490	(0,3)	2,5	2,3
Milieu rural	564 955	607 480	7,5	2,6	2,5

SOURCES : Statistique Canada (GéoSuite, recensements 1996 et 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

NOTE : Ces données excluent les logements de bande.

2.2.2 Genre de ménage

Les ménages sont divisés en deux groupes majeurs : les ménages familiaux et les ménages non familiaux. Selon les données du recensement 2001, les deux tiers (67,0 %) des ménages québécois sont des ménages familiaux et le tiers (33,0 %) des ménages non familiaux. En milieu rural, les ménages se composent davantage de ménages familiaux (72,8 %) que les ménages urbains (65,5 %). La proportion de ménages familiaux est particulièrement importante dans les zones d'influence métropolitaine forte (75,1 %) et nulle (74,7 %).

Les ménages familiaux comprennent les couples apparentés sans enfants (36,7 % des familles québécoises), les couples avec enfants (46,0 %), les familles monoparentales (15,9 %) et les ménages multifamiliaux (1,2 %). À eux seuls, les ménages familiaux avec enfants¹³ représentent près des deux tiers (63,2 %) des familles québécoises et 42,3 % de l'ensemble des ménages québécois. Quant aux familles monoparentales, elles représentent le quart (25,2 %) des familles avec enfants et 10,6 % de l'ensemble des ménages québécois.

TABEAU 4 GENRE DE MÉNAGE DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX, QUÉBEC, 2001

Degré d'influence métropolitaine	Ensemble des ménages privés	Ménages familiaux		Ménages non familiaux	
		Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2 977 465	1 993 660	67,0	983 375	33,0
Milieu urbain	2 367 850	1 549 930	65,5	817 780	34,5
RMR	2 003 895	1 305 375	65,1	698 445	34,9
AR	363 955	244 555	67,2	119 335	32,8
Milieu rural	609 615	443 730	72,8	165 595	27,2
ZIM forte	170 795	128 225	75,1	42 475	24,9
ZIM modérée	314 865	224 890	71,4	89 850	28,5
ZIM faible	107 285	78 165	72,9	29 075	27,1
ZIM nulle	16 670	12 450	74,7	4 195	25,2

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

Les couples sans enfants sont proportionnellement plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain, soit 39,0 % des ménages familiaux du milieu rural comparativement à 36,1 % des ménages familiaux vivant en milieu urbain. En milieu rural, ce genre de famille est particulièrement présent dans les zones d'influence métropolitaine forte (39,8 %) et dans les zones d'influence métropolitaine modérée (39,7 %), mais relativement peu nombreux (32,5 %) dans les zones d'influence métropolitaine nulle. À l'inverse, les ménages familiaux avec enfants sont plus nombreux en milieu urbain (63,9 %) qu'en milieu rural (60,6 %), sauf dans les zones d'influence métropolitaine nulle où ce taux est plus élevé (66,8 %) que partout ailleurs. Le faible taux de familles avec enfants en milieu rural peut s'expliquer par le départ prématuré de la maison des enfants qui désirent compléter leurs études ou trouver un emploi dans les grands centres urbains. Dans une moindre mesure, ce phénomène s'observe également dans les AR.

13. Les ménages avec enfants comprennent les couples avec enfants, les familles monoparentales et les ménages multifamiliaux.

Quant aux familles monoparentales, elles sont proportionnellement plus nombreuses en milieu urbain (16,9 %) qu'elles ne le sont en milieu rural (12,6 %). Elles représentent plus du quart (26,4 %) des familles comptant des enfants en milieu urbain et un cinquième (20,7 %) en milieu rural. Finalement, les ménages multifamiliaux, c'est-à-dire les ménages regroupant des personnes appartenant à plus d'une famille, représentent 1,2 % des ménages familiaux québécois; ils sont relativement plus nombreux (4,1 %) dans les zones d'influence métropolitaine nulle.

Les ménages non familiaux regroupent les ménages d'une seule personne et les ménages formés de plus d'une personne qui n'entretiennent aucun lien familial entre elles. Ils sont toutefois très majoritairement composés d'une seule personne, davantage en milieu rural (92,0 %) qu'en milieu urbain (89,0 %), bien que les ménages d'une seule personne soient proportionnellement plus nombreux en milieu urbain (30,7 % de l'ensemble des ménages urbains) qu'en milieu rural (24,9 %).

TABEAU 5 MÉNAGES FAMILIAUX DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX, QUÉBEC, 2001

Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Couples sans enfants		Couples avec enfants		Familles mono-parentales		Ménages multi-familiaux		Ménages avec enfants	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 993 660	732 160	36,7	917 900	46,0	317 030	15,9	24 415	1,2	1 259 345	63,2
Milieu urbain	1 549 930	559 265	36,1	709 605	45,8	261 300	16,9	19 345	1,2	990 250	63,9
RMR	1 305 375	464 255	35,6	601 595	46,1	221 725	17,0	17 515	1,3	840 835	64,4
AR	244 555	95 010	38,9	108 010	44,2	39 575	16,2	1 830	0,7	149 415	61,1
Milieu rural	443 730	172 895	39,0	208 295	46,9	55 730	12,6	5 070	1,1	269 095	60,6
ZIM forte	128 225	51 075	39,8	60 860	47,5	14 675	11,4	1 260	1,0	76 795	59,9
ZIM modérée	224 890	89 175	39,7	103 780	46,1	29 110	12,9	1 885	0,8	134 775	59,9
ZIM faible	78 165	28 595	36,6	37 495	48,0	10 290	13,2	1 420	1,8	49 205	63,0
ZIM nulle	12 450	4 050	32,5	6 160	49,5	1 655	13,3	505	4,1	8 320	66,8

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

TABEAU 6 MÉNAGES NON FAMILIAUX DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX, QUÉBEC, 2001

Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Ménages formés d'une seule personne		Ménages formés de plus d'une personne	
		Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	983 375	880 165	89,5	102 835	10,5
Milieu urbain	817 780	727 845	89,0	89 830	11,0
RMR	698 445	618 135	88,5	80 285	11,5
AR	119 335	109 710	91,9	9 545	8,0
Milieu rural	165 595	152 320	92,0	13 005	7,9
ZIM forte	42 475	38 875	91,5	3 545	8,3
ZIM modérée	89 850	82 965	92,3	6 785	7,6
ZIM faible	29 075	26 540	91,3	2 435	8,4
ZIM nulle	4 195	3 940	93,9	240	5,7

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

Les ménages non familiaux composés de plus d'une personne sont plus nombreux dans les RMR (11,5 %) qu'ils ne le sont en milieu rural; ils sont particulièrement peu nombreux dans les zones d'influence métropolitaine nulle (5,7%). Ces ménages sont souvent formés d'étudiants ou de jeunes travailleurs; il n'est donc pas surprenant d'en retrouver davantage dans les grands centres urbains. Enfin, de façon générale, on observe que le partage entre les genres de ménages qu'on trouve dans les zones d'influence métropolitaine nulle se démarque quelque peu de ce qu'on observe dans les autres zones d'influence métropolitaine du milieu rural.

2.2.3 Âge du principal soutien du ménage

Selon le recensement de 2001, 4,3 % des ménages québécois ont comme principal soutien une personne âgée de moins de 25 ans, 15,0 % des ménages, une personne de 25 à 34 ans, 60,7 % des ménages, une personne de 35 à 64 ans et 19,9 %, une personne de 65 ans ou plus.

Les soutiens des ménages ruraux sont en moyenne plus âgés que ceux des ménages urbains. En effet, proportionnellement moins de ménages ruraux ont comme principal soutien une personne âgée de moins de 25 ans (2,8 %) ou âgée de 25 à 34 ans (12,5 %) que les ménages urbains (respectivement 4,7 % et 15,6 %), et davantage de ménages ruraux ont comme principal soutien une personne âgée de 65 ans ou plus, soit 21,6 % des ménages comparativement à 19,4 % des ménages urbains.

Degré d'influence métropolitaine	Ensemble des ménages	Moins de 25 ans		25-34 ans		35-64 ans		65 ans et plus	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2 977 495	129 365	4,3	446 290	15,0	1 806 710	60,7	592 170	19,9
Milieu urbain	2 367 815	112 005	4,7	370 370	15,6	1 424 560	60,2	460 210	19,4
RMR	2 003 870	95 005	4,7	320 915	16,0	1 202 060	60,0	385 420	19,2
AR	363 945	17 000	4,7	49 455	13,6	222 500	61,1	74 790	20,5
Milieu rural	609 680	17 360	2,8	75 920	12,5	382 150	62,7	131 960	21,6
ZIM forte	170 775	4 185	2,5	22 345	13,1	110 870	64,9	32 800	19,2
ZIM modérée	314 940	9 345	3,0	37 305	11,8	194 045	61,6	73 075	23,2
ZIM faible	107 255	3 320	3,1	13 810	12,9	67 030	62,5	22 685	21,2
ZIM nulle	16 710	510	3,1	2 460	14,7	10 205	61,1	3 400	20,3

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

À l'intérieur du territoire rural, les ménages des zones d'influence métropolitaine modérée se démarquent des ménages des autres zones d'influence métropolitaine; 23,2 % des ménages des zones d'influence métropolitaine modérée ont une personne de 65 ans ou plus comme principal soutien. Inversement, les ménages des zones d'influence métropolitaine forte ont moins fréquemment une personne âgée de 65 ans et plus comme principal soutien, soit 19,2 %.

2.2.4 Revenu des ménages ¹⁴

En 2000, le revenu moyen de l'ensemble des ménages québécois s'établit à 49 998 \$ et le revenu médian à 40 468 \$. Selon le recensement de 2001, le revenu médian des ménages ruraux est de 37 184 \$ alors qu'il est de 40 505 \$ chez l'ensemble des ménages québécois, soit un écart de 8,2 %. Le revenu médian des ménages des RMR atteint 42 165 \$ et 38 182 \$ chez les ménages des AR. On constate que le revenu médian des ménages des AR s'aligne davantage sur celui des ménages des milieux ruraux que sur celui des ménages des RMR.

Les revenus des propriétaires qui habitent un logement qui leur appartient sont, dans l'ensemble, supérieurs à ceux des locataires ; leur revenu médian représente plus du double de celui des locataires. Chez les propriétaires, l'écart entre le revenu médian des ménages québécois et celui des ménages ruraux est très prononcé, soit un écart de 21,7 %. Cet écart s'accroît encore lorsque l'on compare ce revenu à celui des propriétaires vivant dans les RMR ; il grimpe à 30,1 %.

Chez les locataires, les écarts sont moins prononcés. Le revenu médian des locataires des milieux ruraux est inférieur de 11,8 % de celui de l'ensemble des locataires québécois et de 15,6 % de celui des ménages locataires des RMR. Il faut noter toutefois que, contrairement au cas du revenu médian des propriétaires vivant dans les AR, le revenu médian des locataires des AR est inférieur à celui des locataires vivant en milieu rural.

Territoire	Ensemble des ménages			Propriétaires			Locataires		
	Nombre	Revenu médian (\$)	Écart (%)	Nombre	Revenu médian (\$)	Écart (%)	Nombre	Revenu médian (\$)	Écart (%)
Ensemble	2 944 465	40 505	-	1 702 740	54 030	-	1 241 725	26 088	-
RMR	1 995 925	42 165	4,1	1 044 080	60 446	11,9	951 845	27 242	4,4
AR	360 535	38 182	(5,7)	214 560	51 503	(4,7)	145 980	22 656	(13,2)
Milieu rural	588 005	37 184	(8,2)	444 105	42 279	(21,7)	143 900	23 004	(11,8)

SOURCES : Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement 2001 de Statistique Canada, Données Échantillon 20 %, tableau 31)

NOTE : Ces données excluent les logements de bande et concernent les ménages non agricoles dont le revenu est supérieur à zéro.

Si les écarts de revenu médian entre les ménages ruraux et les ménages urbains sont très importants, qu'en est-il des écarts de revenu entre les ménages des milieux ruraux et des écarts de revenu entre les ménages urbains ? Pour répondre à cette question, nous avons examiné les revenus des ménages selon différentes tranches de revenu.

14. Les données sur le revenu des ménages ne sont pas disponibles pour les zones d'influence métropolitaine.

Ainsi, 8,3% des ménages québécois ont un revenu annuel inférieur à 10 000 \$, 23,0% d'entre eux ont un revenu annuel inférieur à 20 000 \$, 29,8% ont un revenu inférieur à 25 000 \$ et 36,4% un revenu inférieur à 30 000 \$. Chez les ménages ruraux, bien que seulement 7,8% des ménages aient des revenus inférieurs à 10 000 \$ par année, ce sont 39,2% des ménages qui ont des revenus inférieurs à 30 000 \$. Chez les ménages urbains, ces taux sont respectivement de 8,4% et de 35,7%.

Du côté des hauts revenus, on observe que 22,6% des ménages québécois ont un revenu annuel égal ou supérieur à 70 000 \$; ce taux est seulement de 16,5% en milieu rural, alors qu'il grimpe à 24,2% en milieu urbain.

TABLEAU 9		REVENU DES MÉNAGES DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX, QUÉBEC, 2001											
Territoire	Ensemble	Moins de 10 000 \$		10 000 – 19 999 \$		20 000 – 24 999 \$		25 000 – 29 999 \$		30 000 – 34 999 \$			
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	2 973 920	247 215	8,3	438 015	14,7	203 110	6,8	196 660	6,6	192 630	6,5		
Milieu urbain	2 366 440	199 565	8,4	341 755	14,4	153 795	6,5	151 205	6,4	148 685	6,3		
RMR	2 003 945	166 270	8,3	283 575	14,2	127 530	6,4	126 445	6,3	124 360	6,2		
AR	362 495	33 295	9,2	58 180	16,0	26 265	7,2	24 760	6,8	24 325	6,7		
Milieu rural	607 480	47 650	7,8	96 255	15,8	49 315	8,1	45 450	7,5	43 945	7,2		

Territoire	Ensemble	35 000 – 39 999 \$		40 000 – 49 999 \$		50 000 – 59 999 \$		60 000 – 69 999 \$		70 000 – ou plus	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2 973 920	185 675	6,2	329 055	11,1	279 345	9,4	230 495	7,8	671 715	22,6
Milieu urbain	2 366 440	142 595	6,0	254 125	10,7	218 930	9,3	184 025	7,8	571 750	24,2
RMR	2 003 945	120 010	6,0	213 925	10,7	184 200	9,2	155 970	7,8	501 655	25,0
AR	362 495	22 585	6,2	40 200	11,1	34 730	9,6	28 055	7,7	70 095	19,3
Milieu rural	607 480	43 075	7,1	74 930	12,3	60 420	9,9	46 475	7,7	99 960	16,5

SOURCE : Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement 2001 de Statistique Canada, Données échantillon 20%, tableau 16)

NOTE : Ces données excluent les logements de bande.

On peut en déduire que, en moyenne, le revenu annuel des ménages urbains est plus élevé que celui des ménages ruraux, mais que les écarts de revenu entre les ménages urbains sont plus prononcés qu'ils ne le sont entre les ménages ruraux. Toutefois, ces observations reflètent essentiellement la situation des ménages qui vivent dans l'un des six grands centres urbains (les RMR) et non celle des ménages qui résident dans les AR; le profil de revenu de ces derniers ressemble davantage à celui des ménages ruraux.

2.3 CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

Par définition, à chaque ménage privé correspond un logement privé occupé. Cette définition exclut un petit nombre de personnes, environ 2 % de la population totale, formant des ménages collectifs et vivant dans des « logements collectifs » au sens du recensement.

2.3.1 Mode d'occupation

On observe au Québec une nette démarcation des modes d'occupation des logements selon qu'ils sont occupés par des ménages urbains ou par des ménages ruraux. Selon le recensement 2001, 57,9 % des ménages sont propriétaires du logement qu'ils occupent, 41,9 % en sont locataires et 0,1 % des ménages vivent dans un logement de bande¹⁵.

Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Possédés		Loués		Logements de bande	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2 977 465	1 723 790	57,9	1 248 955	41,9	4 185	0,1
Milieu urbain	2 367 850	1 263 665	53,4	1 103 330	46,6	690	0,0
RMR	2 003 895	1 047 010	52,2	956 750	47,7	20	0,0
AR	363 955	216 655	59,5	146 580	40,3	670	0,2
Milieu rural	609 615	460 125	75,5	145 625	23,9	3 495	0,6
ZIM forte	170 795	138 020	80,8	32 435	19,0	240	0,1
ZIM modérée	314 865	235 010	74,6	79 490	25,2	270	0,1
ZIM faible	107 285	75 855	70,7	29 445	27,4	1 880	1,8
ZIM nulle	16 670	11 240	67,4	4 255	25,5	1 105	6,6

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

En milieu rural, les trois quarts (75,5 %) des ménages sont propriétaires du logement qu'ils habitent, 23,9 % des ménages en sont locataires et 0,6 % occupent un logement de bande. En milieu urbain, le taux de ménages propriétaires de leur logement est faible comparativement à ce qu'on observe en milieu rural puisqu'il n'est que de 53,4 %; il est particulièrement faible dans les RMR (52,2 %).

15. Le logement de bande est un logement privé situé dans un établissement amérindien qui, pour des raisons historiques et légales, ne peut être classé comme un logement possédé ou loué.

En milieu rural, c'est dans les zones d'influence métropolitaine forte, c'est-à-dire dans les zones les plus influencées par les grands centres urbains, qu'on trouve la proportion la plus élevée de propriétaires occupants. Ce taux y atteint 80,8 %; il diminue ensuite au fur et à mesure que l'influence métropolitaine s'amenuise. Il n'est plus que de 67,4 % chez les ménages des zones d'influence métropolitaine nulle, ce qui est encore un taux très élevé comparativement à ce qu'on trouve en milieu urbain. Ces hauts taux de propriétaires ont évidemment pour corollaire des faibles taux de locataires.

C'est dans les zones d'influence métropolitaine nulle et faible qu'on trouve, toute proportion gardée, le plus grand nombre de logements de bande; 6,6 % des ménages des zones d'influence métropolitaine nulle et 1,8 % des ménages des zones d'influence métropolitaine faible occupent de tels logements. Ailleurs, ce mode d'occupation est pratiquement inexistant. Le logement de bande est généralement mis à la disposition de ménages autochtones vivant dans des communautés amérindiennes.

2.3.2 Type de construction

Au Québec, selon le recensement de 2001, près de la moitié (46,0 %) des ménages vit dans une maison individuelle, alors qu'une autre moitié (48,0 %) réside dans un logement situé dans un immeuble de moins de cinq étages autre qu'une maison individuelle¹⁶. Peu de ménages québécois habitent des immeubles en hauteur et rares sont ceux qui occupent un logement mobile comme résidence principale.

Dans le milieu rural, la maison individuelle est le type de construction le plus répandu. En effet, plus des trois quarts (77,5 %) des ménages habitent ce type de construction, comparativement à seulement 37,9 % des ménages urbains. Inversement, seulement 20,9 % des ménages ruraux résident dans un immeuble de moins de cinq étages autre qu'une maison individuelle (l'immeuble locatif typique au Québec) alors que ce taux atteint 55,0 % chez les ménages urbains. Les immeubles en hauteur (immeubles de cinq étages et plus) sont pratiquement inexistant dans le milieu rural et ce, dans toutes les zones d'influence métropolitaine. Le logement mobile ne représente que 1,4 % des logements, mais il est, toute proportion gardée, près de trois fois plus présent qu'en milieu urbain.

En milieu rural, les ménages des zones d'influence métropolitaine forte et nulle logent plus souvent dans une maison individuelle (84,0 % et 81,6 % respectivement) que ceux des autres zones d'influence métropolitaine. Chez les ménages des zones d'influence métropolitaine faible, ce taux chute à 72,1 %. C'est encore là un taux très élevé si on le compare à ceux observés en milieu urbain (dans les RMR, ce taux n'est que de 35,5 %). C'est aussi dans les zones d'influence métropolitaine faible que le taux de ménages résidant dans un immeuble collectif de moins de cinq étages est le plus élevé (25,7 %) ainsi que le taux des ménages vivant dans un logement mobile (2,0 %).

16. Au Québec, contrairement à plusieurs provinces canadiennes, l'immeuble de moins de cinq étages, autre que la maison individuelle, est l'immeuble typique dans lequel résident les locataires.

Les ménages québécois qui sont propriétaires de leur logement vivent généralement dans une maison individuelle (73,1%). Ce phénomène se vérifie partout sur le territoire, tant en milieu urbain (66,5%) qu'en milieu rural (91,1%). Il existe donc une forte corrélation entre le fait d'être propriétaire de son logement et celui d'habiter une maison individuelle. En milieu rural, les propriétaires des zones d'influence métropolitaine forte et des zones d'influence métropolitaine nulle résident plus fréquemment dans une maison individuelle, à raison de 93,0% et 93,8% respectivement, que ceux des zones d'influence métropolitaine modérée ou faible (respectivement 90,7% et 88,4%).

Peu de locataires québécois vivent dans une maison individuelle, soit 8,5% d'entre eux. Toutefois, plus du tiers (34,4%) des locataires ruraux habitent une maison individuelle, alors que ce taux est d'à peine 5,1% chez les locataires urbains. Dans les zones d'influence métropolitaine forte et nulle, le taux des locataires résidant dans une maison individuelle est supérieur à 45% alors qu'il se situe autour de 30% dans les zones d'influence métropolitaine modérée et faible. Par ailleurs, plus des deux tiers des locataires des zones d'influence métropolitaine modérée et faible habitent dans un immeuble collectif de moins de cinq étages, alors que ce n'est le cas que de la moitié des locataires des zones d'influence métropolitaine forte et nulle.

TABLEAU 11 TYPE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS
DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX, QUÉBEC, 2001

Degré d'influence métropolitaine	Ensemble des logements	Maison individuelle		Immeuble de 5 étages et plus		Logement mobile		Autre logement	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2 977 465	1 370 415	46,0	154 400	5,2	21 385	0,7	1 430 435	48,0
Milieu urbain	2 367 850	898 075	37,9	154 045	6,5	12 670	0,5	1 302 895	55,0
RMR	2 003 895	712 100	35,5	150 725	7,5	7 110	0,4	1 133 905	56,6
AR	363 955	185 975	51,1	3 320	0,9	5 560	1,5	168 990	46,4
Milieu rural	609 615	472 340	77,5	355	0,1	8 715	1,4	127 540	20,9
ZIM forte	170 795	143 495	84,0	30	0,0	2 575	1,5	24 450	14,3
ZIM modérée	314 865	237 885	75,6	180	0,1	3 760	1,2	72 650	23,1
ZIM faible	107 285	77 355	72,1	145	0,1	2 185	2,0	27 585	25,7
ZIM nulle	16 670	13 605	81,6	0	0,0	195	1,2	2 855	17,1

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

NOTE : « Autre logement » signifie ici un logement situé dans un immeuble de moins de cinq étages autre qu'une maison individuelle.

TABLEAU 12 TYPE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS
 SELON LE MODE D'OCCUPATION, QUÉBEC, 2001

Logements occupés par leur propriétaire									
Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Maison individuelle		Immeuble de 5 étages et plus		Logement mobile		Autre logement	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 723 790	1 259 580	73,1	26 465	1,5	19 140	1,1	417 900	24,2
Milieu urbain	1 263 665	840 565	66,5	26 405	2,1	11 760	0,9	384 770	30,4
RMR	1 047 010	668 460	63,8	26 145	2,5	6 525	0,6	345 820	33,0
AR	216 655	172 105	79,4	260	0,1	5 235	2,4	38 950	18,0
Milieu rural	460 125	419 015	91,1	60	0,0	7 380	1,6	33 130	7,2
ZIM forte	138 020	128 390	93,0	10	0,0	2 115	1,5	7 340	5,3
ZIM modérée	235 010	213 055	90,7	20	0,0	3 245	1,4	18 440	7,8
ZIM faible	75 855	67 030	88,4	30	0,0	1 905	2,5	6 790	9,0
ZIM nulle	11 240	10 540	93,8	0	0,0	115	1,0	560	5,0
Logements occupés par un locataire									
Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Maison individuelle		Immeuble de 5 étages et plus		Logement mobile		Autre logement	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 248 955	106 715	8,5	128 000	10,2	1 985	0,2	1 011 775	81,0
Milieu urbain	1 103 330	56 660	5,1	127 645	11,6	785	0,1	917 990	83,2
RMR	956 750	43 490	4,5	124 620	13,0	515	0,1	787 970	82,4
AR	146 580	13 170	9,0	3 025	2,1	270	0,2	130 020	88,7
Milieu rural	145 625	50 055	34,4	355	0,2	1 200	0,8	93 785	64,4
ZIM forte	32 435	14 845	45,8	60	0,2	420	1,3	17 105	52,7
ZIM modérée	79 490	24 445	30,8	165	0,2	610	0,8	54 080	68,0
ZIM faible	29 445	8 730	29,6	130	0,4	150	0,5	20 400	69,3
ZIM nulle	4 255	2 035	47,8	0	0,0	20	0,5	2 200	51,7
Logements de bande									
Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Maison individuelle		Immeuble de 5 étages et plus		Logement mobile		Autre logement	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	4 185	3 525	84,2	0	0,0	70	1,7	605	14,5
Milieu urbain	690	630	91,3	0	0,0	0	0,0	60	8,7
RMR	20	0	0,0	0	0,0	0	0,0	15	75,0
AR	670	630	94,0	0	0,0	0	0,0	45	6,7
Milieu rural	3 495	2 895	82,8	0	0,0	70	2,0	545	15,6
ZIM forte	240	190	79,2	0	0,0	10	4,2	50	20,8
ZIM modérée	270	245	90,7	0	0,0	0	0,0	25	9,3
ZIM faible	1 880	1 490	79,3	0	0,0	35	1,9	370	19,7
ZIM nulle	1 105	970	87,8	0	0,0	25	2,3	100	9,0

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

NOTE : « Autre logement » signifie ici un logement situé dans un immeuble de moins de cinq étages autre qu'une maison individuelle.

Pour leur part, les locataires urbains résident plus fréquemment dans un immeuble locatif typique (moins de cinq étages) que les locataires ruraux, soit 83,2 % d'entre eux comparativement à 64,4 % chez les locataires ruraux. Il ne faut pas en déduire que les ménages ruraux préfèrent, davantage que les ménages urbains, habiter une maison individuelle. Ce serait faire abstraction des options disponibles sur le marché du logement résidentiel en milieu rural et d'une demande globale souvent modeste qui ne permet pas au marché de s'ajuster rapidement aux besoins des ménages. Finalement, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, le logement de bande est le plus souvent une maison individuelle (84,2 %). C'est d'autant plus vrai s'il est situé en milieu urbain (91,3 %), dans les zones d'influence métropolitaine modérée (90,7 %) ou nulle (87,9 %).

2.3.3 Période de construction

Au Québec, 15,1 % des logements ont été bâtis avant 1946 et 17,9 % entre 1946 et 1960. Les deux tiers (66,8 %) des logements ont donc été construits après 1960, dont 11,6 % au cours de la décennie de 1991 à 2001.

TABLEAU 13

PÉRIODE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX, QUÉBEC, 2001

Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Construits avant 1946		Construits entre 1946 et 1960		Construits entre 1961 et 1980		Construits entre 1981 et 1990		Construits entre 1991 et 2001	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total	2 977 385	449 670	15,1	533 225	17,9	1 114 885	37,4	529 290	17,8	346 160	11,6
Milieu urbain	2 367 785	311 140	13,1	444 570	18,8	904 030	38,2	430 300	18,2	276 700	11,7
RMR	2 003 865	264 280	13,2	376 335	18,8	767 230	38,3	362 325	18,1	233 000	11,6
AR	363 920	46 860	12,9	68 235	18,8	136 800	37,6	67 975	18,7	43 700	12,0
Milieu rural	609 600	138 530	22,7	88 655	14,5	210 855	34,6	98 990	16,2	69 460	11,4
ZIM forte	170 775	32 710	19,2	20 020	11,7	60 950	35,7	31 720	18,6	24 595	14,4
ZIM modérée	314 800	82 470	26,2	49 165	15,6	104 365	33,2	46 550	14,8	30 670	9,7
ZIM faible	107 320	20 070	18,7	16 935	15,8	40 790	38,0	17 345	16,2	11 660	10,9
ZIM nulle	16 705	3 280	19,6	2 535	15,2	4 750	28,4	3 375	20,2	2 535	15,2

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

Les données du recensement 2001 montrent que les logements construits avant 1946 sont proportionnellement plus nombreux dans les milieux ruraux (22,7 %) que dans les milieux urbains (13,1 %). Inversement, les logements bâtis après 1960 sont moins nombreux en milieu rural (62,2 %) qu'en milieu urbain (68,1 %). C'est dans les zones d'influence métropolitaine modérée qu'il y a proportionnellement un plus grand nombre de logements construits avant 1946 (26,2 %). Dans les zones d'influence métropolitaine modérée et faible, la construction récente de logements a été plus stagnante que dans les autres zones d'influence métropolitaine. En effet, dans ces zones d'influence métropolitaine respectivement 9,7 % et 10,9 % des logements ont été érigés entre 1991 et 2001 alors que dans les zones d'influence métropolitaine forte et nulle, ces taux ont été de 14,4 % et de 15,2 %, un dynamisme dépassant celui qu'on observe dans le milieu urbain (11,7 %).

2.3.4 Taille des logements¹⁷

Au Québec, 2,0 % des ménages vivent dans un logement qui ne comporte aucune chambre à coucher et 17,2 %, dans un logement qui ne comporte qu'une chambre à coucher; par ailleurs, les deux tiers des logements ont deux ou trois chambres à coucher (respectivement 31,0 % et 34,6 %) et 15,3 % comportent quatre chambres à coucher ou plus.

En milieu rural, les logements comprennent, en moyenne, un plus grand nombre de chambres à coucher qu'en milieu urbain. Ainsi, seulement 0,7 % des logements ne comprennent aucune chambre à coucher et 9,3 %, une seule chambre à coucher, mais 23,2 % des logements ruraux ont quatre chambres à coucher ou plus. Dans les logements urbains, ces taux sont respectivement de 2,3 %, de 19,2 % et de 13,2 %.

Les données relatives au nombre de chambres à coucher d'un logement selon le mode d'occupation indiquent qu'en général les logements occupés par des propriétaires comportent un plus grand nombre de chambres à coucher que ceux occupés par des locataires et ce, tant dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux. À titre d'exemple, les logements comportant quatre chambres à coucher sont, toute proportion gardée, trois fois plus nombreux chez les propriétaires que chez les locataires. Par ailleurs, les logements occupés par les propriétaires ruraux comportant quatre chambres à coucher et plus sont proportionnellement plus nombreux (27,6 %) que ceux occupés par des propriétaires urbains (22,6 %). Ces écarts sont beaucoup plus importants si on compare les logements des locataires ruraux à ceux des locataires urbains; la proportion de logements comportant quatre chambres à coucher et plus est près de quatre fois plus élevée dans les logements des ménages ruraux, soit 9,3 % des logements ruraux comparativement à 2,4 % des logements des ménages urbains.

On peut expliquer les écarts relatifs à la taille des logements des ménages urbains et des ménages ruraux par le fait que les ménages ruraux vivent davantage, toute proportion gardée, dans une maison individuelle, qui comporte en moyenne un plus grand nombre de chambres à coucher que les autres types de construction, que le nombre de personnes par logement y est légèrement plus élevé (voir le tableau 3) et que le bâtiment y est plus ancien, répondant davantage aux besoins des familles plus nombreuses d'une époque révolue.

17. Les données concernant la taille des logements ne sont pas disponibles pour les zones d'influence métropolitaine.

TABLEAU 14 NOMBRE DE CHAMBRES PAR LOGEMENT
SELON LE MODE D'OCCUPATION, QUÉBEC, 2001

Ensemble des logements											
Territoire	Ensemble	Aucune chambre		1 chambre		2 chambres		3 chambres		4 chambres ou plus	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2 973 925	59 430	2,0	511 625	17,2	921 135	31,0	1 028 330	34,6	453 405	15,2
Milieu urbain	2 366 445	55 475	2,3	455 040	19,2	747 630	31,6	795 980	33,6	312 310	13,2
RMR	2 003 950	49 700	2,5	404 175	20,2	634 330	31,7	660 455	33,0	255 280	12,7
AR	362 495	5 775	1,6	50 865	14,0	113 300	31,3	135 525	37,4	57 030	15,7
Milieu rural	607 480	3 955	0,7	56 580	9,3	173 500	28,6	232 345	38,2	141 100	23,2
Logements occupés par le propriétaire											
Territoire	Ensemble	Aucune chambre		1 chambre		2 chambres		3 chambres		4 chambres ou plus	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 724 465	4 290	0,2	89 655	5,2	416 910	24,2	800 755	46,4	412 860	23,9
Milieu urbain	1 263 190	3 040	0,2	67 015	5,3	303 840	24,1	603 900	47,8	285 400	22,6
RMR	1 047 120	2 530	0,2	59 055	5,6	253 570	24,2	499 225	47,7	232 740	22,2
AR	216 070	510	0,2	7 960	3,7	50 270	23,3	104 675	48,4	52 660	24,4
Milieu rural	461 275	1 250	0,3	22 640	4,9	113 080	24,5	196 855	42,7	127 455	27,6
Logements occupés par un locataire											
Territoire	Ensemble	Aucune chambre		1 chambre		2 chambres		3 chambres		4 chambres ou plus	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 249 455	55 145	4,4	421 970	33,8	504 225	40,4	227 570	18,2	40 550	3,2
Milieu urbain	1 103 250	52 435	4,8	388 025	35,2	443 795	40,2	192 090	17,4	26 910	2,4
RMR	956 825	47 175	4,9	345 115	36,1	380 765	39,8	161 235	16,9	22 540	2,4
AR	146 425	5 260	3,6	42 910	29,3	63 030	43,0	30 855	21,1	4 370	3,0
Milieu rural	146 205	2 710	1,9	33 940	23,2	60 425	41,3	35 490	24,3	13 640	9,3

SOURCES : Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement 2001 de Statistique Canada, Données échantillon 20 %, tableau 15)

NOTE : Ces données excluent les logements de bande.

2.3.5 Besoins de réparations des logements

Au Québec, près des deux tiers (65,9 %) des ménages considèrent que leur logement n'a besoin que d'un entretien régulier¹⁸. Toutefois, plus du quart (26,2 %) des ménages estiment que leur logement requiert des réparations mineures et 7,8 % estiment qu'il nécessite des réparations majeures.

La perception des ménages urbains concernant l'état de leur logement est meilleure que celle des ménages ruraux. En effet, 28,1 % des ménages ruraux considèrent que leur logement a besoin de réparations mineures et 10,6 % estiment qu'il nécessite des réparations majeures tandis que chez les ménages urbains, ces taux sont respectivement de 25,8 % et de 7,1 %.

En milieu rural, la perception des ménages des zones d'influence métropolitaine nulle est particulièrement défavorable. En effet, près de la moitié (45,9 %) d'entre eux jugent que leur logement requiert des réparations; 30,1 % des logements nécessiteraient des réparations mineures et 15,8 % des réparations majeures. Ainsi, les logements requerraient proportionnellement deux fois plus de réparations majeures dans les zones d'influence métropolitaine nulle que dans l'ensemble du Québec. Dans les autres zones d'influence métropolitaine, la perception est sensiblement la même que dans l'ensemble des ménages ruraux. En milieu urbain, la perception est plus positive et se démarque très peu de celle de l'ensemble des ménages québécois.

TABLEAU 15

BESOINS DE RÉPARATIONS DES LOGEMENTS DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX, QUÉBEC, 2001

Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2 977 385	1 962 860	65,9	781 305	26,2	232 235	7,8
Milieu urbain	2 367 785	1 590 215	67,2	610 055	25,8	167 315	7,1
RMR	2 003 865	1 340 040	66,9	520 930	26,0	142 770	7,1
AR	363 920	250 175	68,7	89 125	24,5	24 545	6,7
Milieu rural	609 600	372 645	61,1	171 250	28,1	64 920	10,6
ZIM forte	170 775	104 795	61,4	48 180	28,2	17 565	10,3
ZIM modérée	314 800	193 770	61,6	88 025	28,0	32 625	10,4
ZIM faible	107 320	65 080	60,6	30 025	28,0	12 095	11,3
ZIM nulle	16 705	9 000	53,9	5 020	30,1	2 635	15,8

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

18. Cette information est tirée des réponses des ménages à la question du recensement : « Croyez-vous que votre logement n'a besoin que d'un d'entretien régulier ou qu'il nécessite des réparations mineures ou encore des réparations majeures ? ». Voir les définitions correspondantes dans le lexique en annexe.

Il est donc raisonnable de croire que les logements des ménages ruraux sont en moins bon état que ceux des ménages urbains et que la situation est particulièrement préoccupante dans les zones ne subissant aucune influence des grands centres urbains. Or, ces zones sont le plus souvent situées en périphérie du territoire québécois, là où les conditions climatiques sont rigoureuses. Il s'agit donc là d'un véritable problème.

BESOINS DE RÉPARATIONS DES LOGEMENTS SELON LE MODE D'OCCUPATION

La perception des ménages à l'égard de leur logement varie également selon qu'ils sont propriétaires ou locataires du logement qu'ils habitent ou occupants d'un logement de bande. Chez les ménages québécois qui sont propriétaires de leur logement, 7,8 % d'entre eux considèrent que leur logement nécessiterait des réparations majeures.

Parmi les propriétaires ruraux, 11,1 % estiment que leurs logements requerraient des réparations majeures, tandis que 6,6 % des propriétaires urbains portent le même jugement. Les logements des propriétaires ruraux seraient donc en moins bon état que ceux des propriétaires urbains, en particulier ceux des propriétaires des zones d'influence métropolitaine nulle dont 15,3 % des logements devraient faire l'objet de rénovations majeures.

Chez les locataires québécois, 7,6 % croient que leurs logements nécessiteraient des réparations majeures. Dans l'ensemble, les logements des locataires, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, seraient en meilleure condition que ceux des propriétaires. En effet, 8,5 % des logements des locataires ruraux requerraient des réparations majeures contre 7,5 % des logements des locataires urbains. On peut dire que l'état des logements des locataires ruraux et des locataires urbains est relativement semblable. Il y a toutefois une exception importante en milieu rural concernant les logements des locataires des zones d'influence métropolitaine nulle : 14,1 % d'entre eux considèrent que leurs logements nécessiteraient des réparations majeures.

Quant aux logements de bande, leurs occupants les jugent fort détériorés puisque selon eux 31,5 % de leurs logements nécessiteraient des réparations mineures et 26,8 % des réparations majeures. Si ce scénario est sombre pour les logements de bande en milieu urbain, il l'est davantage en milieu rural. La situation est particulièrement préoccupante dans les zones d'influence métropolitaine forte où, selon leurs occupants, 71,7 % des logements de bande requerraient des réparations, dont les deux tiers (47,8 %) des réparations majeures. On peut conclure, sans risque de se tromper, que les logements de bande sont ceux qui sont les plus détériorés.

**TABLEAU 16 BESOINS DE RÉPARATIONS DES LOGEMENTS
SELON LE MODE D'OCCUPATION, QUÉBEC, 2001**

Propriétaires occupants							
Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 723 865	1 087 695	63,1	499 895	29,0	135 250	7,8
Milieu urbain	1 263 680	817 435	64,7	362 015	28,6	83 940	6,6
RMR	1 047 035	677 025	64,7	301 295	28,8	68 535	6,5
AR	216 645	140 410	64,8	60 720	28,0	15 405	7,1
Milieu rural	460 185	270 260	58,7	137 880	30,0	51 310	11,1
ZIM forte	138 030	82 515	59,8	40 815	29,6	14 525	10,5
ZIM modérée	235 045	137 985	58,7	70 600	30,0	26 090	11,1
ZIM faible	75 880	43 795	57,7	23 000	30,3	8 980	11,8
ZIM nulle	11 230	5 965	53,1	3 465	30,9	1 715	15,3
Propriétaires occupants							
Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 248 975	872 995	69,9	279 835	22,4	95 520	7,6
Milieu urbain	1 103 355	772 295	70,0	247 760	22,5	83 155	7,5
RMR	956 755	662 930	69,3	219 575	22,9	74 140	7,7
AR	146 600	109 365	74,6	28 185	19,2	9 015	6,1
Milieu rural	145 620	100 700	69,2	32 075	22,0	12 365	8,5
ZIM forte	32 425	22 190	68,4	7 350	22,7	2 830	8,7
ZIM modérée	79 450	55 545	69,9	17 075	21,5	6 410	8,1
ZIM faible	29 480	20 395	69,2	6 455	21,9	2 525	8,6
ZIM nulle	4 265	2 570	60,3	1 195	28,0	600	14,1
Occupants de logements de bande							
Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	4 165	1 800	43,2	1 310	31,5	1 115	26,8
Milieu urbain	690	315	45,7	250	36,2	130	18,8
RMR	20	15	75,0	10	50,0	0	0,0
AR	670	300	44,8	240	35,8	130	19,4
Milieu rural	3 475	1 485	42,7	1 060	30,5	985	28,3
ZIM forte	230	65	28,3	55	23,9	110	47,8
ZIM modérée	260	100	38,5	100	38,5	60	23,1
ZIM faible	1 880	830	44,1	530	28,2	530	28,2
ZIM nulle	1 105	490	44,3	375	33,9	285	25,8

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

BESOINS DE RÉPARATION DES LOGEMENTS SELON L'ÂGE DES IMMEUBLES¹⁹

Il existe des liens évidents entre l'âge des immeubles résidentiels et leurs besoins de réparation. De façon générale, on remarque que plus les logements prennent de l'âge et plus ils requièrent des réparations majeures. Ainsi, les logements construits avant 1921 nécessiteraient, toute proportion gardée, davantage de réparations majeures que les logements bâtis après 1920, soit 17,2 % de l'ensemble des logements québécois construits avant 1921 et respectivement 16,2 % et 18,8 % des logements urbains et des logements ruraux construits avant 1921.

Territoire	Période de construction	Ensemble des logements		Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble du Québec	Ensemble	2 973 925	100,0	1 961 615	66,0	780 570	26,2	231 740	7,8
	1920 ou avant	204 125	6,9	101 980	50,0	66 945	32,8	35 200	17,2
	1921-1945	246 090	8,3	132 255	53,7	80 820	32,8	33 015	13,4
	1946-1960	533 805	17,9	308 755	57,8	167 130	31,3	57 925	10,9
	1961-1980	1 115 235	37,5	716 375	64,2	316 245	28,4	82 615	7,4
	1981-2001	874 665	29,4	702 255	80,3	149 410	17,1	22 995	2,6
Municipalités des RMR	Ensemble	2 003 950	100,0	1 340 105	66,9	521 015	26,0	142 835	7,1
	1920 ou avant	105 320	5,3	53 555	50,8	34 630	32,9	17 135	16,3
	1921-1945	159 045	7,9	85 255	53,6	53 355	33,5	20 435	12,8
	1946-1960	376 445	18,8	218 680	58,1	118 935	31,6	38 830	10,3
	1961-1980	767 435	38,3	500 310	65,2	214 435	27,9	52 700	6,9
	1981-2001	595 695	29,7	482 295	81,0	99 670	16,7	13 740	2,3
Municipalités des AR	Ensemble	362 495	100,0	249 430	68,8	88 700	24,5	24 370	6,7
	1920 ou avant	16 625	4,6	9 075	54,6	4 950	29,8	2 610	15,7
	1921-1945	30 185	8,3	17 925	59,4	8 700	28,8	3 560	11,8
	1946-1960	68 015	18,8	41 300	60,7	19 975	29,4	6 745	9,9
	1961-1980	136 515	37,7	90 025	65,9	37 410	27,4	9 080	6,7
	1981-2001	111 150	30,7	91 105	82,0	17 670	15,9	2 380	2,1
Milieu urbain	Ensemble	2 366 445	100,0	1 589 535	67,2	609 715	25,8	167 205	7,1
	1920 ou avant	121 945	5,2	62 630	51,4	39 580	32,5	19 745	16,2
	1921-1945	189 230	8,0	103 180	54,5	62 055	32,8	23 995	12,7
	1946-1960	444 460	18,8	259 980	58,5	138 910	31,3	45 575	10,3
	1961-1980	903 950	38,2	590 335	65,3	251 845	27,9	61 780	6,8
	1981-2001	706 845	29,9	573 400	81,1	117 340	16,6	16 120	2,3
Milieu rural	Ensemble	607 475	100,0	372 085	61,3	170 855	28,1	64 535	10,6
	1920 ou avant	82 170	13,5	39 345	47,9	27 370	33,3	15 455	18,8
	1921-1945	56 855	9,4	29 075	51,1	18 765	33,0	9 015	15,9
	1946-1960	89 345	14,7	48 775	54,6	28 225	31,6	12 350	13,8
	1961-1980	211 275	34,8	126 030	59,7	64 415	30,5	20 835	9,9
	1981-2001	167 820	27,6	128 855	76,8	32 090	19,1	6 880	4,1

SOURCE : Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement 2001 de Statistique Canada, Données échantillon 20 %, tableau 14).

NOTE : Ces données excluent les logements de bande.

19. Les données sur l'état des logements selon l'âge des immeubles ne sont pas disponibles pour les zones d'influence métropolitaine.

2.3.6 Valeur des logements possédés

Les données statistiques concernant les coûts mensuels du logement ne sont pas disponibles selon le découpage des zones d'influence métropolitaine formant le milieu rural. Toutefois, on trouve des données selon ce découpage pour la valeur des logements occupés par un propriétaire. Ces données nous fournissent un indicateur de ce que peut représenter le coût du logement pour les ménages des différentes zones d'influence métropolitaine. L'hypothèse sous-jacente est que les coûts des logements ont un lien direct avec leur valeur. Une analyse des données comparées des coûts du logement entre le milieu urbain et le milieu rural, pris globalement, est présentée ensuite et permet d'apporter un éclairage différent.

Comme l'univers statistique servant à établir un portrait de la valeur des logements ne comprend que les logements occupés par des propriétaires, il ne compte que 443 885 logements, comparativement aux 609 600 logements du parc total de logements du milieu rural, soit 78,5 % de ce parc. Selon les données du recensement 2001, 5,7 % des ménages québécois propriétaires vivent dans un logement dont la valeur est inférieure à 40 000 \$ et 9,0 %, dans un logement dont la valeur se situe entre 40 000 \$ et 60 000 \$. Par ailleurs, plus du quart (25,4 %) des ménages propriétaires résident dans un logement dont la valeur est égale ou supérieure à 130 000 \$.

TABEAU 18 PROPORTION DES LOGEMENTS POSSÉDÉS,
SELON LEUR VALEUR ESTIMÉE PAR LE PROPRIÉTAIRE, QUÉBEC, 2001

Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Moins de 40 000 \$	40 000 \$ à 59 999 \$	60 000 \$ à 79 999 \$	80 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 129 999 \$	130 000 \$ ou plus	Valeur médiane
		%	%	%	%	%	%	\$
Ensemble	1 703 765	5,7	9,0	17,5	21,2	21,1	25,4	
Milieu urbain	1 259 880	3,1	4,9	14,9	22,2	23,8	31,1	
RMR	1 044 625	2,7	3,5	12,6	21,3	24,7	35,2	95 187
AR	215 255	5,1	11,3	26,3	26,6	19,2	11,5	75 086
Milieu rural	443 885	13,2	20,7	24,9	18,2	13,5	9,4	
ZIM forte	133 665	8,9	15,9	22,9	20,9	16,9	14,5	75 126
ZIM modérée	226 020	13,7	22,1	26,2	17,4	12,6	7,9	60 162
ZIM faible	73 525	17,2	24,0	25,6	16,8	11,0	5,3	50 156
ZIM nulle	10 675	29,6	27,5	19,9	10,7	7,3	4,9	40 036

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

NOTE : Ces données excluent les logements de bande et concernent les ménages non agricoles dont le revenu est supérieur à zéro.

En milieu rural, c'est 13,2 % des ménages propriétaires qui occupent un logement évalué à moins de 40 000 \$, tandis que 20,7 % habitent un logement dont la valeur se situe entre 40 000 \$ et 60 000 \$. Les logements ruraux dont la valeur est égale ou supérieure à 130 000 \$ sont relativement peu nombreux, soit 9,4 % des logements ruraux. C'est dans les zones d'influence métropolitaine faible et nulle qu'on observe les valeurs de logements

les plus faibles. À titre d'exemple, 41,2 % des logements ont une valeur inférieure à 60 000 \$ dans les zones d'influence métropolitaine faible et 57,1 % dans les zones d'influence métropolitaine nulle. La valeur médiane des logements y est de 50 156 \$ dans les zones d'influence métropolitaine faible et d'à peine 40 036 \$ dans les zones d'influence métropolitaine nulle. En fait, elle diminue au fur à mesure que l'influence métropolitaine faiblit.

On constate que l'écart qui existe entre la valeur des logements dans le milieu urbain, en particulier dans les RMR, est plus grand que ce qu'on observe dans le milieu rural. En milieu urbain, la valeur des logements est dans l'ensemble beaucoup plus élevée. Ainsi, seulement 8,0 % des logements ont une valeur inférieure à 60 000 \$ et 31,1 % ont une valeur égale ou supérieure à 130 000 \$. Ces résultats traduisent essentiellement la valeur élevée des logements dans les RMR. La valeur médiane des logements, toute catégorie, y atteint 95 187 \$ alors qu'elle est de 75 086 \$ dans les AR, soit une valeur pratiquement identique à ce que l'on trouve dans les zones d'influence métropolitaine forte (75 126 \$).

En plus de refléter la valeur différentielle des terrains, ce phénomène est en partie dû au fait que les logements situés dans des tours d'habitation, dont la valeur est parmi les plus élevées, se concentrent dans les grands centres urbains, alors que ceux qui sont les logements les moins coûteux, telles les maisons mobiles, se trouvent davantage dans les zones rurales où l'influence des grands centres urbains se fait le moins sentir.

2.3.7 Coûts mensuels du logement²⁰

Les coûts mensuels du logement comprennent, outre le loyer chez les locataires et le remboursement du capital et des intérêts chez les propriétaires, les frais afférents : éclairage, chauffage, services publics liés au logement, etc.

Selon les données du recensement 2001, 15,7 % des ménages québécois déboursent un montant inférieur à 300 \$ mensuellement pour se loger, 60,1 % y consacrent un montant qui varie entre 300 \$ et 800 \$ et 24,3 %, un montant de 800 \$ ou plus. En milieu rural, c'est le tiers des ménages (33,5 %) qui défraie un montant inférieur à 300 \$ par mois pour se loger ; 51,8 % y consacrent un montant qui se situe entre 300 \$ et 800 \$ et 14,6 %, un montant de 800 \$ ou plus. En milieu urbain, ces taux sont respectivement de 11,2 %, de 62,1 % et de 26,7 %. Toute proportion gardée, davantage de ménages ruraux que de ménages urbains consacrent au logement un montant inférieur à 300 \$ par mois (soit un écart de plus de 20,0 %) et moins de ménages ruraux y consacrent un montant de 800 \$ et plus chaque mois (soit un écart de plus de 10,0 %). Ces chiffres montrent que les coûts du logement en milieu rural sont beaucoup moins élevés qu'en milieu urbain. Ils révèlent également que les écarts de coûts de logement entre les ménages ruraux sont moins importants qu'ils ne le sont entre les ménages urbains.

20. Les données sur les coûts des logements ne sont pas disponibles pour les zones d'influence métropolitaine.

Chez les locataires québécois, 9,9 %, des ménages déboursent un montant inférieur à 300 \$ par mois pour se loger, 81,8 % y consacrent un montant variant entre 300 \$ et 800 \$ et 8,2 %, un montant de 800 \$ ou plus. Les loyers en milieu rural sont moins élevés que ceux qu'on observe en milieu urbain. En effet, 22,5 % des locataires ruraux affectent moins de 300 \$ par mois au logement et seulement 3,4 % versent un montant égal ou supérieur à 800 \$. Chez les locataires urbains, ces taux sont respectivement de 8,2 % et de 8,8 %. Les loyers des locataires des RMR sont toutefois beaucoup plus élevés que ceux des locataires des AR.

TABLEAU 19		PROPORTION DES LOGEMENTS, SELON LE MODE D'OCCUPATION ET LES COÛTS MENSUELS DU LOGEMENT, QUÉBEC, 2001						
Logements privés occupés								
Territoire	Ensemble	< 300 \$ %	300-399 \$ %	400-499 \$ %	500-599 \$ %	600-699 \$ %	700-799 \$ %	> 800 \$ %
Ensemble	2 944 465	15,7	14,0	15,6	13,7	9,6	7,2	24,3
Milieu urbain	2 356 465	11,2	13,6	16,3	14,8	10,0	7,4	26,7
RMR	1 995 925	9,6	12,7	16,1	15,3	10,5	7,6	28,2
AR	360 540	19,9	18,5	17,4	11,6	7,8	6,4	18,4
Milieu rural	588 005	33,5	15,7	12,6	9,5	7,7	6,3	14,6
Logements occupés par le propriétaire								
Territoire	Ensemble	< 300 \$ %	300-399 \$ %	400-499 \$ %	500-599 \$ %	600-699 \$ %	700-799 \$ %	> 800 \$ %
Ensemble	1 702 740	19,9	12,6	8,6	7,4	7,5	8,0	36,0
Milieu urbain	1 258 635	13,8	12,7	8,7	7,1	7,2	8,2	42,2
RMR	1 044 080	11,6	12,2	8,8	7,1	7,0	8,1	45,1
AR	214 555	24,5	14,7	8,3	7,0	8,3	8,8	28,4
Milieu rural	444 105	37,0	12,6	8,3	8,2	8,2	7,4	18,3
Logements occupés par un locataire								
Territoire	Ensemble	< 300 \$ %	300-399 \$ %	400-499 \$ %	500-599 \$ %	600-699 \$ %	700-799 \$ %	> 800 \$ %
Total	1 241 730	9,9	15,9	25,1	22,4	12,4	6,0	8,2
Milieu urbain	1 097 825	8,2	14,7	25,0	23,6	13,3	6,4	8,8
RMR	951 845	7,4	13,3	24,1	24,4	14,2	7,0	9,6
AR	145 980	13,1	24,1	30,9	18,2	7,1	3,0	3,6
Milieu rural	143 905	22,5	25,5	26,0	13,7	6,1	2,8	3,4

SOURCE : Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement 2001 de Statistique Canada, Données échantillon 20 %, tableau 10)

NOTE : Ces données excluent les logements de bande et concernent les ménages non agricoles dont le revenu est supérieur à zéro.

Chez les ménages qui sont propriétaires de leur logement, ce sont 19,9 % qui déboursent un montant inférieur à 300 \$ par mois pour se loger et 36,0 % qui y consacrent un montant égal ou supérieur à 800 \$ par mois. Chez les propriétaires ruraux, ce sont 37,0 % qui affectent un montant inférieur à 300 \$ par mois au logement et seulement 18,3 % y consacrent un montant égal ou supérieur à 800 \$. Chez les propriétaires urbains, ces taux atteignent respectivement 13,8 % et 42,2 %. On peut constater que les propriétaires urbains déboursent pour se loger un montant d'argent plus élevé que l'ensemble des locataires québécois et que l'ensemble des propriétaires ruraux; ceux-ci ont des coûts de logement très bas comparativement à ceux des propriétaires urbains. On peut aussi remarquer que les disparités dans les coûts du logement sont beaucoup plus prononcées entre les propriétaires qu'ils ne le sont entre les locataires et ce, en milieu rural comme en milieu urbain.

En fait, pour les propriétaires, les coûts du logement sont fortement tributaires de l'existence ou non d'une hypothèque. Or, 56,2 % des propriétaires québécois ont une hypothèque à rembourser. Un nombre proportionnellement plus élevé de propriétaires urbains, soit 58,8 %, n'ont pas totalement amorti la dette contractée pour l'acquisition de leur résidence; ce taux est de 50,0 % chez les propriétaires ruraux. Cette situation pourrait expliquer, du moins en partie, les plus bas coûts du logement chez les propriétaires ruraux. Le fait d'être détenteur d'une hypothèque vient gonfler le coût du logement à court terme. Une part importante de la propriété résidentielle constitue pour les ménages une forme d'investissement ou d'épargne forcée. En effet, la propriété permet aux acquéreurs de se doter d'un capital intéressant qui leur permettra de bénéficier à plus long terme, c'est-à-dire une fois l'hypothèque remboursée, de coûts de logement très bas.

TABLEAU 20 MÉNAGES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS DES MILIEUX URBAINS ET RURAUX, AVEC OU SANS HYPOTHÈQUE, QUÉBEC, 2001

Territoire	Ensemble	Avec hypothèque		Sans hypothèque	
		Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 702 740	956 195	56,2	746 540	43,8
Milieu urbain	1 193 740	701 795	58,8	491 930	41,2
Milieu rural	509 000	254 400	50,0	254 610	50,0

SOURCE : Statistique Canada, recensement 2001

NOTE : Ces données excluent les logements de bande et concernent les ménages non agricoles dont le revenu est supérieur à zéro.

On a vu précédemment que les logements des ménages ruraux sont en moins bon état que ceux des ménages urbains et ce, tant ceux des propriétaires que ceux des locataires. Ce facteur peut aussi expliquer le bas prix des logements en milieu rural. On a également observé que les revenus des ménages des milieux ruraux étaient inférieurs à ceux des ménages urbains. Le revenu constitue un facteur déterminant de la demande de logements plus dispendieux; il se pourrait que la demande de logements à bon marché en milieu rural soit proportionnellement plus grande qu'en milieu urbain.

2.4 ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DES MÉNAGES AU LOGEMENT

Avant d'entreprendre l'analyse sur l'accessibilité financière au logement, il y a lieu de remettre en question le concept du «taux d'effort» voulant que, dans un budget équilibré, la part du revenu brut des ménages destinée au logement ne doive pas dépasser 30%. Il faut admettre qu'un taux de 30% appliqué de façon uniforme à tous les ménages ne permet pas de prendre en considération des situations très variées comme, entre autres, la composition et le stade de maturité des ménages.

Par ailleurs, si bon nombre de ménages consacrant 30% ou plus de leur revenu brut au logement se privent de certains biens essentiels que sont la nourriture, le transport, les soins de santé et autres, certains ménages peuvent se permettre de choisir d'y allouer une telle part de leur revenu sans pour cela se priver d'autres biens essentiels. Si leur revenu plus élevé le leur permet, ces ménages peuvent juger que le logement constitue un investissement rentable à long terme pour lequel ils acceptent de «faire des sacrifices» à court terme ou ils peuvent considérer qu'un logement est un bien dispendieux qu'ils préfèrent à d'autres biens de luxe comme les voyages, les œuvres d'art ou les équipements sportifs onéreux, etc.

De même, il faut reconnaître que, parmi le grand nombre de ménages consacrant moins de 30% de leur revenu brut au logement, un certain nombre se prive malgré tout de biens essentiels, entre autres d'un logement adéquat. Leurs revenus trop faibles, compte tenu de leurs charges financières, ne leur permettent pas d'acquérir un logement de qualité. Qu'on pense à certaines familles monoparentales ou familles nombreuses, aux étudiants, à un grand nombre de personnes seules, âgées ou inaptes au travail, etc.

2.4.1 Taux d'effort alloué au logement

Selon le recensement 2001, plus des trois quarts (76,7%) des ménages québécois consacrent une part inférieure à 30% de leur revenu annuel brut pour les coûts du logement, ce qui signifie que pour près du quart (23,3%) des ménages le taux d'effort atteint ou dépasse 30%.

Chez les ménages urbains, c'est 24,6% qui allouent une part de leur revenu égale ou supérieure à 30% pour se loger. Chez les ménages ruraux, ce taux est de 17,9%; il est particulièrement peu élevé chez les ménages des zones d'influence métropolitaine nulle (15,8%). Ce sont donc davantage les ménages urbains que les ménages ruraux qui sont confrontés à un problème d'accessibilité financière au logement.

TABEAU 21 PROPORTION DES MÉNAGES
SELON LE TAUX D'EFFORT ALLOUÉ AU LOGEMENT, QUÉBEC, 2001

Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Moins de 30 % du revenu		30 % ou plus du revenu	
		Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2 940 205	2 255 765	76,7	684 475	23,3
Milieu urbain	2 357 130	1 777 225	75,4	579 950	24,6
RMR	1 995 795	1 496 090	75,0	499 695	25,0
AR	361 335	281 135	77,8	80 255	22,2
Milieu rural	583 075	478 540	82,1	104 525	17,9
ZIM forte	164 940	135 960	82,4	28 935	17,5
ZIM modérée	303 570	247 770	81,6	55 850	18,4
ZIM faible	101 840	84 125	82,6	17 730	17,4
ZIM nulle	12 725	10 685	84,0	2 010	15,8

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

NOTE : Ces données excluent les logements de bande et concernent les ménages non agricoles dont le revenu est supérieur à zéro.

TAUX D'EFFORT SELON LE GENRE DE MÉNAGE

Les ménages familiaux allouent, en moyenne, une part moins grande de leur revenu au logement que l'ensemble des ménages québécois ; 85,1% d'entre eux y affectent une part inférieure à 30%. Le taux d'effort est légèrement moins élevé chez les familles rurales, puisque seulement 12,4% y consacrent une part égale ou supérieure à 30% comparativement à 15,6% chez les familles urbaines.

Les ménages non familiaux, composés en très grande partie de personnes vivant seules, consacrent en moyenne une part de leur revenu beaucoup plus élevée au logement que ne le font les ménages familiaux. Ainsi, pour 40,1% d'entre eux, le taux d'effort atteint ou dépasse 30% de leur revenu. Cette proportion est toutefois moins élevée chez les ménages ruraux (32,1%) qu'elle ne l'est chez les ménages urbains (41,6%). Les écarts entre les taux d'effort des familles rurales des différentes zones d'influence métropolitaine sont peu prononcés (ainsi la proportion des familles qui allouent une part de leur revenu égale ou supérieure à 30% varie entre 10,7% et 12,9%) ; il en est de même pour les ménages non familiaux des différentes zones d'influence métropolitaine (cette proportion varie entre 30,3% et 32,6%).

TABEAU 22 PROPORTION DES MÉNAGES SELON LE TAUX D'EFFORT ALLOUÉ AU LOGEMENT ET SELON LE GENRE DE MÉNAGE, QUÉBEC, 2001

Ménages familiaux					
Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Moins de 30 % du revenu		30 % ou plus du revenu	
		Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 964 475	1 671 110	85,1	293 340	14,9
Milieu urbain	1 543 220	1 302 195	84,4	241 055	15,6
RMR	1 300 755	1 091 770	83,9	209 030	16,1
AR	242 465	210 425	86,8	32 025	13,2
Milieu rural	421 255	368 915	87,6	52 285	12,4
ZIM forte	123 210	107 245	87,0	15 835	12,9
ZIM modérée	215 350	188 425	87,5	26 820	12,5
ZIM faible	73 460	64 980	88,5	8 640	11,8
ZIM nulle	9 235	8 265	89,5	990	10,7
Ménages non familiaux					
Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Moins de 30 % du revenu		30 % ou plus du revenu	
		Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	975 800	584 650	59,9	390 845	40,1
Milieu urbain	813 895	474 980	58,4	338 840	41,6
RMR	695 065	404 340	58,2	290 660	41,8
AR	118 830	70 640	59,4	48 180	40,5
Milieu rural	161 905	109 670	67,7	52 005	32,1
ZIM forte	41 760	28 660	68,6	13 000	31,1
ZIM modérée	88 380	59 500	67,3	28 855	32,6
ZIM faible	28 295	19 135	67,6	9 100	32,2
ZIM nulle	3 470	2 375	68,4	1 050	30,3

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

NOTE : Ces données excluent les logements de bande et concernent les ménages non agricoles dont le revenu est supérieur à zéro.

TAUX D'EFFORT SELON LE MODE D'OCCUPATION

Au Québec, 85,9 % des ménages québécois qui sont propriétaires de leur logement affectent moins de 30 % de leur revenu au logement. Ce taux varie peu. En effet, il est de 85,6 % chez les ménages urbains et 86,7 % chez les ménages ruraux ; il fluctue entre 85,2 % (RMR) et 87,7 % (zones d'influence métropolitaine faible).

Chez les locataires québécois, la situation est bien différente ; 64,1 % d'entre eux allouent une part de leur revenu inférieure à 30 % au logement, ce qui signifie que plus du tiers (35,9 %) y affectent une part qui atteint ou dépasse 30 %. Le taux d'effort est donc beaucoup plus élevé chez les locataires que chez les propriétaires et davantage chez les

locataires urbains (36,3%) que chez les locataires ruraux (32,3%). Chez les locataires ruraux, le taux le plus faible s'observe chez ceux qui vivent dans les zones d'influence métropolitaine nulle (23,6%). Toute proportion gardée, l'écart entre le nombre de ménages qui consacrent 30% ou plus de leur revenu pour se loger est plus important entre les propriétaires et les locataires qu'il ne l'est entre les ménages ruraux et les ménages urbains.

TABLEAU 23

**PROPORTION DES MÉNAGES SELON LE TAUX D'EFFORT ALLOUÉ AU LOGEMENT
ET SELON LE MODE D'OCCUPATION, QUÉBEC, 2001**

Logements occupés par des propriétaires					
Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Moins de 30 % du revenu		30 % ou plus du revenu	
		Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 699 195	1 459 870	85,9	239 340	14,1
Milieu urbain	1 259 115	1 078 110	85,6	181 040	14,4
RMR	1 043 980	889 685	85,2	154 340	14,8
AR	215 135	188 425	87,6	26 700	12,4
Milieu rural	440 080	381 760	86,7	58 300	13,2
ZIM forte	132 715	114 605	86,4	18 165	13,7
ZIM modérée	224 855	194 900	86,7	29 935	13,3
ZIM faible	73 280	64 230	87,7	9 020	12,3
ZIM nulle	9 230	8 025	86,9	1 180	12,8
Logements occupés par des locataires					
Degré d'influence métropolitaine	Ensemble	Moins de 30 % du revenu		30 % ou plus du revenu	
		Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 241 030	795 930	64,1	445 085	35,9
Milieu urbain	1 098 085	699 100	63,7	398 935	36,3
RMR	951 875	606 400	63,7	345 415	36,3
AR	146 210	92 700	63,4	53 520	36,6
Milieu rural	142 945	96 830	67,7	46 150	32,3
ZIM forte	32 165	21 380	66,5	10 850	33,7
ZIM modérée	78 715	52 935	67,2	25 810	32,8
ZIM faible	28 570	19 850	69,5	8 665	30,3
ZIM nulle	3 495	2 665	76,3	825	23,6

SOURCES : Statistique Canada (recensement 2001 et GéoSuite 2001), Société d'habitation du Québec (compilations internes)

NOTE : Ces données excluent les logements de bande et concernent les ménages non agricoles dont le revenu est supérieur à zéro.

TAUX D'EFFORT SELON LE NIVEAU DE REVENU²¹

La part de revenu que les ménages allouent aux coûts du logement dépend de leur niveau de revenu. Ainsi, on observe que, même si 76,7 % des ménages québécois y consacrent moins de 30 % de leur revenu, c'est seulement le cas de 7,0 % des ménages ayant un revenu annuel inférieur à 10 000 \$; c'est le cas de 26,8 % des ménages dont le revenu annuel est inférieur à 20 000 \$ et de 44,6 % de ceux dont le revenu est inférieur à 30 000 \$ annuellement. En fait, 80,7 % des ménages dont le revenu est inférieur à 10 000 \$ par année affectent une part de leur revenu égale ou supérieure à 50 % pour se loger; c'est le cas de 42,3 % de ceux qui ont un revenu annuel inférieur à 20 000 \$ et de plus du quart (28,4 %) de ceux dont le revenu n'atteint pas 30 000 \$ par année.

Territoire		Revenu du ménage					
		< 10 000 \$	10 000 \$ à 20 000 \$	20 000 \$ à 30 000 \$	30 000 \$ à 40 000 \$	40 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ ou plus
Taux d'effort		%	%	%	%	%	%
Ensemble	Moins de 30 %	7,0	26,8	44,6	55,7	96,6	99,6
	30-49 %	12,3	31,0	27,0	22,7	2,8	0,3
	50 % ou plus	80,7	42,3	28,4	21,6	0,6	0,1
Milieu urbain	Moins de 30 %	5,5	22,2	40,3	52,1	96,2	99,5
	30-49 %	11,5	32,8	29,1	24,6	3,1	0,4
	50 % ou plus	83,0	45,0	30,6	23,3	0,6	0,1
RMR	Moins de 30 %	5,3	20,6	38,6	50,7	95,9	99,5
	30-49 %	10,2	32,8	29,7	25,2	3,5	0,4
	50 % ou plus	84,5	46,6	31,8	24,1	0,6	0,1
AR	Moins de 30 %	6,4	30,2	48,7	59,1	98,0	99,8
	30-49 %	17,8	32,8	26,4	21,7	1,4	0,2
	50 % ou plus	75,8	37,0	25,0	19,2	0,6	0,1
Milieu rural	Moins de 30 %	13,1	43,9	60,0	68,5	97,9	99,6
	30-49 %	15,9	24,1	19,5	16,1	1,4	0,2
	50 % ou plus	71,0	32,0	20,6	15,5	0,7	0,2

SOURCES : Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement 2001 de Statistique Canada, Données échantillon 20 %, tableau 12)

NOTE : Ces données excluent les logements de bande et concernent les ménages non agricoles dont le revenu est supérieur à zéro.

Chez les ménages ruraux, 71,0 % de ceux dont le revenu annuel est inférieur à 10 000 \$ par année allouent plus de 50 % de leur revenu aux coûts du logement; ce taux grimpe à 83,0 % chez les ménages urbains. Près du tiers (32,0 %) des ménages ruraux dont le revenu annuel est inférieur à 20 000 \$ y consacrent une part de 50 % ou plus alors que, chez les

21. Les données concernant le taux d'effort des ménages consacré au logement selon le niveau de revenu ne sont pas disponibles pour les zones d'influence métropolitaine.

ménages urbains, ce taux atteint 45,0 %. On peut conclure que, même si les ménages ruraux à faible revenu doivent allouer un taux d'effort très élevé pour se loger, le logement y est malgré tout plus accessible financièrement qu'il ne l'est aux ménages urbains à faible revenu.

2.4.2 Seuil de faible revenu²²

Un autre indicateur de l'accessibilité financière des ménages au logement est le seuil de faible revenu. Celui-ci mesure la capacité financière des ménages de combler convenablement l'ensemble de leurs besoins essentiels. Statistique Canada considère que les ménages qui doivent consacrer à la nourriture, au logement et à l'habillement 20 % de plus de leur revenu que ne le fait, en moyenne, l'ensemble des ménages, sont sous le seuil de faible revenu.

L'indice du seuil de faible revenu a le mérite de prendre en considération l'ensemble des besoins essentiels qu'un revenu doit normalement combler et non seulement les besoins en matière de logement. Ainsi, malgré que les besoins essentiels, autres que le logement, grugent une part plus importante du budget des ménages ruraux que celle des ménages urbains, en raison des coûts de transport qui s'ajoutent aux coûts des biens et des services avec l'éloignement des marchés, les ménages à faible revenu y sont proportionnellement moins nombreux qu'en milieu urbain.

Selon les données du recensement 2001, 23,0 % des ménages québécois répondent à la définition de faible revenu. Chez les ménages urbains, ce taux grimpe à 24,6 % alors qu'il n'est que de 17,0 % en milieu rural.

Chez les propriétaires occupants, ce taux est beaucoup moins élevé, soit de 11,1 % ; il est sensiblement le même en milieu rural (11,7 %) et en milieu urbain (10,8 %). Chez les locataires, il en va tout autrement. Les ménages à faible revenu représentent 39,6 % des locataires québécois ; 40,3 %, des locataires urbains et 33,8 % des locataires ruraux ; ils sont donc proportionnellement plus nombreux en milieu urbain. Bien que les écarts de revenu entre les ménages à faible revenu soient plus prononcés entre les locataires urbains et les locataires ruraux, à l'avantage des locataires ruraux, ils le sont davantage entre les propriétaires et les locataires et ce, à l'avantage des propriétaires.

22. Les données concernant le seuil de faible revenu des ménages ne sont pas disponibles pour les zones d'influence métropolitaine.

TABLEAU 25 MÉNAGES À FAIBLE REVENU SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, QUÉBEC, 2001

Ensemble des ménages					
Territoire	Ensemble	Ménages à faible revenu		Ménages à revenu non faible	
		Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2 969 765	684 270	23,0	2 285 495	77,0
Milieu urbain	2 365 160	581 340	24,6	1 783 825	75,4
RMR	2 003 340	504 350	25,2	1 498 995	74,8
AR	361 820	76 990	21,3	284 830	78,7
Milieu rural	604 600	102 930	17,0	501 675	83,0
Propriétaires occupants					
Territoire	Ensemble	Ménages à faible revenu		Ménages à revenu non faible	
		Nombre	%	Nombre	%
Total	1 721 875	190 435	11,1	1 531 440	88,9
Milieu urbain	1 262 285	136 560	10,8	1 125 725	89,2
RMR	1 046 700	115 915	11,1	930 785	88,9
AR	215 585	20 645	9,6	194 940	90,4
Milieu rural	459 595	53 880	11,7	405 710	88,3
Locataires					
Territoire	Ensemble	Ménages à faible revenu		Ménages à revenu non faible	
		Nombre	%	Nombre	%
Total	1 247 890	493 835	39,6	754 055	60,4
Milieu urbain	1 102 880	444 785	40,3	658 095	59,7
RMR	956 645	388 435	40,6	568 205	59,4
AR	146 235	56 350	38,5	89 890	61,5
Milieu rural	145 010	49 050	33,8	95 965	66,2

SOURCE : Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement 2001 de Statistique Canada, Données échantillon 20 %, tableau 16)

NOTE : Ces données excluent les logements de bande.

2.5 MARCHÉ DE L'HABITATION

L'analyse du marché de l'habitation repose généralement sur les trois variables suivantes : les mises en chantier dans le secteur résidentiel, le taux d'inoccupation des immeubles comptant trois logements ou plus et le loyer mensuel d'un logement locatif de deux chambres à coucher. Les données sur ces variables sont disponibles pour l'ensemble du Québec et pour les centres urbains de 10 000 habitants ou plus. Alors qu'il est possible, à partir des données sur les mises en chantier, d'extraire les données pour le territoire situé à

l'extérieur des centres urbains de 10 000 habitants et plus (milieu rural)²³, on ne peut pas le faire pour les données relatives aux taux d'inoccupation et aux loyers mensuels, celles-ci ayant été obtenues à partir d'enquêtes réalisées uniquement dans les centres urbains. Par ailleurs, les données sur les taux d'inoccupation et sur les loyers étant ventilées par région administrative, elles pourront au moins permettre de comparer le marché de l'habitation des centres urbains des régions plus centrales à celui des centres urbains des régions plus périphériques, et d'en tirer quelques éléments de compréhension de la dynamique du marché locatif sur le territoire.

2.5.1 Mises en chantier

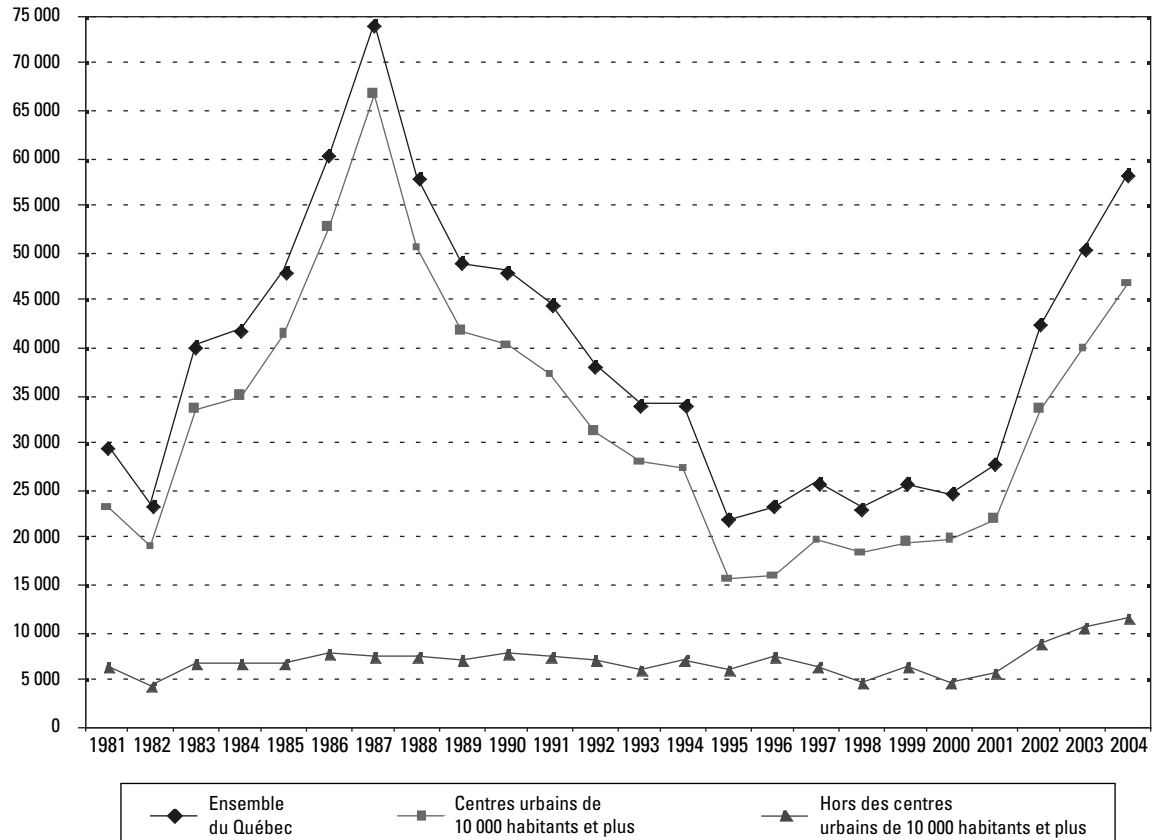
Le phénomène d'urbanisation est une tendance lourde qu'on observe non seulement au Québec, mais dans presque tous les pays du monde. Il se traduit par une augmentation de la demande de logements et des mises en chantier dans les grandes agglomérations urbaines. Le marché de l'habitation y est donc plus actif qu'en milieu rural, moins peuplé. Malgré tout, comme on le verra, bon an mal an, les mises en chantier en milieu rural sont demeurées une composante relativement constante du marché de l'habitation au cours des deux dernières décennies.

Les données relatives aux mises en chantier dans le secteur résidentiel montrent en effet que, entre 1981 et 2004, le territoire situé à l'extérieur des centres urbains a su conserver sa part de marché. Celui-ci représentait 22,0 % du marché québécois en 1981, il en représente 20,1 % en 2004. Ce taux a peu varié tout au long de la période. En effet, si certaines années, comme c'est le cas entre 1985 à 1989, la proportion de mises en chantier dans le secteur résidentiel en milieu rural a glissé sous la barre du 15 %, cette baisse relative correspond davantage à un accroissement marqué du nombre de logements mis en chantier en milieu urbain qu'à un effondrement des mises en chantier en milieu rural. De même, si certaines années, comme c'est le cas en 1995 (28,5 %) et 1996 (31,5 %), ce taux a dépassé 25 %, là encore, cette hausse correspond davantage à une baisse importante du nombre de mises en chantier en milieu urbain qu'à une augmentation spectaculaire du nombre de mises en chantier dans le milieu rural.

Contrairement aux années récentes (2002 à 2004), qui constituent une période de reprise de la construction résidentielle tant en milieu urbain qu'en milieu rural, le nombre absolu de mises en chantier annuelles demeure relativement stable en milieu rural entre 1981 et 2001. Il a fluctué entre 4 456 unités (en 1982) et 7 821 unités (en 1990). Le milieu rural ne connaît pas l'équivalent des soubresauts beaucoup plus importants qui caractérisent le marché du logement en milieu urbain.

23. Le territoire désigné comme étant « hors centres urbains » par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à des fins statistiques correspond généralement à notre définition du milieu rural (territoire hors RMR et AR), exception faite de certains centres urbains, retenus par la SCHL, qui ne sont pas des AR au sens du recensement 2001 de Statistique Canada. Ces centres sont Gaspé, Montmagny, Roberval, Saint-Félicien, Saint-Lin-Laurentides, Sainte-Marie et les Îles-de-la-Madeleine.

GRAPHIQUE 1 LOGEMENTS MIS EN CHANTIER AU QUÉBEC, DANS LES CENTRES URBAINS ET À L'EXTÉRIEUR DES CENTRES URBAINS, ENTRE 1981 ET 2004



2.5.2 Activités récentes dans le secteur résidentiel

Au Québec, en 2004, les activités dans le secteur résidentiel touchent majoritairement (56,2 %) la construction de maisons individuelles, vient ensuite la construction de logement en copropriété (22,0 %), puis la construction de logements locatifs (20,9 %). La construction de logements sous la forme de coopératives reste un phénomène marginal et essentiellement urbain.

Dans les centres urbains de 10 000 habitants et plus, la construction de maisons individuelles (48,5 %) demeure au premier rang des activités du secteur résidentiel en 2004, vient ensuite la construction de copropriétés (26,9 %) qui dépasse celle des logements locatifs (23,6 %). À l'extérieur des centres urbains de 10 000 habitants et plus, la construction de maisons individuelles prend une large part (87,2 %) des activités du secteur résidentiel, ce qui laisse peu de place à la construction de logements locatifs (10,3 %) et de copropriétés (2,5 %).

TABLEAU 26 ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION PAR TYPE DE MARCHÉ ENTRE 2002 ET 2004

2002									
Territoire	Ensemble	Maisons individuelles		Logements locatifs		Copropriétés		Coopératives	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Québec	42 450	27 860	65,6	7 951	18,7	6 530	15,4	109	0,3
Centres urbains	33 512	19 900	59,4	7 181	21,4	6 322	18,9	109	0,3
Hors centres urbains	8 938	7 960	89,1	770	8,6	208	2,3	0	0,0
2003									
Territoire	Ensemble	Maisons individuelles		Logements locatifs		Copropriétés		Coopératives	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Québec	50 290	30 533	60,7	9 782	19,5	9 584	19,1	391	0,8
Centres urbains	39 857	21 154	53,1	8 925	22,4	9 387	23,6	391	1,0
Hors centres urbains	10 433	9 379	89,9	857	8,2	197	1,9	0	0,0
2004									
Territoire	Ensemble	Maisons individuelles		Logements locatifs		Copropriétés		Coopératives	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Québec	58 446	32 870	56,2	12 217	20,9	12 870	22,0	489	0,8
Centres urbains	46 721	22 642	48,5	11 009	23,6	12 581	26,9	489	1,0
Hors centres urbains	11 725	10 228	87,2	1 208	10,3	289	2,5	0	0,0

SOURCES : SCHL, « Bulletin mensuel d'information sur le logement », volume A, décembre 2002, décembre 2003, décembre 2004, SHQ, Compilations internes

La distinction notable entre les types de construction résidentielle qu'on trouve dans le milieu urbain et dans le milieu rural continue à se vérifier au cours des années 2002 à 2004. Au cours de cette période, le taux de construction de maisons individuelles diminue dans l'ensemble du secteur résidentiel au Québec et dans les centres urbains de 10 000 habitants et plus. Cette baisse s'est produite à l'avantage de la construction de copropriétés et de logements locatifs, qui peut s'expliquer dans ce dernier cas par des taux d'inoccupation très bas. À l'extérieur des centres urbains, la proportion de construction de maisons individuelles a légèrement diminué entre 2003 et 2004, après avoir augmenté entre 2002 et 2003. L'engouement des ménages urbains pour la copropriété semble par ailleurs en croissance, alors qu'il ne se manifeste aucunement chez les ménages ruraux.

Il aurait été intéressant d'avoir accès à des données plus fines qui auraient permis de connaître l'évolution des mises en chantier à l'intérieur du territoire rural. Faute de mieux, on est en droit de penser que les activités de construction, bien que stables d'année en année dans l'ensemble du territoire rural, peuvent s'avérer très variables localement selon la conjoncture particulière qui prévaut dans chaque milieu. On peut également croire que les activités de construction sont plus nombreuses dans les milieux qui connaissent une croissance démographique plus soutenue, comme c'est le cas dans les zones d'influence métropolitaine forte, et dans les milieux où les perspectives économiques sont favorables.

2.5.3 Taux d'inoccupation et loyers mensuels

Depuis 1998, la situation du marché de l'habitation a beaucoup évolué au Québec. En 1998, tous les centres urbains de 10 000 habitants et plus enregistraient des taux d'inoccupation supérieurs ou autour du taux de 3 %, généralement considéré comme le taux d'équilibre. Au cours de la période 1998-2003, les taux d'inoccupation ont chuté, et brutalement dans certains cas. Les conséquences du resserrement du marché n'ont toutefois pas été les mêmes dans toutes les régions. Les taux d'inoccupation des centres urbains de 10 000 habitants et plus des régions périphériques que sont les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont maintenus, malgré de fortes baisses dans certains cas, au-dessus du taux d'équilibre. Dans les régions plus centrales, les taux d'inoccupation des centres urbains de 10 000 habitants et plus étaient encore, en 2003, généralement inférieurs au taux d'équilibre²⁴.

Quant aux loyers moyens dans les centres urbains, ils sont plus élevés et se sont accrus plus rapidement dans les agglomérations les plus peuplées (Montréal, Québec et Gatineau), mais ils demeurent inférieurs à la moyenne québécoise dans les centres urbains d'une grande majorité de régions administratives²⁵.

Toutefois, compte tenu de l'absence de données portant spécifiquement sur les taux d'inoccupation et sur les loyers des logements locatifs en milieu rural, on ne peut rien conclure de façon précise pour les milieux ruraux. On peut seulement supposer que la logique selon laquelle le resserrement du marché de l'habitation affecte davantage les régions centrales que les régions périphériques peut avoir un écho en milieu rural. Il demeure que ce sont plutôt les conditions économiques très locales, ainsi que la présence ou non d'un parc locatif suffisant, qui sont le plus susceptibles d'influer sur l'accessibilité du logement locatif dans chaque localité du milieu rural.

2.6 SYNTHÈSE

2.6.1 Population et ménages

En 2001, 78,5 % de la population québécoise vit en milieu urbain et 21,5 %, en milieu rural. Entre 1996 et 2001, la croissance de la population a été de 1,4 %; elle a été importante dans les RMR (2,5 %) et dans les zones d'influence métropolitaine forte (2,3 %), mais négative dans les AR et dans les zones d'influence métropolitaine modérée et faible. Les municipalités rurales sont peu peuplées; elles comptent en moyenne 1 500 personnes et celles des zones d'influence métropolitaine nulle en comptent trois fois moins. Au cours de cette période, la croissance des ménages québécois a été de 5,5 %, beaucoup plus forte que la croissance démographique; la croissance des ménages ruraux a été plus importante que celle des ménages urbains.

24. Société d'habitation du Québec, *Profil statistique de l'habitation : ensemble des régions*, 2005, page 101.

25. Ibidem, page 102.

Les ménages ruraux sont davantage formés de familles que les ménages urbains, mais ces derniers comptent, toute proportion gardée, plus de ménages avec enfants que les ménages ruraux et moins de couples apparentés sans enfants. Parmi les ménages des RMR et des zones d'influence métropolitaine nulle, on dénombre davantage de ménages avec enfants que parmi les ménages des autres milieux. Les ménages des zones d'influence métropolitaine nulle comptent également une proportion plus grande de ménages multifamiliaux que l'ensemble des ménages québécois, tant ceux du milieu rural que du milieu urbain.

En milieu urbain, comme en milieu rural, les ménages non familiaux sont très largement formés d'une seule personne. Toutefois, les ménages ruraux comptent moins de ménages formés de plusieurs personnes non apparentées que les ménages urbains. La taille des ménages ruraux est légèrement plus grande que celle des ménages urbains, mais ces derniers sont plus jeunes que les ménages ruraux.

Les revenus des ménages ruraux sont inférieurs à ceux des ménages urbains, mais ils s'approchent beaucoup de ceux des ménages des AR. Les revenus des propriétaires, tant urbains que ruraux, sont le double des revenus des locataires. Les écarts de revenu entre les propriétaires ruraux et les propriétaires urbains sont plus grands qu'entre les locataires ruraux et les locataires urbains. De plus, les écarts de revenu entre les ménages urbains sont plus prononcés que les écarts de revenu qui existent entre les ménages ruraux.

2.6.2 Logements et accessibilité financière au logement

Les ménages ruraux sont beaucoup plus souvent propriétaires de leur logement que ne le sont les ménages urbains. Cependant, en milieu rural, contrairement à ce qu'on aurait pu s'attendre, le taux de propriété diminue au fur et à mesure que l'influence des grands centres urbains s'affaiblit; il est de 80,8% dans les zones d'influence métropolitaine forte et n'est plus que de 67,4% dans les zones d'influence métropolitaine nulle. Il s'agit là d'un phénomène difficile à expliquer. On sait que les locataires s'installent généralement au cœur des grands centres urbains, là où les transports publics sont bien développés. Lorsque les revenus des jeunes locataires s'améliorent, un grand nombre d'entre eux quitte le centre-ville pour la banlieue. Ils doivent toutefois s'installer toujours plus loin du centre, atteignant bientôt les zones d'influence métropolitaine forte, là où les taux de propriété sont déjà élevés car la population qui y réside est parfois établie depuis plusieurs générations. Ce phénomène existe aussi dans les petits centres urbains, mais il est moins marqué. Par ailleurs, dans les zones d'influence métropolitaine nulle, une partie des travailleurs qui y vivent sont de passage pour quelques années; ils sont donc moins intéressés à investir leurs économies dans l'achat d'une résidence.

La maison individuelle est le type de construction résidentielle le plus répandu en milieu rural, celui de la très grande majorité des propriétaires et d'un bon nombre de locataires (plus du tiers). Ce type de construction est particulièrement apprécié des ménages des zones d'influence métropolitaine forte et nulle alors que l'immeuble collectif de moins de cinq étages est celui qui domine le paysage urbain. Les tours d'habitation se retrouvent essentiellement en milieu urbain tandis que le logement mobile se situe davantage en

milieu rural. Bien que la maison individuelle soit encore le type de construction préféré des propriétaires urbains, plusieurs d'entre eux (près du tiers) choisissent d'habiter un logement dans un immeuble collectif de moins de cinq étages en copropriété. Chez les locataires urbains, le type de construction le plus répandu est sans contredit l'immeuble collectif de moins de cinq étages ; 83,2 % d'entre eux résident dans un tel bâtiment. Ce taux n'est que de 64,4 % en milieu rural.

Les logements des ménages ruraux sont plus anciens que ceux des ménages urbains, en particulier ceux des ménages des zones d'influence métropolitaine modérée. Les logements des ménages ruraux sont dans l'ensemble plus grands que ceux des ménages urbains, tant ceux des propriétaires que des locataires. Selon leurs occupants, ils nécessitent davantage de réparations majeures que ceux des ménages urbains, tant ceux des propriétaires que des locataires, mais en particulier ceux des zones d'influence métropolitaine nulle. Toutefois, les logements de bande requerraient plus de réparations majeures que les logements occupés par des propriétaires ou des locataires, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, mais davantage en milieu rural.

La valeur des logements diminue au fur et à mesure que l'influence des grands centres urbains s'atténue. Elle est particulièrement faible dans les zones d'influence métropolitaine nulle. Les logements sont plus abordables en milieu rural qu'ils ne le sont en milieu urbain, tant ceux des propriétaires que des locataires. Les écarts entre les coûts du logement assumés par les propriétaires ruraux et ceux assumés par les propriétaires urbains sont plus prononcés que les écarts entre les loyers payés par les locataires ruraux et ceux payés par les locataires urbains. Par ailleurs, les écarts de coûts du logement entre les ménages du milieu rural sont moins importants que ceux qui existent entre les ménages du milieu urbain.

Toute proportion gardée, davantage de ménages urbains que de ménages ruraux ont un taux d'effort égal ou supérieur à 30 %. Deux fois plus de ménages non familiaux que de familles affectent à leur logement une part de leur revenu qui atteint ou dépasse 30 %, et deux fois plus de locataires que de propriétaires. Ce sont les locataires des zones d'influence métropolitaine nulle qui consacrent la part la moins élevée de leur revenu aux coûts du logement.

Il y a proportionnellement moins de ménages à faible revenu chez les ménages ruraux que chez les ménages urbains, chez les propriétaires ruraux que chez les propriétaires urbains, chez les locataires ruraux que chez les locataires urbains. Le logement est donc plus accessible financièrement aux ménages ruraux qu'il ne l'est aux ménages urbains, bien que leurs logements soient, dans l'ensemble, en moins bon état que ceux des ménages urbains.

L'analyse montre qu'entre 1981 et 2004, les mises en chantier résidentielles en milieu rural ont constitué une composante stable du marché de l'habitation au Québec. Si l'on en juge par les différences dans l'évolution démographique de ces zones, la construction résidentielle a toutefois été moins active dans les zones d'influence métropolitaine modérée et faible que dans les zones d'influence métropolitaine forte et nulle au cours des dernières

décennies. Les années récentes (2002-2004) indiquent par ailleurs que les mises en chantier en milieu rural visent toujours largement la maison individuelle et que, contrairement au milieu urbain, la copropriété n'y est pas un mode d'habitation très en vogue.

Ce chapitre portant sur les conditions de l'habitation dans les milieux urbains et ruraux n'a pu permettre d'arriver à une analyse aussi pointue que nous l'aurions souhaité. En effet, il n'a pas toujours été possible de tirer certaines conclusions parce que, d'une part, plusieurs variables ne sont pas disponibles actuellement pour les zones d'influence métropolitaine formant le milieu rural (entre autres celles qui concernent le revenu des ménages). D'autre part, l'emploi de grands agrégats conduit souvent à niveler les caractéristiques intraterritoriales et ainsi à écarter certains résultats jugés non significatifs ou à masquer certaines spécificités du territoire qui pourraient, dans les faits, se révéler d'un grand intérêt. Tout de même, nous croyons que ce chapitre aura permis de montrer que le milieu rural n'est pas un milieu monolithique, contrairement à ce que plusieurs semblent croire.

3

INTERVENTIONS DE LA SHQ EN MILIEU RURAL

BIEN QUE les interventions de la SHQ visent généralement l'ensemble des ménages québécois, certaines d'entre elles s'adressent de façon plus spécifique aux ménages des milieux ruraux. Les programmes de la SHQ peuvent être regroupés en deux groupes majeurs : les programmes d'aide à l'habitation sociale et les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat²⁶.

3.1 LES PROGRAMMES D'AIDE À L'HABITATION SOCIALE

L'aide à l'habitation sociale comprend les programmes d'HLM publics et privés, AccèsLogis Québec, Logement abordable Québec, Supplément au loyer et Allocation-logement. L'aide à l'habitation sociale a été répartie de façon assez équilibrée entre les régions administratives du Québec entre 1998 et 2003. L'aide sous forme de HLM est, toute proportion gardée, dirigée davantage vers les régions du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, deux régions presque exclusivement rurales, ainsi que vers les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ; dans l'ensemble, cette forme d'aide atteint donc davantage les régions périphériques que les régions centrales. À l'inverse, on constate que les taux de pénétration des programmes d'Allocation-logement et de Supplément au loyer sont plus élevés dans les régions centrales que dans les régions périphériques.

À l'aide des données administratives disponibles, nous avons pu établir approximativement le partage global de l'application des programmes entre les milieux ruraux et urbains. Les résultats corroborent la perception indirecte qu'on pouvait tirer de l'examen du partage entre régions. La proportion de ménages résidant en HLM est en effet plus élevée globalement en milieu rural qu'en milieu urbain. Il faut dire que la situation particulière du Nunavik, où la vaste majorité des ménages bénéficient du programme d'HLM volet Inuit, explique en bonne partie la différence constatée. Le partage concernant AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec révèle des proportions équivalentes d'application en milieu rural et en milieu urbain.

26. Pour une présentation détaillée des interventions de la SHQ dans les régions administratives du Québec, voir : Société d'habitation du Québec, *Profil statistique de l'habitation : ensemble des régions, 2005*. À des fins de comparaison, l'ouvrage établit le «taux de pénétration» de chacun des programmes, en se basant sur le nombre de ménages touchés par 1000 ménages résidant dans la région.

Quant aux programmes de Supplément au loyer et d'Allocation-logement, qui aident les ménages à faible revenu devant consacrer une forte part de leur revenu pour se loger, ils rejoignent nettement plus de ménages urbains que de ménages ruraux. Rien d'étonnant puisque, comme nous venons de le voir, le logement est moins accessible financièrement aux ménages urbains qu'il ne l'est aux ménages ruraux.

À la suite de l'arrêt de la contribution fédérale au développement du logement social en 1994, la réalisation de nouvelles unités se fait essentiellement sous l'égide des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. Le programme AccèsLogis permet aux offices d'habitation, aux coopératives d'habitation ou aux organismes à but non lucratif d'offrir en location des logements à coût abordable aux ménages ayant des revenus faibles ou modestes. Il permet également de verser une aide financière additionnelle, pouvant atteindre 4 000 \$ par logement, pour des projets effectués dans certaines régions où les coûts de réalisation sont plus élevés, soit les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec.

Le programme Logement abordable Québec comporte deux volets : un volet « social et communautaire » et un volet « privé ». Le volet « social et communautaire » vise la construction de logements neufs, la transformation ou le recyclage d'immeubles ainsi que la rénovation de logements fortement détériorés, à l'intention de ménages à faible revenu ou à revenu modeste. Les projets de rénovation peuvent être réalisés partout au Québec, mais les projets de construction neuve et de recyclage doivent être réalisés dans les municipalités ou dans les secteurs de certaines municipalités où le taux d'inoccupation est inférieur à 3 %.

Ce critère limite l'application du programme en milieu rural. Notons cependant qu'une aide financière additionnelle, pouvant atteindre 5 000 \$ par logement, peut être accordée pour des projets effectués dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec. Quant au volet « privé », il vise la réalisation de logements locatifs neufs ou par voie de recyclage pour des ménages à revenu moyen. Là encore, il s'applique sur le territoire des municipalités où le taux d'inoccupation est inférieur à 3 %.

Par ailleurs, ces programmes exigent une contribution financière du milieu correspondant généralement à 15 % du coût de réalisation des projets. Cette contribution obligatoire peut représenter un frein à son application en milieu rural. Pour l'atteindre, on sollicite généralement la municipalité. Or, certaines municipalités rurales de petite taille peuvent éprouver des difficultés à réunir les ressources administratives et financières pour y participer.

3.2 LES PROGRAMMES D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'aide qui vise l'amélioration de l'habitat comprend l'aide à la rénovation, l'aide à l'adaptation des logements et divers programmes spécifiques. Sauf exceptions, l'aide à l'adaptation des logements est répartie assez uniformément sur l'ensemble du territoire québécois, tandis qu'il existe d'assez fortes disparités régionales au chapitre de l'aide à la rénovation, laquelle semble privilégier certaines régions, soit la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie et Montréal.

L'examen du partage approximatif de l'application de ces programmes entre milieux ruraux et urbains révèle une quasi-équivalence pour l'aide à la rénovation, avec un léger avantage pour le milieu urbain, tandis que l'avantage du milieu urbain paraît plus net dans le cas de l'aide à l'adaptation. Il est toutefois difficile de tirer des conclusions de ces comparaisons entre des moyennes qui sont des amalgames de situations très diverses. Tout au plus peut-on dire que la structure de l'intervention ne semble pas défavoriser l'un ou l'autre des types de milieux; c'est donc plutôt du côté des dynamiques locales et régionales qu'il faudrait chercher les raisons des disparités constatées.

Contrairement à l'aide à l'habitation sociale qui repose généralement sur des programmes s'appliquant à l'ensemble du Québec, tout comme l'aide à l'adaptation d'ailleurs, l'intervention en matière d'aide à la rénovation s'appuie sur des programmes qui sont spécifiques aux milieux ruraux ou urbains.

Ainsi, le programme RénoVillage vient en aide à des propriétaires ruraux à faible revenu dont le logement requiert la correction de défauts majeurs. Ce programme s'applique à l'ensemble du territoire des municipalités de moins de 5 000 habitants, dans des secteurs de certaines municipalités comptant 5 000 habitants ou plus mais ne disposant pas d'un réseau d'aqueduc ou d'égout et à l'ensemble du territoire de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Sa gestion est généralement confiée aux MRC.

Le Programme de réparations d'urgence (PRU), plus modeste, s'adresse également à des propriétaires à faible revenu vivant en milieu rural (dans des municipalités de moins de 5 000 habitants) dont l'immeuble exige une intervention rapide pour corriger une défectuosité majeure. L'aide financière maximale varie selon les régions; elle est de 3 250 \$ dans la Région Sud, de 4 000 \$ dans la Région Nord (entre les 49^e et 55^e parallèles) et de 5 000 \$ dans la Région du Grand-Nord.

Enfin, divers programmes sont spécifiques à certains territoires ruraux. C'est le cas notamment des programmes de Rénovation résidentielle et Acquisition résidentielle – Radisson, d'Accession à la propriété pour les résidents de la région de Kativik, de Rénovation résidentielle à l'intention des propriétaires occupants de la région de Kativik et du Programme de logements en régions éloignées. Ces programmes fournissent des exemples de modalités particulières qui assurent des interventions adaptées aux situations et aux besoins du milieu.

3.3 SYNTHÈSE

La SHQ a cherché, au cours des années, à adapter ses interventions aux particularités des milieux. À titre d'exemples, on peut mentionner des interventions visant à améliorer les logements dans des milieux ciblés et à l'intention de groupes particuliers là où des réparations majeures sont davantage nécessaires, des interventions visant à augmenter l'offre de logements là où les taux d'inoccupation sont bas et des interventions plus spécifiques visant à aider certains milieux là où les coûts de production de logements sont plus élevés en raison de l'éloignement (coûts de transport élevés et coûts des matériaux plus résistants requis en raison de la fréquence des intempéries).

De façon générale, les données disponibles semblent indiquer qu'il n'existe aucun biais structurel défavorisant l'un ou l'autre des types de milieux, en matière d'application des programmes d'habitation. Néanmoins, on peut penser qu'une reconnaissance plus complète des particularités du milieu rural pourrait conduire à une adéquation encore plus grande des interventions visant ce milieu.

4

PROBLÉMATIQUE DE L'HABITATION EN MILIEU RURAL

LE PRÉSENT chapitre dégage les éléments d'une problématique de l'habitation en milieu rural, en se basant sur les constats découlant de l'analyse effectuée, et les traduit sous la forme de défis à relever, accompagnés de pistes de solution. L'élaboration de cette problématique générale est précédée d'une mise en contexte portant sur les prévisions démographiques régionalisées qui permettent de cerner au moins partiellement l'évolution prévisible de la population dans les milieux ruraux.

4.1 PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES

On a vu précédemment que la croissance de la population dans les milieux ruraux, à l'exception des zones d'influence métropolitaine forte, a été faible ou négative entre 1996 et 2001. Qu'en sera-t-il à l'avenir? Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)²⁷, la population du Québec devrait continuer de croître jusqu'en 2031 (Scénario A), par la suite, elle commencerait à diminuer. Or, 6 des 17 régions administratives ont enclenché un déclin démographique avant 2001 et celui-ci se poursuivra au cours des années 2001-2026. Ce sont les régions suivantes : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-18,3 %), Côte-Nord (-18,1 %), Abitibi-Témiscamingue (-12,9 %), Saguenay-Lac-Saint-Jean (-11,7 %), Bas-Saint-Laurent (-9,9 %) et Mauricie (-6,4 %). Dans 4 autres régions, leur déclin débutera entre 2005 et 2024 : Nord-du-Québec (2005), Chaudière-Appalaches (2015), la Capitale-Nationale (2018) et Centre-du-Québec (2024). Les sept autres régions, qui sont situées dans l'axe Outaouais-Estrie, ne connaîtront pas un tel déclin au cours de cette période.

Selon la même source, au cours de la période 2001-2026, la population du Québec s'accroîtra de 9,3 % alors que celle de l'ensemble des RMR augmentera de 13,4 % et ce, malgré le fait que les RMR de Saguenay et de Trois-Rivières enregistreront des pertes de population de 12,6 % et de 2,1 % respectivement. Le taux de croissance de la population vivant à l'extérieur des RMR se situera aux environs de 1,2 %. Ce sont donc autour du grand bassin de population que constitue la région de Montréal et dans les milieux fortement urbanisés que l'accroissement démographique sera le plus élevé.

27. Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, novembre 2004.

En 2001, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 13,0 % de la population québécoise, 12,6 % de la population des RMR et 13,8 % de la population vivant à l'extérieur des RMR. Le vieillissement de la population s'accroîtra au cours des prochaines décennies. Ainsi, en 2026, les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront 24,4 % de la population québécoise, 22,6 % de celle des RMR et 28,4 % de la population vivant à l'extérieur des RMR. L'âge moyen de la population québécoise passera de 38,5 ans qu'elle était en 2001 à 44,9 ans en 2026, soit à 44,0 ans dans l'ensemble des RMR et à 47,1 ans à l'extérieur des RMR. Ces données montrent que le vieillissement sera plus prononcé dans les régions rurales que dans les régions très urbanisées.

TABLEAU 27 CROISSANCE DE LA POPULATION DE 2001 À 2026, PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES ET ÂGE MOYEN EN 2001 ET EN 2026, AU QUÉBEC, DANS LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES, LES RMR ET HORS RMR, SELON LE SCÉNARIO A DE L'ISQ

Régions administratives	Variation (%)	Personnes de 65 ans et plus (%)		Âge moyen		RMR	Variation (%)	Personnes de 65 ans et plus (%)		Âge moyen	
		2001	2026	2001	2026			2001	2026	2001	2026
Ensemble du Québec	9,3	13,0	24,4	38,5	44,9	Ensemble des RMR	13,4	12,6	22,6	38,1	44,0
Bas-Saint-Laurent	-9,9	15,4	32,8	40,3	49,3						
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-11,7	12,5	30,2	38,3	48,0	Saguenay	-12,6	12,6	30,4	38,6	48,2
Capitale-Nationale	3,5	14,0	28,6	39,8	47,7	Québec	5,4	12,9	27,3	39,1	46,9
Mauricie	-6,4	16,3	32,2	41,1	49,3	Trois-Rivières	-2,1	15,4	31,1	40,4	48,5
Estrie	12,4	14,0	26,2	38,9	45,8	Sherbrooke	14,9	13,3	24,7	38,2	44,9
Montréal	14,8	15,0	20,7	39,2	42,9	Montréal	16,2	12,7	21,2	38,0	43,1
Outaouais	19,3	10,2	22,7	36,7	44,2	Gatineau	19,8	9,0	21,5	35,8	43,6
Abitibi-Témiscamingue	-12,9	11,4	27,4	37,0	46,3						
Côte-Nord	-18,1	9,6	26,1	36,7	46,3						
Nord-du-Québec	-7,0	4,3	12,8	29,1	35,6						
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-18,3	15,5	36,3	41,0	52,0						
Chaudière-Appalaches	0,5	12,9	27,2	38,3	46,3						
Laval	16,5	13,0	23,0	38,2	44,1						
Lanaudière	17,5	10,6	23,6	37,1	44,4						
Laurentides	28,8	10,9	22,8	37,1	43,9						
Montérégie	11,1	11,4	24,1	37,6	44,6						
Centre-du-Québec	4,9	13,7	26,9	38,6	46,0						
						Hors RMR	1,2	13,8	28,4	39,1	47,1

SOURCE : ISQ, « Nouvelles perspectives de la population du Québec, 2001-2051 », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 8, n° 2, février 2004.

Toutefois, même si le déclin de la population est déjà amorcé dans certaines régions, l'évolution du nombre de ménages ne suit pas et ne suivra pas la même trajectoire au cours de la période 2001-2026. La baisse de la fécondité produira des effets sur la formation des ménages plus tardivement que sur la croissance de la population, en raison du fait que la formation des ménages est aussi due à la réduction de la taille de ceux-ci, une tendance qui se poursuivra. La génération des baby-boomers, qui avance en âge, aura moins d'enfants et formera de plus petits ménages. D'après le scénario A de l'ISQ, la croissance des ménages devrait se poursuivre, quoique de façon décroissante et inégale selon les régions, jusqu'au milieu des années 2030. Le nombre de ménages augmentera dans toutes les régions du Québec entre 2001 et 2026; cette hausse variera entre 0,2% (dans la région de la Côte-Nord) et 48,0% (dans la région des Laurentides). Pour l'ensemble du Québec, ce taux sera de 24,6%, de 27,5% dans les RMR et de 18,7% à l'extérieur des RMR. Le nombre de ménages s'accroissant constamment au cours de cette période, la demande de logements devrait se maintenir dans toutes les régions administratives, mais particulièrement dans les milieux très urbanisés où la croissance des ménages est plus forte que dans les milieux ruraux.

TABLEAU 28

**CROISSANCE DES MÉNAGES PRIVÉS DE 2001 À 2026, AU QUÉBEC,
DANS LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES, LES RMR ET HORS RMR,
SELON LE SCÉNARIO A DE L'ISQ**

Régions administratives	2001	2026	Variation (%)	RMR	2001	2026	Variation (%)
Ensemble du Québec	3 043 348	3 791 753	24,6	Ensemble des RMR	2 049 579	2 612 355	27,5
Bas-Saint-Laurent	83 271	88 133	5,8				
Saguenay-Lac-Saint-Jean	111 167	118 204	6,3	Saguenay	63 051	66 459	5,4
Capitale-Nationale	284 439	339 929	19,5	Québec	301 080	366 436	21,7
Mauricie	112 312	121 684	8,3	Trois-Rivières	60 510	67 794	12,0
Estrie	122 434	157 216	28,4	Sherbrooke	68 007	88 186	29,7
Montréal	823 918	1 023 608	24,2	Montréal	1 451 300	1 875 682	29,2
Outaouais	130 617	181 785	39,2	Gatineau	105 631	147 798	39,9
Abitibi-Témiscamingue	60 169	63 418	5,4				
Côte-Nord	38 715	38 774	0,2				
Nord-du-Québec	11 646	13 272	14,0				
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	38 951	39 221	0,7				
Chaudière-Appalaches	152 806	181 288	18,6				
Laval	135 224	178 926	32,3				
Lanaudière	149 949	204 151	36,1				
Laurentides	184 623	273 228	48,0				
Montérégie	513 466	660 389	28,6				
Centre-du-Québec	89 641	108 527	21,1				
				Hors RMR	993 769	1 179 398	18,7

SOURCE : ISQ, « Ménages privés aux cinq ans, régions administratives, régions métropolitaines et communautés métropolitaines, selon le scénario A, Québec, 2001-2026 », *Perspectives démographiques, Québec et régions*, édition 2003.

4.2 **CONSTATS TIRÉS DE LA PRÉSENTE ANALYSE**

4.2.1 **Des problèmes de logement différenciés selon les milieux**

Bien que les ménages ruraux aient des revenus inférieurs à ceux des ménages urbains, les ménages à faible revenu y sont proportionnellement moins nombreux que chez les ménages urbains et les écarts de revenu entre les ménages y sont moins prononcés. Le taux d'effort pour se loger chez les ménages ruraux est moins élevé que chez les ménages urbains, les coûts du logement en milieu rural y étant beaucoup moins élevés. En fait, les logements sont plus accessibles financièrement aux ménages ruraux qu'aux ménages urbains.

Toutefois, les logements des ménages ruraux nécessitent davantage de réparations majeures que ceux des ménages urbains, tant ceux des propriétaires que ceux des locataires et, en particulier, les logements des zones d'influence métropolitaine nulle et les logements de bande. La valeur des logements est moins élevée en milieu rural qu'en milieu urbain et elle diminue au fur et à mesure que l'influence des grands centres urbains s'atténue. Elle est particulièrement faible dans les zones d'influence métropolitaine nulle. Il peut s'avérer peu rentable pour certains ménages ruraux d'investir dans des logements détériorés, de faible valeur architecturale et dont la valeur de rachat est très basse, d'autant plus que leurs revenus sont inférieurs à ceux des ménages urbains et que, dans certains milieux éloignés des grands centres urbains, les coûts de construction et de rénovation sont plus élevés. Dépendamment aussi des conditions locales, il peut être en conséquence plus difficile pour des ménages ruraux que pour des ménages urbains de se procurer un logement de qualité.

- *Défi 1 : face aux problèmes de logement propres aux milieux ruraux*

Compte tenu de l'importance des problèmes de logement que pourraient générer le vieillissement de la population et une faible croissance du nombre des ménages dans certains milieux ruraux au cours des prochaines décennies, il serait pertinent de favoriser les interventions visant la rénovation des logements existants et visant une disponibilité adéquate de logements pour personnes âgées en perte d'autonomie. Il serait sans doute préférable que ces logements se trouvent dans de petits immeubles plutôt que dans de grands immeubles, de façon à mieux desservir la population de l'ensemble du territoire rural et ainsi respecter le désir des personnes âgées de demeurer dans leur milieu tout en les rapprochant des services communautaires.

Tant en milieu rural qu'en milieu urbain, l'aide à la construction de nouveaux logements devrait généralement être réservée aux milieux en forte croissance démographique ou économique et aux milieux qui connaissent des taux d'inoccupation inférieurs à 3%. On devrait également éviter d'encourager la construction résidentielle dans les milieux qui ne sont pas déjà desservis par les services publics.

4.2.2 Des milieux ruraux diversifiés

La situation des ménages et les conditions de logement ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire rural, pas plus qu'ils ne le sont sur l'ensemble du territoire urbain. Elles ne suivent pas une trajectoire régulière qui permettrait d'affirmer qu'elles s'améliorent, ou se dégradent, au fur et à mesure qu'on échappe à l'influence métropolitaine. On peut raisonnablement penser qu'une analyse plus fine, au niveau des MRC ou des municipalités locales par exemple, aurait conduit à la même conclusion, c'est-à-dire que l'homogénéité des conditions de logement à l'intérieur des territoires ruraux n'existe pas, là comme ailleurs.

L'analyse que nous avons effectuée a toutefois permis d'établir à la fois des différences et des similitudes entre les types de milieux considérés (voir l'encadré). En résumé, on constate que la situation des ménages et des conditions de logement varie sensiblement d'un milieu à l'autre. Dans les zones d'influence métropolitaine forte, elle se compare, à plusieurs égards, à celle qu'on observe dans le milieu urbain plus qu'à celle du milieu rural. À d'autres égards, elle se rapproche davantage de celle des zones d'influence métropolitaine nulle que de celle des zones d'influence métropolitaine moyenne ou faible.

La situation qui prévaut dans les zones d'influence métropolitaine nulle semble toutefois se démarquer de l'ensemble du milieu rural : un plus grand nombre de jeunes ménages et de ménages avec enfants, des valeurs plus faibles et des logements plus souvent détériorés. Quant à la situation qui prévaut dans les zones d'influence métropolitaine modérée et dans les zones d'influence métropolitaine faible (qui regroupent tout de même la majorité de la population rurale), elle concorde souvent avec l'idée qu'on se fait du milieu rural : paisible, voire pastoral, et relativement à l'abri de l'influence urbaine. Ces zones connaissent elles aussi leur part de problèmes : une population décroissante, de faibles taux de construction résidentielle, des ménages plus âgés, des logements plus anciens et dans un état relativement plus précaire.

Par ailleurs, on sait également que la situation en milieu rural peut varier d'un endroit à l'autre en raison de facteurs purement locaux tels que, par exemple, l'ouverture ou la fermeture d'une entreprise qui constitue la principale ou une importante source d'emplois.

- *Défi 2 : face à la diversité des situations en milieu rural*

La diversité des situations en milieu rural incite à moduler l'approche d'intervention selon les besoins particuliers des ménages ruraux en matière de logement. On pourrait s'inspirer, à titre d'exemple, de l'approche retenue dans le cadre de la *politique nationale de la ruralité*. Cette approche s'appuie sur les MRC et sur la connaissance des décideurs locaux de leur milieu. Dans le cadre de cette politique, les MRC ont dû déterminer les parties de leur territoire qu'elles considéraient comme territoire rural. Les interventions faites en faveur du développement de ce territoire faisaient l'objet d'un pacte rural entre le gouvernement et chacune des MRC visées²⁸.

28. Par ailleurs, la SHQ a produit récemment une série de profils statistiques de l'habitation pour chacune des 17 régions administratives du Québec. Les données qui ont servi à leur élaboration ont été ventilées par MRC. Elles pourront permettre la réalisation d'analyses détaillées qui s'avéreront fort utiles à des décideurs locaux désireux de mieux cerner les problèmes et d'établir des interventions prioritaires en matière de logement sur leur territoire [voir : Société d'habitation du Québec, *Profil statistique de l'habitation : ensemble des régions et Profils statistiques de l'habitation (un profil pour chacune des 17 régions administratives du Québec)*, 2005].

COMPARAISONS ENTRE LES TYPES DE MILIEUX

Zones d'influence métropolitaine forte et milieux urbains

Les zones d'influence métropolitaine (ZIM) forte correspondent généralement à la périphérie immédiate des grandes agglomérations urbaines, RMR comme AR. Le développement dans ces zones finit souvent par s'étendre et rejoindre des sociétés rurales établies depuis longtemps sur le territoire. Ces zones voient peu à peu se modifier leur structure économique sous l'effet de l'attraction des grands centres. Ce phénomène pourrait expliquer pourquoi les variables concernant les zones d'influence métropolitaine forte se comportent tantôt comme celles des milieux urbains et tantôt comme celles des milieux ruraux. Ainsi, la croissance démographique des zones d'influence métropolitaine forte entre 1996 et 2001 a été pratiquement aussi élevée que celle des RMR (elle a été négative dans les AR). La proportion de ménages des zones d'influence métropolitaine forte dont le principal soutien est âgé de 65 ans et plus est semblable à celle qu'on observe dans les RMR. La valeur médiane des logements dans les zones d'influence métropolitaine forte est semblable à celle qu'on observe dans les AR. La production de logements dans les zones d'influence métropolitaine forte a dépassé celle du milieu urbain de 1981 à 2001.

Zones d'influence métropolitaine forte et zones d'influence métropolitaine nulle

Les zones d'influence métropolitaine nulle correspondent souvent aux territoires des régions éloignées du Québec. Ces dernières sont à la fois le lieu de vie d'un grand nombre d'autochtones et de travailleurs œuvrant dans les secteurs d'exploitation des ressources naturelles (pêche, mines, bois, etc.) Comme, à première vue, les zones d'influence métropolitaine forte et les zones d'influence métropolitaine nulle constituent des territoires fort différents, on devrait s'attendre à ce que les données les concernant suivent une évolution distincte. Or, dans certains cas, elles évoluent de manière comparable. Ainsi, les zones d'influence métropolitaine forte et les zones d'influence métropolitaine nulle comptent, toute proportion gardée, davantage de familles que les autres zones d'influence métropolitaine. Les ménages des zones d'influence métropolitaine forte et des zones d'influence métropolitaine nulle ont moins souvent une personne âgée de 65 ans et plus comme principal soutien de ménage que les ménages des autres zones d'influence métropolitaine. La maison individuelle y est plus répandue, tant chez les propriétaires que chez les locataires. La construction des logements a connu au cours des années 1981 à 2001 une forte expansion comparée à ce qui s'est produit dans les zones d'influence métropolitaine modérée ou faible, plus importante même que celle enregistrée en milieu urbain.

Toutefois, certaines autres variables divergent. Bien que les familles soit relativement plus présentes dans ces deux types de milieux, dans le cas des zones d'influence métropolitaine forte, les familles sont davantage composées de couples sans enfants, tandis que dans le cas des zones d'influence métropolitaine nulle, elles sont davantage formées de familles avec enfants. Bien que les taux de propriété soient plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain, dans les zones d'influence métropolitaine forte, il est très supérieur à celui des zones d'influence métropolitaine nulle. Bien que les logements du milieu rural soient en moins bon état que ceux du milieu urbain, les logements des zones d'influence métropolitaine nulle nécessiteraient, dans l'ensemble, davantage de réparations majeures que ceux des autres zones d'influence métropolitaine. La valeur des logements des zones d'influence métropolitaine nulle est près de deux fois moins élevée que celle des logements des zones d'influence métropolitaine forte. Finalement, la proportion du revenu que les ménages affectent aux coûts du logement est moins élevée dans les zones d'influence métropolitaine nulle que dans les autres zones d'influence métropolitaine, y compris bien sûr les zones d'influence métropolitaine forte.

Zones d'influence métropolitaine modérée et zones d'influence métropolitaine faible

Quant aux zones d'influence métropolitaine modérée et aux zones d'influence métropolitaine faible, elles forment souvent l'arrière-pays des centres de services et des chefs-lieux. Les caractéristiques des ménages et des logements y sont comparables à plusieurs égards. La population de ces territoires a diminué au cours de la période 1996-2001, contrairement à celle des zones d'influence métropolitaine forte et nulle. Les ménages y sont, en moyenne, plus âgés et les familles, moins nombreuses. La maison individuelle y est moins répandue que dans les autres zones d'influence métropolitaine. Ces deux territoires ont connu de faibles taux de construction résidentielle au cours des années 1981-2001 comparés aux zones d'influence métropolitaine forte et nulle et au milieu urbain. Par ailleurs, il y a beaucoup moins de ménages avec enfants dans les zones d'influence métropolitaine modérée que dans les zones d'influence métropolitaine faible. Les logements anciens (construits avant 1946) sont plus nombreux dans les zones d'influence métropolitaine modérée que dans les zones d'influence métropolitaine faible, mais la valeur des logements y est plus élevée.

4.3 ÉCLAIRAGE COMPLÉMENTAIRE À L'ANALYSE DU MILIEU RURAL : LE CAS DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

En 2003, nous nous sommes penchés sur la problématique des conditions d'habitation dans les « régions éloignées » correspondant au territoire désigné ainsi au sens de l'Entente Canada-Québec sur le logement abordable conclue en décembre 2001. Ce territoire, basé sur la délimitation de la Région du Nord (ou zone 2) du PAREL fédéral, comprend 226 entités territoriales de 5 000 habitants et moins, situées généralement entre le 49^e et le 55^e parallèle et principalement dans les régions administratives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. Les régions de la Mauricie et de la Capitale-Nationale sont touchées de façon très marginale (une municipalité et trois territoires non organisés). Les réserves amérindiennes en sont exclues.

Notre examen comprenait une analyse des données du recensement 2001 touchant les ménages et les logements des municipalités faisant partie de ce territoire ainsi qu'un résumé des perceptions des élus locaux à l'égard des problèmes de logement. Comme un grand nombre des 226 entités territoriales des régions éloignées sont situées dans des zones d'influence métropolitaine faible ou nulle, cet examen nous apportait déjà un éclairage sur les problèmes spécifiques aux milieux ruraux²⁹.

4.3.1 Analyse statistique

Les régions éloignées comptent 75 140 ménages en 2001. Le taux de propriété y est de 75,5 %, plus élevé que dans l'ensemble du Québec, mais relativement semblable à ce qu'on trouve en milieu rural. Les ménages résident davantage dans une maison individuelle (74,8 %) ou dans un logement mobile (2,3 %) que les autres ménages québécois. Dans les municipalités plus excentriques des régions éloignées, les revenus des ménages sont supérieurs à ceux de l'ensemble des ménages québécois ; dans d'autres, toutefois, ils sont inférieurs. Les écarts de revenus entre les ménages d'une même municipalité sont parfois plus importants dans les municipalités éloignées qu'ils ne le sont dans l'ensemble des municipalités québécoises. Ce phénomène s'explique par le fait que les salaires sont élevés dans certains secteurs (mines, services publics qui offrent généralement des primes d'éloignement), alors qu'ils sont bas dans le secteur des services privés. De plus, la population de ces régions compte un grand nombre de chômeurs (leurs taux de chômage sont généralement supérieurs à la moyenne québécoise) et de bénéficiaires de l'aide sociale. Les écarts de revenu des ménages entre les différentes municipalités des régions éloignées sont également importants. Ainsi, plusieurs d'entre elles ont des taux de ménages à faible revenu qui dépassent 30 %, voire 40 % dans certains cas, alors que dans d'autres municipalités, ces taux peuvent être inférieurs à 10 %.

29. Claudine Roy, *Besoins et conditions de logement en région éloignée* (rapport interne), janvier 2003.

Selon l'appréciation des occupants, les logements ont bien besoin de réparations. En effet, 12,3 % des logements des régions éloignées nécessiteraient des réparations majeures, soit un pourcentage supérieur à celui qu'on observe pour les ménages québécois et les ménages du milieu rural pris globalement. Comme ailleurs au Québec et en milieu rural, les logements des propriétaires des régions éloignées auraient besoin davantage de réparations que les logements locatifs. Par ailleurs, le taux des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement est inférieur à 12,0 %, soit un taux moindre que celui observé chez l'ensemble des ménages ruraux. Deux facteurs peuvent expliquer ce faible taux : des coûts du logement bas et, toute proportion gardée, un nombre moindre de ménages formés d'une seule personne et de familles monoparentales, ces ménages ayant généralement un taux d'effort très élevé.

Cette analyse statistique vient donc corroborer certaines observations faites pour les milieux ruraux, à l'exception toutefois de la question des écarts de revenu. L'absence de données sur les revenus par zones d'influence métropolitaine ne permet pas d'évaluer les écarts de revenu intraterritoriaux en milieu rural.

4.3.2 Perceptions des élus locaux

L'étude sur les régions éloignées ne repose pas uniquement sur des données statistiques ; elle a été enrichie d'échanges avec des élus locaux et a permis de mieux cerner la problématique du logement de ces régions. Plusieurs points sont ressortis.

Les élus ont indiqué que les coûts des logements dans leurs régions sont généralement très bas et les taux d'occupation, relativement élevés. La difficulté pour les ménages n'est donc pas tant de trouver un logement à prix abordable, mais de trouver un logement en bon état. De plus, le marché de l'habitation étant peu actif, le choix du type de construction du logement est limité. Dans certaines municipalités, le parc de maisons mobiles est passablement détérioré, particulièrement dans la partie ouest du territoire québécois. Il est rare mais il peut arriver que des municipalités des régions éloignées connaissent une pénurie de logements. Cette conjoncture se produit généralement lorsque que la situation de l'emploi s'améliore, comme c'est le cas lorsqu'une usine s'agrandit ou lorsqu'une nouvelle entreprise vient s'établir dans ces régions.

Le programme RénoVillage est fort apprécié dans les régions éloignées ; il permet aux propriétaires d'entreprendre des réparations sur leur logement au fur à mesure qu'ils ont les moyens financiers de les effectuer. Malgré tout, certains besoins ne sont pas comblés, en particulier lorsque le propriétaire est une personne âgée ou un ménage à faible revenu. Les personnes âgées des régions éloignées désirent, comme ailleurs au Québec, demeurer le plus longtemps possible dans leur résidence même si elles n'ont pas toujours les moyens financiers de l'entretenir correctement. Il y aurait aussi une pénurie de logements sociaux pour les personnes âgées de santé précaire ou à mobilité réduite.

Dans les régions éloignées, en raison de leurs coûts, les besoins de base autres que le logement prennent une place substantielle dans le budget des ménages : nourriture (coûts d'approvisionnement élevés), transport (nécessité d'un véhicule), santé (déplacements importants), études des jeunes dans le Sud (logement et nourriture), coûts qui annuleraient en partie les avantages liés aux bas coûts du logement. Selon les élus, l'échelle des revenus admissibles aux programmes devrait tenir compte de la part importante du budget que les ménages consacrent aux besoins essentiels.

Certains élus considèrent que le taux de participation financière de 15 % exigé du milieu, comme le prévoient les modalités d'application de certains programmes d'habitation, est trop élevé, étant donné les faibles ressources du palier local, tirées en large partie de valeurs foncières souvent très basses. Selon eux, les montants de l'aide accordée devraient prendre en considération les coûts de construction et de rénovation très élevés dans ces régions. En effet, les matériaux de construction et de rénovation sont dispendieux, car on doit le plus souvent les importer du Sud. Les coûts des travaux sont également élevés, car il y a peu d'entrepreneurs qui possèdent un permis de la Régie du bâtiment du Québec et peu de techniciens spécialisés, tels des électriciens ou des plombiers, qui résident dans ces régions ; on doit donc les faire venir de l'extérieur.

Les coûts du crédit hypothécaire seraient également élevés, car les institutions financières sont peu disposées à consentir des prêts aux propriétaires qui désirent entreprendre des travaux importants sur leur logement, les risques étant considérés majeurs compte tenu du faible marché de revente.

4.4 **SYNTHÈSE**

Les principaux problèmes des milieux ruraux sont la baisse de population et le vieillissement accéléré de la population au cours des deux prochaines décennies. Bien que le nombre de ménages devrait continuer à s'accroître au cours des deux prochaines décennies, ce vieillissement devrait modifier la demande et l'offre de logements et le ratio de logements sociaux sur ces territoires. De nombreux logements de faible valeur économique nécessitant des réparations majeures pourraient ne pas trouver preneurs. Les diverses situations que vivent les populations des milieux ruraux sont tributaires de l'activité économique, dont la dynamique varie beaucoup d'une région à l'autre et souvent même d'une municipalité à l'autre. Il faut donc envisager des solutions adaptées en matière de logement, c'est-à-dire qui reposent sur la modulation des approches et des programmes en fonction des besoins des populations.

Les solutions aux problèmes du logement des ménages vivant dans les milieux ruraux passent par la disponibilité de logements pour les personnes âgées en perte d'autonomie, par la rénovation des logements existants et par la recherche d'une collaboration soutenue entre le palier local et le gouvernement. Par ailleurs, une étude comparative des coûts de construction et de rénovation entre les territoires ruraux et les territoires urbains pourrait permettre de faire le point sur l'ampleur de ce problème dans les communautés des régions éloignées.

CONCLUSION

LE PRÉSENT document comprend quatre parties. La première s'est intéressée à la notion de territoire rural, la deuxième a présenté l'analyse des conditions d'habitation des ménages des milieux ruraux, la troisième a examiné les principaux moyens d'intervention utilisés par la SHQ dans ces milieux et finalement, la quatrième partie a tracé les grandes lignes de la problématique de l'habitation et a identifié quelques défis à relever qui contribueraient à améliorer la situation du logement dans ces territoires.

La définition du territoire d'intervention des différents organismes publics qui œuvrent en milieu rural s'élabore, en général, autour des objectifs poursuivis et des clientèles visées. Après avoir examiné un certain nombre des définitions, celle qui a semblé la plus judicieuse pour l'analyse des conditions d'habitation des milieux ruraux est celle qui distingue les municipalités selon leur appartenance à des RMR ou AR (2001). L'utilisation de ce concept a permis, lorsque les données étaient disponibles, de raffiner l'analyse en subdivisant l'ensemble du milieu rural (le territoire hors RMR et AR) en zones d'influence métropolitaine (ZIM) comme le fait Statistique Canada. Malgré l'indisponibilité de certaines données statistiques concernant les zones d'influence métropolitaine, l'analyse a donné réponse à de nombreuses questions. En voici les principales conclusions.

Au cours des dernières années, la croissance démographique a évolué différemment selon les milieux, que ceux-ci soient urbains ou ruraux. On a vu que les ménages ruraux sont, en général, davantage formés de familles que les milieux urbains, mais que les familles y sont davantage composées de couples sans enfants que les ménages urbains. Dans l'ensemble, les ménages ruraux sont plus âgés que les ménages urbains. Leurs revenus sont inférieurs à ceux des ménages urbains, bien que les écarts de revenu y soient moins prononcés que chez les ménages urbains. Leurs logements sont en moins bon état et de moindre valeur; ils sont toutefois financièrement plus abordables qu'en milieu urbain. La part des mises en chantier dans le secteur résidentiel en milieu rural est une composante relativement stable du marché québécois, elle se situe généralement autour de 20%, soit près du poids démographique que représente le milieu rural dans l'ensemble du Québec.

Somme toute, cette analyse a permis de mettre en évidence le fait que le milieu rural n'est pas monolithique, contrairement à ce que plusieurs croient. L'analyse des caractéristiques des ménages et des logements montre que celles-ci varient selon qu'elles portent sur le milieu urbain ou sur le milieu rural en général, sur le milieu rural ou sur les zones d'influence métropolitaine (forte, modérée, faible ou nulle) qui le composent. Rien ne laisse penser qu'il en aurait été autrement si l'analyse avait porté sur les caractéristiques intraterritoriales plus pointues comme, par exemple, sur celles des MRC ou des municipalités locales des milieux ruraux. Les diverses situations que vivent les populations des milieux ruraux sont avant tout tributaires de l'activité économique, dont la dynamique varie beaucoup d'une région à l'autre et d'une municipalité à l'autre. Il faut donc envisager des solutions adaptées en matière de logement, c'est-à-dire qui soient modulées en fonction des besoins des populations.



ANNEXES



BIBLIOGRAPHIE

- CHOUINARD, Yvon, Claude-Rodrigue DESCHÊNES et Barbara MAASS. *Tableaux normalisés du recensement de 2001 : description et mode d'accès*, Société d'habitation du Québec, septembre 2003.
- DESCHÊNES, Claude-Rodrigue, Yvon CHOUINARD et Barbara MAASS. *Tableaux croisés spéciaux du recensement de 2001 : description et mode d'accès*, Société d'habitation du Québec, septembre 2003.
- FOREST, Paul. *Tableaux croisés spéciaux du recensement de 1996 : description et mode d'accès*, Société d'habitation du Québec, août 1998.
- HERMAN, Christine. *Évaluation du programme RénoVillage*, Québec, Société d'habitation du Québec, 2005, 169 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, Québec, novembre 2004, 38 p.
- JOANIS, Marcelin et Fernand MARTIN. *La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : enjeux contemporains*, Rapport Bourgogne, CIRANO, février 2005, 48 p.
- LASSERRE, Frédéric et Aline LECHAUME (sous la direction de). *Le territoire pensé : géographie des représentations territoriales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, 328 p.
- PERRIER-CORNET, Philippe. « L'avenir des espaces ruraux français : dynamiques et prospectives des espaces ruraux français à l'horizon 2020 », *Futuribles : analyse et prospective*, n° 299, juillet-août 2004, p. 77-95.
- PROULX, Marc-Urbain (sous la direction de). *Le phénomène régional au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998, 317 p.

- QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES. *Discours sur le budget 2001-2002*, Québec, 2001, 39 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Politique de la ruralité : pour une occupation dynamique du territoire rural : cadre de référence*, Québec, 1999, 46 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Politique nationale de la ruralité : une vision d'avenir*, Québec, 2001, 73 p.
- STATISTIQUE CANADA. *Dictionnaire du recensement de 2001*, Ottawa, Industrie Canada, 2002. recensement du Canada de 2001, numéro 92-378-XPF au catalogue, 487 p.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. *Profil statistique de l'habitation : ensemble des régions*, Québec, 2005.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. *Profil statistiques de l'habitation (un profil pour chacune des 17 régions administratives)*, Québec, 2005.
- THIBODEAU, Jean-Claude. *Évolution du marché locatif : analyse, effets et perspectives*, Québec, Société d'habitation du Québec, 2003, 76 p.

LEXIQUE

Agglomération de recensement (AR) : territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un grand centre urbain. Pour former une agglomération de recensement, le centre urbain doit compter au moins 10 000 habitants.

Besoins de réparations : le répondant évalue si le logement nécessite :

- **un entretien régulier**, qui correspond à des travaux comme la peinture, le nettoyage du système de chauffage, etc. ;
- **des réparations mineures**, qui sont nécessaires dans les cas suivants : carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc. ;
- **des réparations majeures** lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, que la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée, etc.

Chambres à coucher : pièces conçues et meublées pour servir de chambres à coucher et utilisées principalement pour y dormir.

Coût du logement : total des montants mensuels moyens versés par les ménages au titre de l'habitation.

Genre de ménage : expression utilisée pour désigner l'organisation familiale du ménage privé. Il existe quatre principales catégories de ménages :

- **les couples sans enfants ;**
- **les couples avec enfants ;**
- **les familles monoparentales**, c'est-à-dire une mère ou un père avec un ou plusieurs enfants ;
- **les ménages d'une personne** (vivant seule dans son logement).

Logement de bande : logement privé situé dans un établissement amérindien qui, pour des raisons historiques et légales, ne peut être classé comme logement possédé ni loué.

Médiane : valeur permettant de séparer une population en deux groupes d'effectifs égaux.

Ménage à faible revenu : ménage dont le revenu total se situe en deçà du seuil de faible revenu.

Ménage privé : ensemble des personnes vivant au sein d'un même logement privé (par opposition au ménage collectif). Pour des raisons de commodité, le terme « ménage privé » est fréquemment remplacé par « ménage ».

Mise en chantier : début des travaux de construction, d'ordinaire après la mise en place de la semelle en béton, ou à un stade équivalent lorsque le bâtiment n'a pas de sous-sol.

Mode d'occupation (du logement) : il existe principalement deux modes d'occupation d'un logement : loué ou possédé.

Principal soutien (du ménage) : la personne qui assume les principaux paiements relatifs au logement, généralement la « personne 1 » du questionnaire servant au recensement.

Région métropolitaine de recensement (RMR) : territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un grand centre urbain. Pour former une région métropolitaine de recensement, le centre urbain doit compter au moins 100 000 habitants.

Revenu total du ménage : somme des revenus annuels totaux de tous les membres du ménage.

Seuil de faible revenu : revenu en deçà duquel un ménage est susceptible de consacrer 20 points de pourcentage de son revenu de plus qu'un ménage moyen pour se nourrir, se vêtir et se loger. Le seuil de faible revenu varie en fonction de la taille du ménage et de la taille du secteur de résidence.

Taux d'effort : part du revenu du ménage servant à défrayer le coût du logement.

Taux d'inoccupation : proportion des logements inoccupés par rapport à l'univers des logements enquêtés. Un logement est considéré comme inoccupé s'il est, au moment de l'enquête (au mois d'octobre), inhabité et immédiatement disponible pour la location.

Taux de propriété : proportion de logements privés occupés par leur propriétaire.

Valeur des logements privés : montant en dollars que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait son logement. La valeur du terrain est comprise dans ce montant.

Zone d'influence métropolitaine (ZIM) : concept élaboré à partir des RMR et des AR, permettant de classer les municipalités locales (subdivisions de recensement) situées à l'extérieur des RMR ou des AR selon le degré d'influence métropolitaine (forte, modérée, faible ou nulle) qu'exercent sur elles les RMR et les AR.

**MÉNAGES PRIVÉS SELON LES TYPES DE MILIEUX
DANS LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC, 2001**

(tableau tiré du *Profil statistique de l'habitation : ensemble des régions*, p. 8)

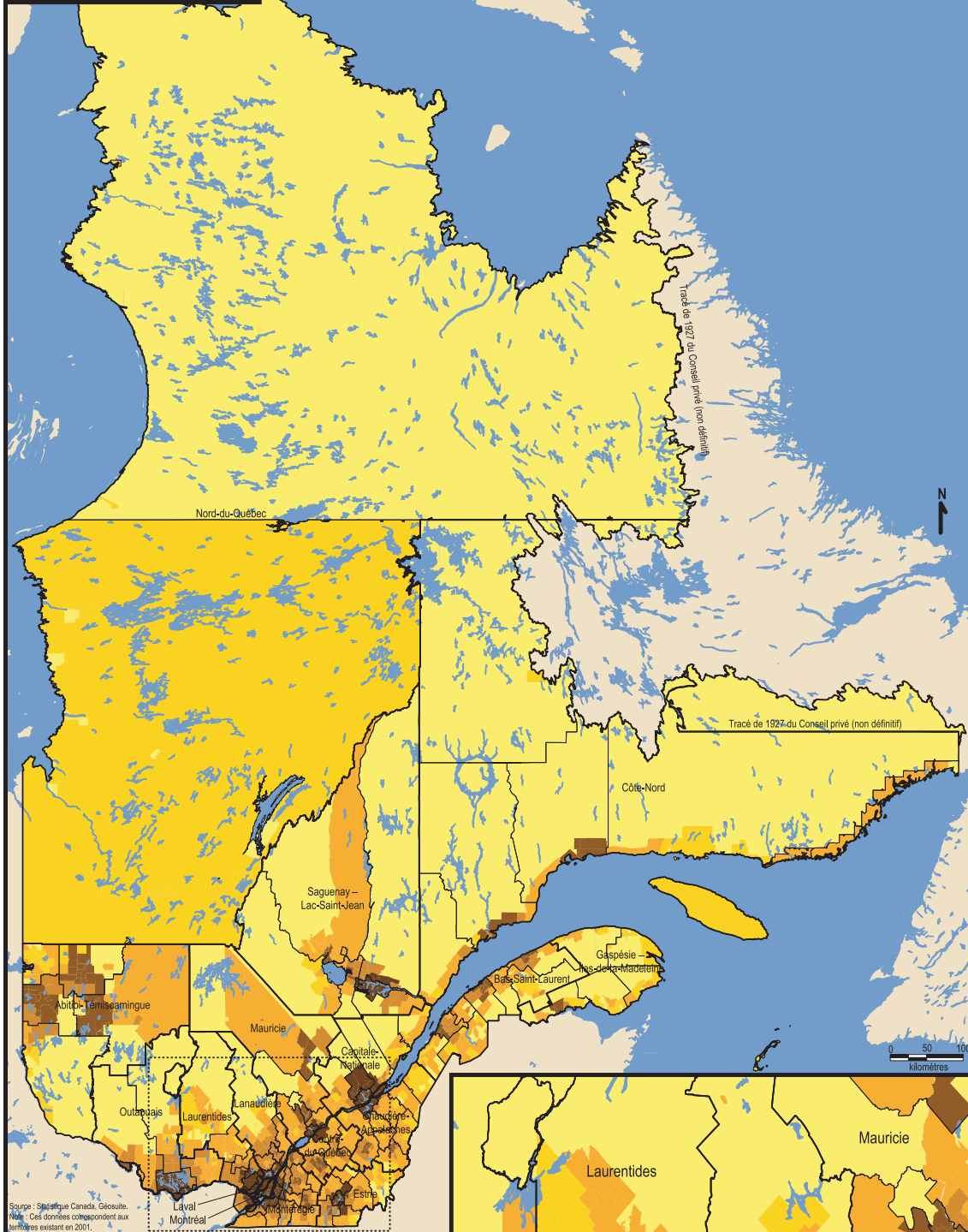
Ménages privés selon les types de milieu, 2001												
Types de milieu	Québec		Abitibi-Témiscamingue		Bas-Saint-Laurent		Capitale-Nationale		Centre-du-Québec		Chaudière-Appalaches	
Ensemble	2 973 925	100,0 %	58 570	100,0 %	81 760	100,0 %	278 705	100,0 %	87 800	100,0 %	149 610	100,0 %
Ensemble des municipalités (RMR et AR)	2 366 445	79,6 %	36 590	62,5 %	36 535	44,7 %	244 595	87,8 %	50 585	57,6 %	73 310	49,0 %
Ensemble des municipalités des RMR	2 003 950	67,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	244 595	87,8 %	4 380	5,0 %	50 460	33,7 %
Ensemble des municipalités des AR	362 495	12,2 %	36 590	62,5 %	36 535	44,7 %	0	0,0 %	46 205	52,6 %	22 850	15,3 %
Ensemble des municipalités hors RMR et AR	607 480	20,4 %	21 980	37,5 %	45 225	55,3 %	34 110	12,2 %	37 215	42,4 %	76 300	51,0 %
Zone fortement influencée	169 900	5,7 %	1 900	3,2 %	6 995	8,6 %	7 325	2,6 %	7 215	8,2 %	5 665	3,8 %
Zone moyennement influencée	314 150	10,6 %	7 085	12,1 %	24 390	29,8 %	22 305	8,0 %	28 685	32,7 %	60 575	40,5 %
Zone faiblement influencée	108 800	3,7 %	9 950	17,0 %	12 860	15,7 %	4 165	1,5 %	1 315	1,5 %	9 270	6,2 %
Zone non influencée	14 630	0,5 %	3 045	5,2 %	980	1,2 %	315	0,1 %	0	0,0 %	790	0,5 %
Types de milieu	Côte-Nord		Estrie		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		Lanaudière		Laurentides		Laval	
Ensemble	36 770	100,0 %	119 850	100,0 %	38 185	100,0 %	146 785	100,0 %	180 580	100,0 %	132 640	100,0 %
Ensemble des municipalités (RMR et AR)	22 010	59,9 %	75 915	63,3 %	1 095	2,9 %	92 980	63,3 %	120 765	66,9 %	132 640	100,0 %
Ensemble des municipalités des RMR	0	0,0 %	66 265	55,3 %	0	0,0 %	77 700	52,9 %	115 225	63,8 %	132 640	100,0 %
Ensemble des municipalités des AR	22 010	59,9 %	9 650	8,1 %	1 095	2,9 %	15 280	10,4 %	5 540	3,1 %	0	0,0 %
Ensemble des municipalités hors RMR et AR	14 760	40,1 %	43 935	36,7 %	37 090	97,1 %	53 805	36,7 %	59 815	33,1 %	0	0,0 %
Zone fortement influencée	1 130	3,1 %	6 290	5,2 %	240	0,6 %	38 620	26,3 %	23 075	12,8 %	0	0,0 %
Zone moyennement influencée	9 115	24,8 %	29 240	24,4 %	7 265	19,0 %	14 110	9,6 %	26 040	14,4 %	0	0,0 %
Zone faiblement influencée	3 895	10,6 %	6 890	5,7 %	25 010	65,5 %	1 025	0,7 %	10 130	5,6 %	0	0,0 %
Zone non influencée	620	1,7 %	1 515	1,3 %	4 575	12,0 %	50	0,0 %	570	0,3 %	0	0,0 %
Types de milieu	Mauricie		Montérégie		Montréal		Nord-du-Québec		Outaouais		Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Ensemble	109 740	100,0 %	500 525	100,0 %	805 820	100,0 %	9 790	100,0 %	127 325	100,0 %	108 770	100,0 %
Ensemble des municipalités (RMR et AR)	86 260	78,6 %	404 420	80,8 %	805 820	100,0 %	0	0,0 %	103 975	81,7 %	79 895	73,5 %
Ensemble des municipalités des RMR	55 200	50,3 %	285 970	57,1 %	805 820	100,0 %	0	0,0 %	103 435	81,2 %	62 190	57,2 %
Ensemble des municipalités des AR	31 060	28,3 %	118 450	23,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %	540	0,4 %	17 705	16,3 %
Ensemble des municipalités hors RMR et AR	23 480	21,4 %	96 105	19,2 %	0	0,0 %	9 790	100,0 %	23 350	18,3 %	28 875	26,5 %
Zone fortement influencée	4 825	4,4 %	53 235	10,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %	5 900	4,6 %	7 520	6,9 %
Zone moyennement influencée	18 060	16,5 %	42 870	8,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %	13 625	10,7 %	11 575	10,6 %
Zone faiblement influencée	365	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	8 125	83,0 %	2 615	2,1 %	9 780	9,0 %
Zone non influencée	230	0,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1 665	17,0 %	1 210	1,0 %	0	0,0 %

Source : Statistique Canada, Géosuite et recensement 2001, tableau 324-06, P1-SDR2001 et P2-SDR2001, Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement de 2001 de Statistique Canada), tableaux 2, 5, 25 et 26 (calculs et présentation de Convercté).

Note : Les données excluent les logements de bande.

Page suivante : **Distribution géographique des types de milieux (2001)**
(carte tirée du *Profil statistique de l'habitation : ensemble des régions*, p. 9)

Québec : types de milieu

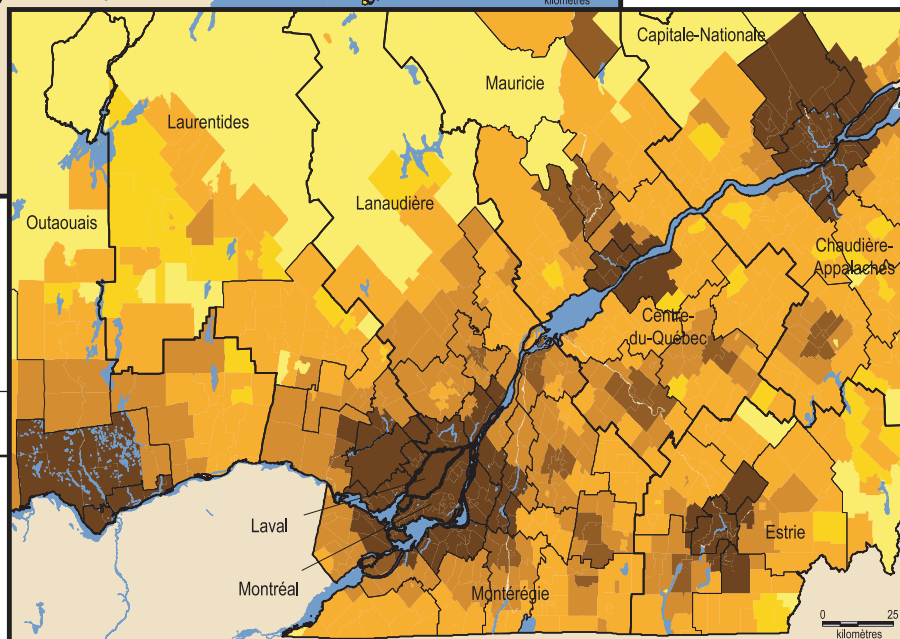


Source : Statistique Canada, Géovote.
 Note : Ces données correspondent aux territoires existant en 2001.

Types de milieu

- Zone urbaine (RMR)
- Zone urbaine (AR)
- Zone fortement influencée
- Zone moyennement influencée
- Zone faiblement influencée
- Zone non influencée

— Régions administratives
 — MRC et TE



**RÉPARTITION DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE D'ANALYSE (2001) DANS LES MILIEUX URBAINS (RMR ET AR)
ET DANS LES MILIEUX RURAUX (ZONES D'INFLUENCE MÉTROPOLITAINE FORTE, MODÉRÉE, FAIBLE ET NULLE)**

Milieus urbains

Régions métropolitaines de recensement (RMR)

RMR de Chicoutimi		Kirkland	V
Chicoutimi	V	La Plaine	V
Jonquière	V	La Prairie	V
La Baie	V	Lachenaie	V
Lac-Kénogami	M	Lachine	V
Larouche	M	Lafontaine	V
Laterrière	V	LaSalle	V
Saint-Fulgence	M	L'Assomption	V
Saint-Honoré	M	Laval	V
Shipsaw	M	Lavaltrie	VL
Tremblay	CT	Le Gardeur	V
RMR de Hull		LeMoynes	V
Aylmer	V	Léry	V
Buckingham	V	Les Cèdres	M
Cantley	M	L'Île-Bizard	V
Chelsea	M	L'Île-Cadieux	V
Gatineau	V	L'Île-Perrot	V
Hull	V	Longueuil	V
La Pêche	M	Lorraine	V
Masson-Angers	V	Maple Grove	V
Pontiac	M	Mascouche	V
Val-des-Monts	M	McMasterville	M
RMR de Montréal		Melocheville	VL
Anjou	V	Mercier	V
Baie-d'Urfé	V	Mirabel	V
Beaconsfield	V	Montréal	V
Beauharnois	V	Montréal-Est	V
Bellefeuille	V	Montréal-Nord	V
Belœil	V	Montréal-Ouest	V
Blainville	V	Mont-Royal	V
Boisbriand	V	Mont-Saint-Hilaire	V
Bois-des-Filion	V	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	M
Boucherville	V	Oka	M
Brossard	V	Otterburn Park	V
Candiac	V	Outremont	V
Carignan	V	Pierrefonds	V
Chambly	V	Pincourt	V
Charlemagne	V	Pointe-Calumet	M
Châteauguay	V	Pointe-Claire	V
Côte-Saint-Luc	C	Pointe-des-Cascades	VL
Delson	V	Repentigny	V
Deux-Montagnes	V	Richelieu	V
Dollard-des-Ormeaux	V	Rosemère	V
Dorval	C	Roxboro	V
Gore	CT	Saint-Amable	M
Greenfield Park	V	Saint-Antoine	V
Hampstead	V	Saint-Antoine-de-Lavaltrie	P
Hudson	V	Saint-Basile-le-Grand	V

Saint-Bruno-de-Montarville	V	Saint-Augustin-de-Desmaures	M
Saint-Colomban	P	Sainte-Brigitte-de-Laval	M
Saint-Constant	V	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	V
Sainte-Anne-de-Bellevue	V	Sainte-Famille	P
Sainte-Anne-des-Plaines	V	Sainte-Foy	V
Sainte-Catherine	V	Sainte-Hélène-de-Breakeyville	P
Sainte-Genève	V	Saint-Émile	V
Sainte-Julie	V	Sainte-Pétronille	VL
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	V	Saint-Étienne-de-Lauzon	M
Sainte-Thérèse	V	Saint-François	P
Saint-Eustache	V	Saint-Gabriel-de-Valcartier	M
Saint-Hubert	V	Saint-Jean	P
Saint-Isidore	P	Saint-Jean-Chrysostome	V
Saint-Jérôme	V	Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy	P
Saint-Joseph-du-Lac	M	Saint-Lambert-de-Lauzon	P
Saint-Lambert	V	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	M
Saint-Laurent	V	Saint-Nicolas	V
Saint-Lazare	P	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	M
Saint-Léonard	V	Saint-Rédempteur	V
Saint-Mathias-sur-Richelieu	M	Saint-Romuald	V
Saint-Mathieu	M	Shannon	M
Saint-Mathieu-de-Belœil	M	Sillery	V
Saint-Philippe	M	Stoneham-et-Tewkesbury	CU
Saint-Placide	M	Val-Bélair	V
Saint-Sulpice	P	Vanier	V
Senneville	VL	Wendake	RI
Terrasse-Vaudreuil	M	RMR de Sherbrooke	
Terrebonne	V	Ascot	M
Varenes	V	Ascot Corner	M
Vaudreuil-Dorion	V	Bromptonville	V
Vaudreuil-sur-le-Lac	VL	Compton	M
Verdun	V	Deauville	M
Westmount	V	Fleurimont	V
RMR de Québec		Hatley	CT
Beaumont	M	Lennoxville	V
Beauport	V	North Hatley	VL
Boischatel	M	Rock Forest	V
Cap-Rouge	V	Saint-Denis-de-Brompton	P
Charlesbourg	V	Saint-Élie-d'Orford	M
Charny	V	Sherbrooke	V
Château-Richer	V	Stoke	M
Fossambault-sur-le-Lac	V	Waterville	V
Lac-Beauport	M	RMR de Trois-Rivières	
Lac-Delage	V	Bécancour	V
Lac-Saint-Charles	V	Sainte-Marthe-du-Cap	V
Lac-Saint-Joseph	V	Saint-Louis-de-France	V
L'Ancienne-Lorette	V	Saint-Maurice	P
L'Ange-Gardien	P	Trois-Rivières	V
Lévis	V	Trois-Rivières-Ouest	V
Loretteville	V	Wôlinak	RI
Pintendre	M		
Québec	V		

Agglomérations de recensement (AR)

AR de Alma		Sainte-Félicité	M
Alma	V	Saint-Jérôme-de-Matane	P
Delisle	M	Saint-Luc-de-Matane	M
AR de Amos		AR de Rimouski	
Amos	V	Le Bic	M
Barraute	M	Pointe-au-Père	V
Berry	M	Rimouski	V
Landrienne	CT	Rimouski-Est	VL
Pikogan	RI	Saint-Anaclet-de-Lessard	P
Saint-Dominique-du-Rosaire	M	Sainte-Blandine	P
Sainte-Gertrude-Manneville	M	Sainte-Odile-sur-Rimouski	P
Saint-Félix-de-Dalquier	M	Saint-Narcisse-de-Rimouski	P
Saint-Marc-de-Figuery	P	AR de Rivière-du-Loup	
Saint-Mathieu-d'Harricana	M	Notre-Dame-du-Portage	P
Trécesson	CT	Rivière-du-Loup	V
AR de Baie-Comeau		Saint-Antonin	P
Baie-Comeau	V	AR de Rouyn-Noranda	
Chute-aux-Outardes	VL	Arntfield	M
Franquelin	M	Bellecombe	M
Pointe-Lebel	VL	Cloutier	M
Ragueneau	P	D'Alembert	M
AR de Cowansville		Évain	M
Cowansville	V	McWatters	M
AR de Dolbeau-Mistassini		Rouyn-Noranda	V
Dolbeau-Mistassini	V	AR de Saint-Georges	
AR de Drummondville		Aubert-Gallion	M
Drummondville	V	Saint-Georges	V
Saint-Charles-de-Drummond	M	Saint-Georges-Est	P
Saint-Cyrille-de-Wendover	M	Saint-Jean-de-la-Lande	P
Saint-Lucien	P	AR de Saint-Hyacinthe	
Saint-Majorique-de-Grantham	P	Sainte-Rosalie	V
Saint-Nicéphore	V	Sainte-Rosalie	P
AR de Granby		Saint-Hyacinthe	V
Bromont	V	Saint-Hyacinthe-le-Confesseur	P
Granby	V	Saint-Thomas-d'Aquin	P
Granby	CT	AR de Saint-Jean-sur-Richelieu	
AR de Joliette		Iberville	V
Joliette	V	L'Acadie	M
Notre-Dame-des-Prairies	M	Saint-Athanase	P
Saint-Charles-Borromée	M	Saint-Jean-sur-Richelieu	V
AR de La Tuque		Saint-Luc	V
La Bostonnais	M	AR de Salaberry	
La Croche	M	Grande-Île	M
La Tuque	V	Saint-Timothée	V
AR de Lachute		Salaberry-de-Valleyfield	V
Grenville	VL	AR de Sept-Îles	
Lachute	V	Maliotnam	RI
AR de Magog		Moisie	V
Magog	V	Sept-Îles	V
Magog	CT	Uashat	RI
Omerville	VL	AR de Shawinigan	
AR de Matane		Grand-Mère	V
Matane	V	Lac-à-la-Tortue	M
Petit-Matane	M	Saint-Boniface-de-Shawinigan	VL

Saint-Georges	VL	Robertsonville	VL
Saint-Gérard-des-Laurentides	P	Thetford Mines	V
Saint-Jean-des-Piles	P	Thetford-Partie-Sud	CT
Saint-Mathieu-du-Parc	M	AR de Val-d'Or	
Shawinigan	V	Dubuisson	M
Shawinigan-Sud	V	Lac-Simon	RI
AR de Sorel		Sullivan	M
Sainte-Anne-de-Sorel	P	Val-d'Or	V
Sainte-Victoire-de-Sorel	P	Val-Senneville	M
Saint-Joseph-de-Sorel	V	Vassan	M
Sorel-Tracy	V	AR de Victoriaville	
AR de Thetford-Mines		Saint-Christophe-d'Arthabaska	P
Black Lake	V	Victoriaville	V
Pontbriand	M		

Milieux ruraux

Zones d'influence métropolitaine forte

Abercorn	VL	Harrington	CT
Alley-n-et-Cawood	CU	Hébertville-Station	VL
Austin	M	Henryville	M
Bégin	M	Hérouxville	P
Bolton-Est	M	Irlande	M
Bowman	M	Kazabazua	M
Brigham	M	Kingsbury	VL
Bristol	CT	Kinnear's Mills	M
Brome	VL	La Corne	M
Brownsburg-Chatham	M	La Motte	M
Bury	M	La Présentation	P
Calixa-Lavallée	P	La Visitation-de-l'Île-Dupas	M
Calumet	VL	Labrecque	M
Chertsey	M	Lac-Édouard	M
Chesterville	M	Lac-Saguay	VL
Chichester	CT	Lac-Sainte-Marie	M
Cléricky	M	Lac-Sergent	V
Colombier	M	L'Ange-Gardien	M
Contrecoeur	V	Lanoraie	M
Coteau-du-Lac	M	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	P
Crabtree	M	L'Avenir	M
Denholm	CT	Lefebvre	M
Destor	M	L'Épiphanie	V
Duhamel	M	L'Épiphanie	P
Dunham	V	Les Coteaux	M
East Farnham	VL	Lochaber	CT
Eastman	VL	Lochaber-Partie-Ouest	CT
Eaton	CT	Low	CT
Entrelacs	M	Martinville	M
Escuminac	M	Massueville	VL
Essipit	RI	Mayo	M
Ferland-et-Boilleau	M	Métis-sur-Mer	VL
Godbout	VL	Mille-Isles	M
Grandes-Piles	VL	Montbeillard	M
Grenville	CT	Mont-Brun	M
Guérin	CT	Montcalm	M

Mont-Label	M	Saint-Cyprien-de-Napierville	P
Mont-Saint-Grégoire	M	Saint-Damase	P
Morin-Heights	M	Saint-Damien	P
Mulgrave-et-Derry	CU	Saint-David	P
Napierville	VL	Saint-David-de-Falardeau	M
Neuville	V	Saint-Denis-sur-Richelieu	M
Notre-Dame-de-Ham	M	Saint-Didace	P
Notre-Dame-de-la-Salette	M	Sainte-Anne-de-Beaupré	V
Notre-Dame-de-Lourdes	P	Sainte-Anne-de-Sabrevois	P
Notre-Dame-de-Pierreville	P	Sainte-Anne-des-Lacs	P
Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe	P	Sainte-Barbe	P
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	VL	Sainte-Béatrix	M
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	P	Sainte-Catherine-de-Hatley	M
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	P	Sainte-Cécile-de-Milton	CT
Orford	CT	Sainte-Clotilde-de-Horton	M
Petite-Rivière-Saint-François	M	Saint-Edmond-de-Grantham	P
Piedmont	M	Saint-Édouard	P
Pointe-aux-Outardes	VL	Sainte-Hélène-de-Bagot	M
Pont-Rouge	V	Sainte-Jeanne-d'Arc	P
Preissac	M	Sainte-Julienne	M
Prévost	V	Sainte-Justine-de-Newton	P
Racine	M	Saint-Éloi	P
Rawdon	M	Sainte-Luce	P
Rémigny	M	Sainte-Madeleine	VL
Rigaud	M	Sainte-Marcelline-de-Kildare	M
Rivière-Beaudette	M	Sainte-Marguerite	M
Rivière-Éternité	M	Sainte-Marie-Madeleine	P
Rollet	M	Sainte-Marie-Salomé	P
Roxton Pond	M	Sainte-Marthe	M
Sacré-Cœur-de-Marie-Partie-Sud	P	Sainte-Martine	M
Saint-Adelme	P	Sainte-Mélanie	M
Saint-Adrien-d'Irlande	M	Sainte-Paule	M
Saint-Albert	M	Saint-Épiphanie	M
Saint-Alexandre	M	Sainte-Rose-du-Nord	P
Saint-Alexis	P	Sainte-Sophie	M
Saint-Alphonse	P	Saint-Étienne-de-Beauharnois	M
Saint-Alphonse-Rodriguez	M	Saint-Étienne-de-Bolton	M
Saint-Ambroise	M	Saint-Étienne-des-Grès	P
Saint-Ambroise-de-Kildare	P	Saint-Eugène	M
Saint-André-d'Argenteuil	M	Saint-Eugène-de-Ladrière	P
Saint-Antoine-de-Tilly	M	Saint-Fabien	P
Saint-Antoine-sur-Richelieu	M	Saint-Félix-de-Valois	M
Saint-Arsène	P	Saint-Félix-d'Otis	M
Saint-Barnabé	P	Saint-Ferréol-les-Neiges	M
Saint-Barnabé-Sud	M	Saint-François-Xavier-de-Viger	M
Saint-Bernard-de-Michaudville	M	Saint-Gédéon	M
Saint-Blaise-sur-Richelieu	M	Saint-Georges-de-Cacouna	VL
Saint-Bonaventure	M	Saint-Georges-de-Cacouna	P
Saint-Bruno	M	Saint-Gérard-Majella	P
Saint-Calixte	M	Saint-Germain	P
Saint-Charles-de-Bourget	M	Saint-Germain-de-Grantham	M
Saint-Charles-sur-Richelieu	M	Saint-Henri	M
Saint-Cléophas-de-Brandon	M	Saint-Hippolyte	P
Saint-Clet	M	Saint-Honoré-de-Témiscouata	M

Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	M	Saint-Polycarpe	M
Saint-Jacques	M	Saint-Rémi	V
Saint-Jacques-le-Mineur	P	Saint-René	P
Saint-Jean-Baptiste	P	Saint-René-de-Matane	M
Saint-Jean-de-Brébeuf	M	Saint-Robert	P
Saint-Jean-de-Matha	M	Saint-Roch-de-l'Achigan	P
Saint-Joachim	P	Saint-Roch-de-Richelieu	M
Saint-Joachim-de-Courval	P	Saint-Rosaire	P
Saint-Joseph-de-Coleraine	M	Saint-Samuel	P
Saint-Jude	M	Saint-Sauveur	P
Saint-Léandre	P	Saint-Sauveur-des-Monts	VL
Saint-Léonard-de-Portneuf	M	Saint-Simon	P
Saint-Liboire	M	Saint-Simon-les-Mines	M
Saint-Liguori	P	Saint-Stanislas-de-Kostka	P
Saint-Lin – Laurentides	V	Saint-Thomas	M
Saint-Louis	P	Saint-Ulric	M
Saint-Louis-de-Gonzague	P	Saint-Urbain-Premier	M
Saint-Luc-de-Vincennes	M	Saint-Valentin	P
Saint-Marc-sur-Richelieu	M	Saint-Valère	M
Saint-Médard	M	Saint-Valérien	P
Saint-Michel	P	Saint-Vallier	M
Saint-Michel-de-Bellechasse	M	Saint-Zotique	VL
Saint-Michel-d'Yamaska	P	Shefford	CT
Saint-Modeste	P	Stanstead	CT
Saint-Nazaire	M	Stukely	M
Saint-Norbert-d'Arthabaska	M	Thurso	V
Saint-Odilon-de-Cranbourne	P	Très-Saint-Rédempteur	P
Saint-Ours	V	Très-Saint-Sacrement	P
Saint-Patrice-de-Sherrington	P	Val-des-Bois	M
Saint-Paul	M	Verchères	M
Saint-Paul-d'Abbotsford	P	Waltham	M
Saint-Paul-de-la-Croix	P	Wemotaci	RI
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	P	Wentworth	CT
Saint-Philibert	M	Wentworth-Nord	M
Saint-Pie	V	Westbury	CT
Saint-Pie	P	Yamaska	VL
Saint-Pie-de-Guire	P	Yamaska-Est	VL
Saint-Pierre	VL		

Zones d'influence métropolitaine modérée

Acton Vale	V	Batiscan	M
Albanel	M	Beauceville	V
Amherst	CT	Beaulac-Garthby	M
Ange-Gardien	M	Beaupré	V
Arundel	CT	Bedford	V
Asbestos	V	Bedford	CT
Aston-Jonction	M	Berthier-sur-Mer	P
Auclair	M	Berthierville	V
Authier-Nord	M	Béthanie	M
Ayer's Cliff	VL	Blue Sea	M
Baie-des-Sables	M	Boileau	M
Baie-du-Febvre	M	Bolton-Ouest	M
Baie-Trinité	VL	Bonne-Espérance	M
Barnston-Ouest	M	Bonsecours	M

Bouchette	M	Godmanchester	CT
Brébeuf	P	Gracefield	VL
Bryson	VL	Grand-Calumet	CT
Cabano	V	Grande-Rivière	V
Campbell's Bay	VL	Grand-Métis	M
Cap-Saint-Ignace	M	Grand-Remous	CT
Cap-Santé	V	Grand-Saint-Esprit	M
Cayamant	M	Grondines	M
Chambord	M	Gros-Mécatina	M
Charette	M	Grosses-Roches	M
Chartierville	M	Hampden	CT
Chénéville	M	Hatley	M
Chester-Est	CT	Havelock	CT
Chute-des-Passes	NO	Hébertville	M
Chute-Saint-Philippe	M	Hemmingford	VL
Clarendon	CT	Hemmingford	CT
Clermont	V	Hinchinbrooke	CT
Clerval	M	Honfleur	M
Cleveland	CT	Howick	VL
Coaticook	V	Huntingdon	V
Cookshire	V	Inverness	M
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	M	Ivry-sur-le-Lac	M
Courcelles	P	Kamouraska	M
Danville	V	Kingsey Falls	V
Daveluyville	V	Kitigan Zibi	RI
Dégelis	V	La Conception	M
Déléage	M	La Durantaye	P
Desbiens	V	La Guadeloupe	VL
Deschailions-sur-Saint-Laurent	M	La Malbaie	V
Deschambault	M	La Martre	M
Disraeli	V	La Minerve	M
Disraeli	P	La Rédemption	P
Dixville	M	La Trinité-des-Monts	P
Donnacona	V	La Visitation-de-Yamaska	M
Dosquet	M	Labelle	M
Dudswell	M	Lac-aux-Sables	P
Dundee	CT	Lac-Bouchette	M
Duparquet	V	Lac-Brome	V
Durham-Sud	M	Lac-des-Écorces	VL
East Angus	V	Lac-des-Seize-Îles	M
East Broughton	M	Lac-Etchemin	V
Elgin	CT	Lacolle	VL
Esprit-Saint	M	Lac-Saint-Paul	M
Farnham	V	Lac-Simon	M
Fassett	M	Lac-Supérieur	M
Forestville	V	Lamarche	M
Fort-Coulonge	VL	L'Anse-Saint-Jean	M
Fortierville	M	L'Ascension	M
Frampton	M	Launay	CT
Franklin	M	Laurier-Station	VL
Frelighsburg	M	Laurierville	M
Gallichan	M	Lawrenceville	VL
Gallix	M	Leclercville	M
Girardville	M	Lemieux	M

Les Boules	M	Notre-Dame-du-Lac	V
Les Escoumins	M	Notre-Dame-du-Laus	M
Les Hauteurs	M	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	P
Les Méchins	M	Notre-Dame-du-Nord	M
Leslie-Clapham-et-Huddersfield	CU	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	P
Lingwick	CT	Noyan	M
L'Isle-aux-Coudres	M	Odanak	RI
L'Islet	M	Ogden	M
L'Isle-Verte	M	Ormstown	M
Litchfield	CT	Padoue	M
Longue-Rive	M	Palmarolle	M
Lotbinière	M	Papineauville	M
Louiseville	V	Péribonka	M
Luceville	VL	Petit-Saguenay	M
Lyster	M	Pierreville	VL
Maddington	CT	Plaisance	M
Malartic	V	Plessisville	V
Manawan	RI	Plessisville	P
Manseau	M	Pointe-Fortune	VL
Mansfield-et-Pontefract	CU	Portage-du-Fort	VL
Marchand	M	Port-Cartier	V
Maricourt	M	Port-Daniel	M
Marieville	V	Portneuf	V
Marston	CT	Potton	CT
Maskinongé	VL	Price	VL
Matapédia	P	Princeville	V
Melbourne	CT	Rapide-Danseur	M
Métabetchouan—Lac-à-la-Croix	V	Richmond	V
Mont-Carmel	M	Ripon	M
Montebello	VL	Rivière-au-Tonnerre	M
Mont-Joli	V	Rivière-Bleue	M
Montmagny	V	Rivière-Héva	M
Montpellier	M	Rivière-Ojima	NO
Mont-Saint-Michel	M	Rivière-Pentecôte	M
Mont-Saint-Pierre	VL	Rivière-Saint-Jean	M
Mont-Tremblant	V	Rivière-Windigo	NO
Nédelec	CT	Rochebaucourt	M
Newport	CT	Rougemont	M
Nicolet	V	Roxton	CT
Norbertville	VL	Roxton Falls	VL
Normandin	V	Sacré-Cœur	M
Northfield	M	Sacré-Cœur-de-Jésus	P
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	P	Sagard	NO
Notre-Dame-de-Bon-Secours-Partie-Nord	P	Saint-Adalbert	M
Notre-Dame-de-la-Merci	M	Saint-Adelphe	P
Notre-Dame-de-la-Paix	P	Saint-Adolphe-d'Howard	M
Notre-Dame-de-Lorette	M	Saint-Agapit	M
Notre-Dame-de-Montauban	M	Saint-Aimé	P
Notre-Dame-de-Portneuf	P	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	M
Notre-Dame-des-Bois	M	Saint-Alban	M
Notre-Dame-des-Monts	M	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	M
Notre-Dame-des-Neiges	M	Saint-Alexis	VL
Notre-Dame-des-Pins	P	Saint-Alexis-de-Matapédia	P
Notre-Dame-de-Stanbridge	P	Saint-Alexis-des-Monts	P

Saint-Alfred	M	Sainte-Apolline-de-Patton	P
Saint-André	M	Sainte-Aurélie	M
Saint-André-Avellin	M	Sainte-Brigide-d'Iberville	M
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	VL	Sainte-Brigitte-des-Saults	P
Saint-Anicet	P	Sainte-Cécile-de-Lévrard	P
Saint-Anselme	M	Sainte-Cécile-de-Whitton	M
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	P	Sainte-Christine	P
Saint-Apollinaire	M	Sainte-Claire	M
Saint-Armand	M	Sainte-Clotilde-de-Beauce	M
Saint-Athanase	M	Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	P
Saint-Augustin	P	Sainte-Croix	VL
Saint-Augustin	M	Sainte-Croix	P
Saint-Barthélemy	P	Saint-Édouard-de-Maskinongé	M
Saint-Basile	V	Sainte-Edwidge-de-Clifton	CT
Saint-Benjamin	M	Sainte-Élisabeth	P
Saint-Benoît-Labre	M	Sainte-Élisabeth-de-Warwick	P
Saint-Bernard	M	Sainte-Émèlie-de-l'Énergie	M
Saint-Bernard-de-Lacolle	P	Sainte-Eulalie	M
Saint-Bruno-de-Kamouraska	M	Sainte-Flavie	P
Saint-Camille	CT	Sainte-Florence	M
Saint-Casimir	M	Sainte-Françoise	P
Saint-Célestin	VL	Sainte-Françoise	M
Saint-Célestin	M	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	P
Saint-Césaire	V	Sainte-Geneviève-de-Berthier	P
Saint-Charles-de-Bellechasse	M	Sainte-Germaine-Boulé	M
Saint-Charles-de-Mandeville	M	Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons	P
Saint-Charles-Garnier	P	Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin	P
Saint-Chrysostome	M	Sainte-Hénédine	P
Saint-Claude	M	Sainte-Jeanne-d'Arc	VL
Saint-Clément	P	Sainte-Justine	M
Saint-Côme	P	Saint-Élie	P
Saint-Côme-Linière	M	Sainte-Louise	P
Saint-Cuthbert	M	Saint-Elphège	P
Saint-Cyprien	M	Sainte-Lucie-de-Beaugard	M
Saint-Cyprien	P	Sainte-Lucie-des-Laurentides	M
Saint-Damase	P	Saint-Elzéar	M
Saint-Damase	VL	Saint-Elzéar	M
Saint-Damien-de-Buckland	P	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	P
Saint-Dominique	M	Sainte-Marie	V
Saint-Donat	P	Sainte-Marie-de-Blandford	M
Saint-Donat	M	Saint-Émile-de-Suffolk	M
Sainte-Adèle	V	Sainte-Monique	M
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	M	Sainte-Monique	M
Sainte-Agathe-des-Monts	V	Sainte-Perpétue	P
Sainte-Agathe-Nord	M	Saint-Éphrem-de-Beauce	M
Sainte-Angèle-de-Mérici	M	Sainte-Praxède	P
Sainte-Angèle-de-Monnoir	P	Sainte-Rita	M
Sainte-Angèle-de-Prémont	M	Sainte-Rose-de-Watford	M
Sainte-Anne-de-la-Pérade	M	Sainte-Sabine	P
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	M	Sainte-Sophie-de-Lévrard	P
Sainte-Anne-de-Portneuf	M	Sainte-Sophie-d'Halifax	M
Sainte-Anne-des-Monts—Tourelle	V	Saint-Esprit	M
Sainte-Anne-du-Lac	M	Sainte-Thècle	M
Sainte-Anne-du-Sault	M	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	M

Saint-Eugène-d'Argentenay	M	Saint-Louis-du-Ha! Ha!	P
Saint-Eugène-de-Guigues	M	Saint-Luc-de-Bellechasse	M
Sainte-Ursule	P	Saint-Ludger-de-Milot	M
Saint-Eusèbe	P	Saint-Magloire	M
Sainte-Véronique	VL	Saint-Malachie	P
Saint-Fabien-de-Panet	P	Saint-Malo	M
Saint-Faustin — Lac-Carré	M	Saint-Marc-des-Carières	VL
Saint-Félix-de-Kingsey	M	Saint-Marc-du-Lac-Long	P
Saint-Ferdinand	M	Saint-Marcel-de-Richelieu	M
Saint-Flavien	M	Saint-Marcellin	P
Saint-Fortunat	M	Saint-Martin	P
Saint-François-d'Assise	P	Saint-Mathieu-de-Rioux	P
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	M	Saint-Méthode-de-Frontenac	M
Saint-François-de-Pabos	M	Saint-Michel-du-Squatec	P
Saint-François-de-Sales	M	Saint-Moïse	P
Saint-François-du-Lac	M	Saint-Narcisse	P
Saint-François-Xavier-de-Brompton	P	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	P
Saint-Frédéric	P	Saint-Nazaire-d'Acton	P
Saint-Gabriel	V	Saint-Nérée	P
Saint-Gabriel-de-Brandon	P	Saint-Norbert	P
Saint-Gabriel-de-Rimouski	M	Saint-Octave-de-Métis	P
Saint-Gédéon-de-Beauce	M	Saint-Onésime-d'Ixworth	P
Saint-Georges-de-Clarenceville	M	Saint-Pacôme	M
Saint-Georges-de-Windsor	M	Saint-Paul-de-Montminy	M
Saint-Gervais	M	Saint-Paulin	M
Saint-Gilbert	P	Saint-Philémon	P
Saint-Gilles	P	Saint-Pierre-Baptiste	P
Saint-Guillaume	M	Saint-Pierre-de-Broughton	M
Saint-Henri-de-Taillon	M	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	P
Saint-Hilarion	P	Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River	M
Saint-Honoré-de-Shenley	M	Saint-Pierre-les-Becquets	M
Saint-Hugues	M	Saint-Prime	M
Saint-Ignace-de-Loyola	P	Saint-Prosper	M
Saint-Ignace-de-Stanbridge	P	Saint-Prosper	P
Saint-Isidore	M	Saint-Raphaël	M
Saint-Isidore-de-Clifton	M	Saint-Raymond	V
Saint-Jacques-de-Leeds	M	Saint-Rémi-de-Tingwick	P
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	P	Saint-Robert-Bellarmin	M
Saint-Janvier-de-Joly	M	Saint-Roch-de-Mékinac	P
Saint-Jean-de-Dieu	M	Saint-Roch-des-Aulnaies	P
Saint-Joachim-de-Shefford	P	Saint-Roch-Ouest	M
Saint-Joseph-de-Beauce	V	Saints-Anges	P
Saint-Joseph-de-Kamouraska	P	Saint-Sébastien	M
Saint-Joseph-de-la-Rive	VL	Saint-Sébastien	P
Saint-Joseph-de-Lepage	P	Saint-Sévère	P
Saint-Joseph-de-Maskinongé	P	Saint-Séverin	P
Saint-Jules	P	Saint-Siméon	VL
Saint-Julien	P	Saint-Siméon	P
Saint-Justin	P	Saint-Simon	P
Saint-Lambert	P	Saint-Sixte	M
Saint-Lazare-de-Bellechasse	M	Saints-Martyrs-Canadiens	P
Saint-Léonard-d'Aston	M	Saint-Stanislas	M
Saint-Léon-de-Standon	P	Saint-Stanislas	M
Saint-Louis-de-Blandford	P	Saint-Sylvestre	M

Saint-Télesphore	P	Sutton	V
Saint-Tharcisus	P	Sutton	CT
Saint-Théodore-d'Acton	P	Tadoussac	VL
Saint-Théophile	M	Taschereau	VL
Saint-Thomas-de-Pierreville	P	Taschereau	M
Saint-Thomas-Didyme	M	Thorne	CT
Saint-Thuribe	P	Tingwick	P
Saint-Tite	V	Tring-Jonction	VL
Saint-Tite-des-Caps	M	Trois-Pistoles	V
Saint-Ubalde	M	Trois-Rives	M
Saint-Urbain	P	Ulverton	M
Saint-Valérien-de-Milton	CT	Upton	M
Saint-Vianney	M	Val-Alain	M
Saint-Victor	M	Val-Barrette	VL
Saint-Wenceslas	M	Val-Brillant	M
Saint-Zacharie	M	Valcourt	CT
Saint-Zénon	M	Val-David	VL
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	P	Val-Joli	M
Saint-Zéphirin-de-Courval	P	Vallée-Jonction	M
Sawyerville	VL	Val-Morin	M
Sayabec	M	Venise-en-Québec	M
Scotstown	V	Villeroy	M
Scott	M	Warden	VL
Senneterre	V	Warwick	V
Senneterre	P	Waterloo	V
Shawville	VL	Weedon	M
Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff	CU	Wickham	M
Stanbridge East	M	Windsor	V
Stanbridge Station	M	Wotton	M
Stanstead	V	Wright	CT
Stanstead-Est	M	Yamachiche	M
Stornoway	M		
Stratford	CT		
Stukely-Sud	VL		

Zones d'influence métropolitaine faible

Aguanish	M	Causapscal	V
Albertville	M	Chapais	V
Amqui	V	Chazel	M
Angliers	VL	Chibougamau	V
Armagh	M	Chisasibi	TR
Audet	M	Clermont	CT
Authier	M	Cloridorme	CT
Baie-James	M	Colombourg	M
Baie-Sainte-Catherine	M	Des Ruisseaux	M
Baie-Saint-Paul	V	Dupuy	M
Beaux-Rivages	M	East Hereford	M
Betsiamites	RI	Eastmain	TR
Biencourt	M	Estérel	V
Bonaventure	V	Fatima	M
Cap-aux-Meules	VL	Ferme-Neuve	M
Cap-Chat	V	Fermont	V
Caplan	M	Fugèreville	M
Carleton—Saint-Omer	V	Gaspé	V

Grande-Vallée	P	Nouvelle	M
Grosse-Île	M	Pabos	M
Ham-Nord	CT	Pabos Mills	M
Havre-aux-Maisons	M	Packington	P
Havre-Saint-Pierre	M	Parisville	P
Hope	CT	Paspébiac	V
Inukjuak	VN	Percé	V
Kangiqsualujuaq	VN	Pohénégamook	V
Kiamika	M	Pouliaries	M
Kipawa	M	Puvirnituaq	VN
Kuujuarapik	VN	Quaqtaq	VN
La Doré	P	Rivière-Ouelle	M
La Macaza	M	Roberval	V
La Patrie	M	Roquemaure	M
La Pocatière	V	Saint-Aimé-des-Lacs	M
La Reine	M	Saint-Alexandre-des-Lacs	P
La Romaine	RI	Saint-Aubert	M
La Sarre	V	Saint-Bruno-de-Guigues	M
Lac-au-Saumon	M	Saint-Camille-de-Lellis	P
Lac-Chicobi	NO	Saint-Cléophas	P
Lac-des-Plages	M	Saint-Cyrille-de-Lessard	P
Lac-Drolet	M	Saint-Damase-de-l'Islet	M
Lac-Mégantic	V	Saint-Denis	P
Lambton	M	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	P
L'Annonciation	VL	Sainte-Christine-d'Auvergne	M
Lantier	M	Saint-Edmond	M
Laverlochère	P	Saint-Édouard-de-Fabre	P
Lebel-sur-Quévillon	V	Saint-Édouard-de-Lotbinière	P
Les Bergeronnes	M	Sainte-Hedwige	M
Les Éboulements	M	Sainte-Hélène	P
L'Étang-du-Nord	M	Sainte-Hélène-de-Mancebourg	P
L'Île-d'Anticosti	M	Sainte-Irène	P
L'Île-du-Havre-Aubert	M	Saint-Elzéar	M
Longue-Pointe-de-Mingan	M	Sainte-Marguerite	P
Macamic	V	Sainte-Perpétue	M
Macamic	P	Sainte-Sabine	P
Maniwaki	V	Sainte-Séraphine	P
Mashteuiatsh	RI	Saint-Évariste-de-Forsyth	M
Matagami	V	Saint-Félicien	V
Matimekosh	RI	Saint-Gabriel-Lalemant	M
Messines	M	Saint-Gédéon	P
Mont-Laurier	V	Saint-Godefroi	CT
Murdochville	V	Saint-Herménégilde	M
Namur	M	Saint-Irénée	P
Nantes	M	Saint-Jean-Baptiste	M
Natashquan	CT	Saint-Jean-de-la-Lande	M
Natashquan	RI	Saint-Jean-Port-Joli	M
New Carlisle	M	Saint-Joseph-des-Érables	M
New Richmond	V	Saint-Just-de-Bretonnières	M
Newport	M	Saint-Léon-le-Grand	P
Nominigüe	M	Saint-Léon-le-Grand	P
Notre-Dame-de-Lourdes	P	Saint-Louis-de-Gonzague	M
Notre-Dame-de-Pontmain	M	Saint-Ludger	M
Notre-Dame-du-Rosaire	M	Saint-Marcel	M

Saint-Maxime-du-Mont-Louis	M	Shigawake	M
Saint-Michel-des-Saints	M	Tasiujaq	VN
Saint-Nazaire-de-Dorchester	P	Témiscaming	V
Saint-Pamphile	V	Timiskaming	RI
Saint-Pascal	V	Tourville	M
Saint-Patrice-de-Beaurivage	M	Valcourt	V
Saint-Philippe-de-Néri	P	Val-des-Lacs	M
Saint-Pierre-de-Lamy	M	Ville-Marie	V
Saint-Romain	M	Waskaganish	TR
Saint-Sylvère	M	Waswanipi	TR
Salluit	VN	Whapmagoostui	TR
Schefferville	V		

Zones d'influence métropolitaine nulle

Akulivik	VN	Lytton	CT
Aumond	CT	Maria	M
Aupaluk	VN	Marsoui	VL
Baie-Johan-Beetz	M	Milan	M
Béarn	M	Mingan	RI
Belcourt	M	Mistissini	TR
Belleterre	V	Moffet	M
Blanc-Sablon	M	Mont-Albert	NO
Bois-Franc	M	Montcerf	M
Cadillac	V	Mont-Élie	NO
Cascapédia—Saint-Jules	M	Nemiscau	TR
Champneuf	M	Normétal	M
Chandler	V	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	P
Duhamel-Ouest	M	Obedjiwan	NO
Egan-Sud	M	Obedjiwan	RI
Frontenac	M	Oujé-Bougoumou	EI
Gesgapegiag	RI	Pakuashipi	EI
Grande-Entrée	M	Parent	VL
Hope Town	M	Petite-Vallée	M
Huberdeau	M	Piopolis	M
Ivujivik	VN	Rapides-des-Joachims	M
Kangiqsujuaq	VN	Ristigouche-Partie-Sud-Est	CT
Kangirsuk	VN	Rivière-à-Claude	M
Kawawachikamach	TR	Rivière-à-Pierre	M
Kebaowek	RI	Rivière-aux-Outardes	NO
Kitcisakik	EI	Rivière-Kipawa	NO
Kuujuaq	VN	Saint-Adrien	M
La Morandière	M	Saint-Alphonse	M
Lac-des-Aigles	M	Saint-André-de-Restigouche	M
Lac-du-Cerf	M	Saint-Augustin-de-Woburn	P
Lac-Fouillac	NO	Saint-Benoît-du-Lac	M
Lac-Frontière	M	Sainte-Anne-du-Lac	VL
Lac-Granet	NO	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	M
Lac-Poulin	VL	Sainte-Félicité	M
Lac-Walker	NO	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	M
Laforce	M	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	M
L'Ascension-de-Patapédia	M	Saint-Guillaume-Nord	NO
Latulipe-et-Gaboury	CU	Saint-Guy	M
Lejeune	M	Saint-Hilaire-de-Dorset	P
Lorrainville	M	Saint-Jean-de-Cherbourg	P

Saint-Joseph-de-Ham-Sud	P	Saint-Venant-de-Paquette	M
Saint-Juste-du-Lac	M	Umiujaq	VN
Saint-Noël	VL	Val-Racine	P
Saint-Omer	M	Val-Saint-Gilles	M
Saint-Séverin	P	Wemindji	TR
Saint-Siméon	P	Winneway	EI

Codes

C	Cité
CT	Canton
CU	Cantons unis
EI	Établissement indien
M	Municipalité
NO	Territoire non organisé
P	Paroisse
RI	Réserve indienne
TR	Territoire non organisé regroupé
V	Ville
VL	Village
VN	Village nordique

NOTE : Les désignations et les découpages territoriaux sont ceux qui existaient en 2001.



**BÂTISSONS
DU MIEUX-
VIVRE**

www.habitation.gouv.qc.ca

1. DÉFINITIONS 2. CONDITIONS D'HABITATION 3. INTERVENTIONS DE LA SHQ 4. PROBLÉMATIQUE